

**LES BRETONS**  
AUX  
**ILES DE FRANCE ET DE BOURBON**  
**(MAURICE ET LA RÉUNION)**  
AU XVII<sup>e</sup> ET AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE  
*(Fin).*

---

**CHAPITRE X**

**Les dernières années de l'ancien régime.**

La liquidation difficile de la Compagnie des Indes et des comptoirs de l'Hindoustan opérée au temps des gouverneurs Boucher-Desforges et Du Dresnay des Roches fut suivie d'une belle période d'activité. Jamais la France ne montra plus de goût pour les affaires coloniales qu'au lendemain des funestes traités qui lui avaient fait perdre la plus grande partie de son empire d'outre-mer et qu'à la veille de la Révolution qui allait ruiner le reste. Les îles de France et de Bourbon ne connurent pas la prospérité soudaine et peut-être trop rapide de Saint-Domingue : leurs progrès furent cependant remarquables. Les recensements, en dépit de leurs contradictions et de leurs lacunes, permettent de suivre le développement de la population libre ou servile.

En 1767 on comptait à l'île de France 3.163 blancs, 587 noirs libres et 15.027 esclaves. Le dénombrement de 1776 donne 6.386 blancs, 1.199 noirs libres et 25.154 esclaves, mais dans le chiffre des blancs sont compris 2.955 soldats : la population civile de race blanche n'aurait

été que de 3.431 âmes; il y avait à Bourbon 6.340 blancs et 26.175 esclaves; le total des noirs libres, nombreux dans cette île, n'est pas donné<sup>1</sup>. Voici les chiffres portés sur d'autres recensements et que nous reproduisons sous toutes réserves<sup>2</sup>.

## 1° A l'île de France :

1787.....	4.372 blancs,	2.235 noirs libres,	33.832 esclaves.
1797.....	6.237 —	3.703 —	41.908 —
1805-06..	6.798 —	7.154 —	60.646 —
1807.....	6.289 —	5.912 —	58.728 —
1808.....	7.194 —	7.366 —	60.509 —

## 2° A l'île Bourbon :

1788.....	7.833 blancs,	919 noirs libres,	37.265 esclav <sup>es</sup> 3.
1803.....	12.106 —	2.696 —	50.350 —
1806.....	12.620 —	2.932 —	53.691 —
1807.....	12.702 —	2.946 —	53.069 —

Ces chiffres semblent indiquer qu'en trente ans, de 1776 à 1808, la population blanche de l'île de France augmenta d'environ un sixième; les noirs libres auraient sextuplé et les esclaves plus que doublé. Mais à l'île Bourbon la progression aurait été différente : la population blanche (non compris la garnison) et la population servile auraient doublé, mais le nombre des noirs libres serait resté à peu près stationnaire. Tous ces recensements, malgré leur apparente précision, laissent place à beaucoup d'incertitude : les meilleurs ne sont pas exacts. L'auteur du dénombrement de l'île de France, en 1776, a noté que les

1. Des chiffres, fort discordants, sont donnés pour la population en 1763 (CULTRU, *Benyoski...*, p. 48) en 1765 (RAYNAL, t. II, p. 157) en 1767 (CASTONNET DES FOSSES, *Poivre*, p. 45). — Le dénombrement de 1776 est aux Archives du Ministère des Colonies : C<sup>1</sup> 478; ses données ont été reproduites, mais sans défalcation de la garnison, par NECKER, *De l'Administration des finances de la France*. S. L., t. I, p. 171-172.

2. D'après PRENTOUT, *Île de France sous Decaen...*, p. 649-651.

3. Evaluations beaucoup trop faibles données par TROUETTE, *La Réunion...*, p. 49.

colons s'étaient efforcés de dissimuler une partie de leur fortune en esclaves et que l'on pouvait peut être augmenter de mille le nombre qu'il indiquait.

L'afflux des colons et des commerçants devança « l'équipement » de la colonie, s'il est permis d'employer cette expression à la mode depuis quelques années. De longues instructions envoyées par le ministre, en 1771, en réponse à des demandes ou à des doléances présentées par le gouverneur Desroches et par l'intendant Poivre<sup>4</sup> révèlent une singulière apathie chez les colons qui, pour toutes les nécessités de la vie, comptaient sur la générosité de la métropole. Un siècle s'était écoulé depuis que l'île Bourbon avait recueilli « le débris de Madagascar » et cinquante-cinq ans avaient passé depuis la prise de possession de l'île de France; les Mascareignes, en relations fréquentes avec l'Hindoustan, étaient visitées chaque année par de nombreux navires. Cependant, en 1771, le ministre était encore obligé d'envoyer 300 milliers d'ardoises de Bretagne pour recouvrir quelques bâtiments publics; il conseillait avec une sorte de timidité d'apprendre à faire des tuiles; les colons ne savaient pas faire de briques, ni préparer des meules de moulins, ni construire des fours : on leur envoyait des ouvriers briquetiers et des boulangers et on leur promettait de comprendre dans le régiment de l'île de France deux cents tailleurs de pierre ou maçons qui, après leur libération, pourraient rester dans l'île et former des apprentis; les habitants se plaignaient des oiseaux qui dévastaient les récoltes : le ministre avait la condescendance de leur adresser deux cents livres de glu et la recette pour en préparer. Plus difficiles que leurs ancêtres qui au temps de Le Gentil de la Barbinais buvaient avec plaisir le fragorin ou vin de cannes, ils réclamaient du vin de Bordeaux, mais on n'en envoya que pour les malades des hopitaux ; un maître brasseur fut chargé de leur apprendre la fabrication de la bière.

4. Arch. du Finistère, E. 238<sup>o</sup>.

Les maisons étaient mal construites; les églises étaient des cabanes couvertes de paille; les bâtiments publics étaient des constructions toujours provisoires : il fallut toute l'énergie du gouverneur Du Dresnay Desroches pour faire édifier en pierre des casernes et un hôpital.

L'incurie des habitants était due au climat et à la tutelle étroite de la Compagnie qui avait géré ses îles comme l'aurait fait un propriétaire mal renseigné et parcimonieux. Les gouverneurs restaient pendant trop peu de temps en fonctions pour que leur administration fut efficace et la mésintelligence entre les divers corps rendait leurs efforts stériles. Les conflits d'attribution, les intrigues, les cabales d'officiers ou d'agents étaient une sorte de maladie endémique; Bernardin de Saint-Pierre a exactement indiqué une des causes de ce vieux mal : « ... les dissensions de plusieurs corps qui, en France même, ne peuvent se concilier dans la marine du Roi, la plume et l'épée, et enfin l'esprit de chacun des corps militaires et d'administration, lequel n'étant point, comme en Europe, dissipé par les plaisirs ou par les affaires générales, s'isole et se nourrit de ses propres inquiétudes »<sup>5</sup>. Entre les fonctionnaires aigris et fatigués par le climat, les occasions de conflit étaient fréquentes et elles étaient saisies avec empressement. Des incidents infimes prenaient des proportions extraordinaires : en 1737, par exemple, M. d'Hargenvillier, procureur du Roi auprès du Conseil supérieur, reçut des amis à dîner. Peut-être voulut-il excuser quelques imperfections dans la préparation du repas : il s'avisa de dire que la Compagnie des Indes rendrait un meilleur service aux colons en leur envoyant de la batterie de cuisine plutôt qu'en faisant construire des batteries. Cette plaisanterie amusa; elle fut répétée; elle parvint aux oreilles de Charpentier de Cossigny, ingénieur en chef, et celui-ci écrivit à Versailles que le procureur tenait des propos

5. *Voyage à l'Île de France*, lettre XI datée du 10 février 1769.

outrageants pour le corps des ingénieurs du Roi; le ministre demanda des explications à M. d'Hargenvillier qui réussit — espérons-le — à faire admettre l'innocence de sa plaisanterie<sup>6</sup>. On ne doit pas oublier qu'une lettre écrite de la colonie ne recevait sa réponse que dix ou douze mois plus tard; si le fonctionnaire mécontent maintenait sa plainte et présentait un nouveau rapport, un conflit de ce genre durait deux ou trois ans avant d'être clos par la décision ministérielle.

Heureusement, à l'époque à laquelle nous sommes parvenus, une population honnête, stable, attachée par ses intérêts et par ses sentiments à la colonie était en train de se former. A Bourbon, les « petits blancs » descendants des premiers colons étaient nombreux : ils étaient peu laborieux et se contentaient de peu : « Ils croient qu'il ne leur manque rien, écrivait Du Dresnay des Roches, quand ils ont un cheval, un fusil, un violon et une femme, mariée ou non »<sup>7</sup>. Mais dans cette île et plus encore à l'île de France, des agents de la Compagnie et des officiers venus avec leur famille ou qui en fondaient une, achetaient des habitations. Nous avons déjà nommé les Magon, les Boucher-Desforges, les Bouvet. Lorsque de nouveaux venus épousaient des filles de l'île, ils établissaient dans leurs foyers les mêmes traditions et les mêmes habitudes que dans la mère patrie. Ces mariages étaient fréquents : après l'ennui des longues traversées, les officiers étaient facilement sensibles au charme des jeunes créoles ; peut-être aussi étaient-ils séduits par la vie large et facile des habitations coloniales qui leur faisait oublier la gentilhommière perdue dans les landes bretonnes et les quelques champs formant leur part de cadet. Ces unions entravaient ou brisaient les carrières. M. de la Brillanne, gouverneur sévère, les blâmait; il signalait au ministre, en 1776, que

6. CRESPIN, *Mahé de la Bourdonnais*, p. 508.

7. Analyse d'une lettre au ministre, du 15 janvier 1771 (Arch. du Finistère, E. 2384).

trois filles de M. Le Juge, conseiller au Conseil supérieur, avaient épousé des officiers... « et, monsieur le Ministre, ce qui est plus grave, c'est que M. Le Juge a encore trois filles à marier... Ces mariages constituent des influences fâcheuses contre un bon gouvernement... »<sup>8</sup>. Le chevalier de Ternay, gouverneur aussi sévère que M. de la Brillanne, s'opposa autant qu'il put au mariage d'une jeune créole, Louise-Eléonore Broudou, avec Jean-François Galaup de Lapérouse déjà connu comme un habile marin, destiné à un glorieux avenir. Les croisières dans les mers de l'Inde avaient donné au jeune Lapérouse l'occasion de venir à l'île de France; il fut reçu dans la famille d'un commerçant nantais, Abraham Broudou, qui remplissait depuis 1769 l'emploi modeste de garde du magasin du Roi à l'île Bourbon<sup>9</sup>. Le jeune officier écrivait à sa sœur le 1<sup>er</sup> août 1775 qu'il était « un peu amoureux » d'une jeune personne de l'île et que cette affaire pourrait bien se terminer par un mariage, mais le chevalier de Ternay, porteur des pouvoirs de la famille de Lapérouse, refusa son consentement. L'officier passa en France; quelques semaines plus tard Louise-Eléonore et sa mère s'embarquèrent elles aussi pour l'Europe et allèrent vivre dans des couvents de Nantes et de Paris. Plusieurs années passèrent. Cédant aux représentations de ses chefs et aux instances de sa famille, Lapérouse finit par consentir à envisager un mariage avec une héritière de son pays de Languedoc. Mais il revit M<sup>lle</sup> Broudou : le chagrin de la jeune fille, toujours aussi aimante et vertueuse, le rappela au devoir de tenir ses anciennes promesses. Dans une lettre touchante, il exposa au Maréchal de Castries, ministre de la Marine, le 12 août 1783, toutes les raisons qui le déter-

<sup>8</sup> S. A. D'ESPINAY, *Renseignements...*, p. 245.

<sup>9</sup> Broudou, originaire de Saint-Quentin, était fils de Catherine Blondel dont la sœur fut la bis-aïeule de Cambronne; Louise-Eléonore Broudou (M<sup>me</sup> de Lapérouse), baptisée à Nantes le 15 mai 1755, eut pour parrain son oncle, Louis Cambronne.

minaient à épouser la pauvre créole à l'insu de sa famille et presque secrètement : « La demoiselle était extrêmement honnête, vertueuse et douce; elle n'avait employé aucun moyen violent. L'ambition seule avait étouffé des sentiments qui étaient cependant restés au fond de mon cœur quoique moins vifs qu'autrefois... Je suis très décidé à ne jamais penser que, quoique je ne fusse plus amoureux, je lui ai sacrifié les avantages les plus flatteurs parce que j'ai cru que c'était d'un devoir rigoureux et qu'elle n'a employé d'autres armes que des pleurs avec une grande honnêteté; mais je suis convenu avec elle de chercher dans le service des compensations et je suis prêt, Monseigneur, à faire le tour du monde pendant six ans si vous l'ordonnez... »<sup>10</sup>. Ainsi qu'il avait été convenu entre les deux fiancés, M<sup>me</sup> de Lapérouse ne fit aucune opposition aux projets de son mari; elle accepta courageusement qu'il partit en 1785 pour le grand voyage qui devait être fatal à son mari ainsi qu'à son frère Claude-Frédéric Broudou<sup>11</sup>, lieutenant à bord de la *Boussole* et à Paul-Antoine Fleuriot de Langle<sup>12</sup>, capitaine de l'*Astrolabe*. Une sœur aînée de M<sup>me</sup> de Lapérouse, Elisabeth-Rosalie Broudou, continua d'habiter l'île de France où elle reçut, jusqu'à sa mort, les hommages des navigateurs qui pendant bien des années essayèrent de découvrir les traces des marins de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*.

Lapérouse n'avait pas sacrifié sa carrière aux charmes de l'île de France. Jean-Marie de Kersauson de Vijac, capitaine de vaisseau, un des meilleurs officiers de Suffren, attendit sa mise à la retraite pour épouser une créole,

10. S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, *Louise-Éléonore Broudou (Revue de Bretagne et Vendée, année 1892, t. II., p. 139-163)*.

11. Né à Nantes le 3 avril 1760; sa sœur aînée, Elisabeth-Rosalie, était née le 26 juin 1753.

12. Né le 1<sup>er</sup> août 1744 au château de Kerlouet en Quimper-Guézennec, capitaine de vaisseau, directeur de l'Académie de Marine, marié en 1786 à Georgette-Marie-Françoise de Kerouartz, massacré le 8 décembre 1787 à l'île Meouana. Ses restes ramenés en France en 1889 ont été placés dans l'église Saint-Louis de Brest sous un monument élevé auprès de celui qui a été consacré en 1780 à Du Couédic, le commandant de *La Surveillante*.

Rosalie-Marie-Marthe Tribar du Dressay<sup>13</sup> et fonder une famille coloniale. Une parente de M<sup>me</sup> de Kersauson épousa un autre officier breton, Joseph-Marie de Visdelou de Bonamour, originaire de Quintin<sup>14</sup>. Leurs enfants se partagèrent entre la colonie et la métropole : le fils resta dans l'île; la fille, Marie-Anne, épousa à Brest, en 1779, Louis-Hyacinthe Cavelier de Cuverville qui devait devenir plus tard contre-amiral<sup>15</sup>.

Guy-Joseph de Coetnempren, chevalier, puis vicomte de Kersaint, né à Brest en 1746, officier de marine dont l'avancement avait été retardé par quelques excès de prodigalité, fut autorisé en 1778 à quitter le service avec le brevet de lieutenant de vaisseau. Il se retira à l'île de France et épousa en l'église de Moka, le 15 avril 1780, Elisabeth Pitois, d'une famille établie dans l'île depuis une trentaine d'années. Il reprit du service pendant la guerre de l'Indépendance américaine et servit sous les ordres de Suffren jusqu'en 1783. Il eut trois enfants, tous établis dans l'île, un fils, Aimé, qui devint lieutenant de vaisseau, et deux filles; l'aînée épousa en l'an XIII au Port-Louis de l'île François-Joseph Léon, cadet d'une famille de colons bretons dont il sera parlé plus loin<sup>16</sup>.

Jean-Charles Potier de Courcy fit plusieurs séjours aux îles et se maria à l'île Bourbon, mais ne s'y établit pas de façon définitive. Il était le fils d'un lieutenant de vaisseau

13. Fils de Jean-François-Marie de Kersauson de Kerandraon et de Goazmelquin et de Françoise-Suzanne Mol. Il laissa au moins deux enfants qui habitèrent l'île de France : Jean-Louis-Augustin et Marie-Amélie, femme de François de Courson de la Villeneuve (*Histoire d'une maison bretonne*, par Courson de la Villeneuve, II, p. 129, III, p. 227).

14. Né à Quintin, il fut baptisé à Saint-Paterne de Vannes le 21 novembre 1741. Il était fils de Charles-Roland de Visdelou et de Bertranne-Charlotte Allanic. Celle-ci était la cousine de G.-H. Allanic de Saint-Ougal passé à l'île de France en 1783.

15. COURSON, *Une maison bretonne...*, t. II, p. 126 et III, p. 316. — Bibliothèque de la Marine, à Brest, 3636. — Arch. du Finistère, Correspondance Desroches et registre B. 3636. Cavelier de Cuverville épousa en secondes nocces Félicité-Jeanne de Visdelou, cousine de sa première femme.

16. KERVILER, *Bio-Bibliographie bretonne*, V<sup>te</sup> Coetnempren. LEVOT, *Bio-graphie bretonne*, II, 30. — Notes de M. le V<sup>te</sup> Frotier de la Messelière.

marié en 1718 à une canadienne, Marie-Madeleine-Catherine Ruelle d'Auteuil, et mort en mer en 1725, laissant deux fils; le cadet, Alexandre (1725-1777), devint capitaine de vaisseau, commandant de l'île de Sainte-Lucie et vice-gouverneur de la Martinique<sup>17</sup>. L'aîné, Jean-Charles, fut commissaire général et ordonnateur des escadres de Froger de l'Eguille et de Barrin de la Galissonnière avant d'être nommé en 1771 commissaire général à l'île de France. Intègre et sévère comme son ami Du Dresnay Desroches, il souffrait de voir l'intendant Poivre « entouré de ce qu'on peut hardiment nommer, en partie, la plus vile canaille et les hommes de la plus mauvaise foi à tous égards ». Il s'était retiré à la campagne « pour éviter de voir mille choses qui sont contraires à sa religion ». Céré, ami de Poivre, écrivait le 8 août 1774 qu'on vit partir avec plaisir cet homme austère pour Pondichéry où il allait remplir les fonctions d'ordonnateur général. Mais Potier de Courcy avait épousé l'une de ces demoiselles Le Juge de Segrais dont le succès auprès des jeunes officiers mécontentait le vieux gouverneur La Brillane. Courcy revint aux Mascareignes en 1777 et séjourna à Bourbon pendant plusieurs années<sup>18</sup>.

Les officiers d'origine bretonne faisaient bon accueil à leurs compatriotes de passage et les mariaient à des créoles. Charles-Louis du Couédic de Kergoualer, enseigne de vaisseau, épousa en 1769 Anne-Claudine Tybert, veuve de Joseph Thomas de Kerguélen, officier de la Compagnie, mais M<sup>me</sup> du Couédic mourut peu de temps après et son

17. Il épousa à la Martinique, en 1759, Françoise Hooke morte dans un naufrage en 1764 : il se remaria en 1777 à Alexandrine-Gabrielle de Coetnempren de Kersaint, sœur de l'officier de l'île de France. POL POTIER DE COURCY, auteur de l'excellent *Nobiliaire de Bretagne*, bien connu des érudits bretons, était l'un de ses petits-fils.

18. A. D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 214-216. — Correspondance Céré, à la bibliothèque d'Angers. Les trois filles de Potier de Courcy se marièrent dans la colonie, l'aînée, à Louis-Joseph Clériceau, natif de Nantes; la seconde, à son oncle, E.-J. Le Juge-Mongoust; la troisième, à J.-B. RONDEAUX, né à Rennes (Nous devons ces renseignements à M. Le Juge de Segrais).

mari revint en France où l'attendaient de glorieuses destinées. Son frère, Olivier-Louis, également officier de marine et marié à une créole, resta dans l'île où ses petits enfants résidaient encore au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>.

François-Thérèse de Courson de la Villehéliou, né en 1764, officier de marine, épousa en 1790 Augustine Tribar du Dressay, nièce de M<sup>me</sup> de Kersauson de Vijac. Il joua comme nous le verrons un certain rôle dans l'histoire des îles pendant la Révolution et l'Empire ainsi que son cousin Parfait-Amand de Courson de la Villeneuve.

Augustin-François Motais de Narbonne, né à Brest le 29 septembre 1747, fut un des meilleurs représentants de l'administration civile dans la colonie. Comme Simon Provost, le directeur des expéditions envoyées à la conquête des épices, il était le fils d'un receveur des domaines de Bretagne, originaire de Rennes. Il occupa d'abord un modeste emploi de commis de la marine, puis son intelligence et son intégrité lui valurent d'être admis dans le corps du commissariat de l'île de France; il devint commissaire ordonnateur de l'Inde en 1781, commissaire général des îles de France et de Bourbon en 1785 et de la Guyane en 1787. Dès qu'il eût atteint l'âge de la retraite, il revint à Bourbon où il s'était marié et où il mourut en 1827. Son frère Charles-Pierre Motais de Narbonne se maria à l'île Bourbon à Anne-Nathalie d'Achery de Salicant, qui par sa mère, Geneviève Mussard, descendait de l'un des colons du « débris de Madagascar »; il a laissé de nombreux descendants à la Réunion. César-François Motais de la Chateignerai, autre frère de l'ordonnateur général, épousa à l'île de France en 1787 la fille de J.-M. Frichot, parisien, trésorier des invalides au Port-Louis<sup>20</sup>.

19. Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série E., dossier du Couédic. — Les Thomas, seigneurs de Kerguelen ou Kerguelin n'avaient rien de commun avec la famille du navigateur Y.-J. de Kerguelen.

20. A. D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 265-267. — FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations...*, t. IV, p. 119-121. — La terre de Narbonne se trouve dans la com-

Des incidents de leur carrière de navigateurs amenèrent François-Jean Chenard de la Giraudais et Nicolas-Pierre Guyot du Clos. L'un et l'autre étaient malouins; Chenard de la Giraudais fit plusieurs campagnes au Canada et y épousa en 1759 Catherine Bouchard d'Orval. L'année suivante, une brillante croisière lui valut le grade de lieutenant de frégate. Il accompagna Bougainville dans ses voyages aux îles Malouines et commanda dans la seconde campagne la corvette l'*Aigle*; son compatriote Guyot du Clos, ou Duclos-Guyot, commandait le *Sphinx*. Les noms des deux malouins figurèrent dans l'inscription apposée le 21 février 1764 sur la pyramide qui attestait la prise de possession des îles au nom du roi de France et qui se terminait par ces mots trop exacts : *Conamur tenues grandia*. On sait que la colonie n'eut qu'une très courte existence et que la France dût abandonner l'établissement qu'elle n'était pas en état de défendre. Chenard de la Giraudais, devenu capitaine de port à l'île de France, maria une de ses filles, Catherine-Nicole-Jeanne, à Etienne de Laleu, président du Conseil supérieur, auteur d'un code des îles, toujours consulté par les historiens et les juristes; malheureusement, le capitaine de port eut le tort de croire qu'il était possible sous le règne de Louis XVI d'entretenir avec les colonies espagnoles des relations commerciales analogues à celles qui avaient fait la fortune des Malouins au temps du commerce interlope; il mourut avant de connaître la décision ministérielle qui lui retirait son emploi.

Duclos-Guyot, choisi par Bougainville pour l'accompagner dans son voyage autour du monde, fut nommé capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis en 1777. Passé à l'île de France, il succéda à Chenard de la Girau-

mune de Chantepie près de Rennes; Motais de la Chateignerai était capitaine de la marine marchande; des documents des archives de la mairie de Chantepie apprennent qu'en l'an X il habitait l'Amérique : c'était probablement un réfugié de Saint-Domingue.

dais comme capitaine au port en 1782, mais il n'avait pas abandonné sa ville natale sans esprit de retour. En 1789, il était à Saint-Malo et devenait colonel de la milice nationale; il partageait ainsi sa vie entre la Bretagne et les îles; plusieurs des enfants qu'il avait eu de Jeanne Buet suivirent cet exemple, notamment son fils Alexandre, lieutenant de frégate<sup>21</sup>.

Ce sont surtout des noms de compatriotes Malouins de Chenard de la Giraudais et de Duclos-Guyot, que nous rencontrons parmi ceux qui nous restent à citer. Les Tréhouart formaient à Saint-Malo une véritable tribu; on les trouve mêlés à tous les événements de l'histoire de la ville depuis le xv<sup>e</sup> siècle jusqu'au xix<sup>e</sup>; plusieurs Tréhouart furent capitaines de la Compagnie des Indes; on a vu que Tréhouart de la Gatinais fut un des meilleurs lieutenants de Mahé de la Bourdonnais et qu'il fut poursuivi et acquitté en même temps que lui en 1750. Une des branches de la famille, dite de la Ville ès Offrans se divisa au xviii<sup>e</sup> siècle en cinq rameaux; ceux de Longpré et du Chesnais donnèrent des colons à l'île de France. Louis-Julien Tréhouart de Longpré, né à Saint-Malo en 1720, s'établit dans l'île en épousant Elisabeth Gast d'Hauterive, d'une famille qui devait s'allier plus tard aux Bouvet; il en eut deux enfants, Marie-Louise, mariée en 1775 à Joseph-Pierre Vigoureux de Kermorvan et Pierre-Julien, né en 1759, capitaine de corsaires pendant la Révolution, mort à Toulon en 1804, chef de division de l'armée navale. Louise-Anne-Calixte Tréhouart, née en 1713, sœur aînée de Louis-Julien, épousa

21. JOANNÈS TRAMOND, *Relacions de Vile de France et de Buenos-Ayres*, dans le *Bulletin de la Société d'histoire des Colonies*, avril 1929 et dans la *Revue d'histoire des Colonies françaises*, novembre-décembre 1930. — Notice sur Duclos-Guyot, dans MANET, *Malouins célèbres*, p. 100-105. — LEO BAIDAFF, *Una version poco conorida* (mss. 11.651 de la Bibl. Nat. nouv. acq. franç.) *del viage de Duclos-Guyot y Chesnard de las Giraudais a las islas Maloinas y al estrecho de Magallanes, 1765-1766*, dans *Boletín del Instituto de investigaciones históricas* de Buenos-Aires, octobre-décembre 1930. — M<sup>me</sup> de Laleu, née Chenard de la Giraudais, née à Saint-Malo le 24 juin 1763, mourut à Marseille, âgée de 102 ans le 16 février 1865.

Jean-Louis-Henri de Chantoiseau, né à Gien mais breton d'adoption. Le ménage qui résida en Bretagne et dans la colonie eut un fils Laurent-François-Calixte de Chantoiseau, lieutenant de vaisseau, né à Lorient, marié en 1788 à Saint-Jouan-des-Guérets, près de Saint-Servan, à Jeanne-Thérèse Le Breton de la Plussinai<sup>22</sup>.

Julien-Pierre Tréhouart du Chesnais, né à Saint-Malo en 1756, cousin issu de germain de Pierre-Julien Tréhouart de Longpré, devint colon en 1788 par son mariage au Port-Louis avec Victoire Le Breton de la Vieuville, sœur de Jean nommé ci-dessus. Il fut lui aussi capitaine de corsaire.

Les Le Breton de la Vieuville paraissent avoir été amenés dans la colonie par leur alliance avec la famille d'un capitaine malouin, brave mais de caractère singulièrement ombrageux. Jean-Toussaint-François Jocet, né à Saint-Malo en 1744, refusa de laisser les douaniers du port de Cadix monter à bord de son navire; il estimait que cette visite était contraire aux privilèges reconnus en Espagne aux marins français. Mais comme les douaniers insistaient et qu'ils étaient les plus forts, Jocet mit le feu aux poudres et sauta avec son navire et les Espagnols qui l'avaient envahi<sup>23</sup>. Sa veuve s'établit à l'île de France peut-être auprès de ses parents, les Magon de la Villebague. Marie-Anne Jocet, mariée le 23 novembre 1762, à un officier de la garnison de Port-Louis, L.-C.-P. de Rune, eut deux filles, Françoise et Louise, qui épousèrent en 1784 et en 1788 les deux frères P.-J. Le Breton de la Vieuville et J.-B.

<sup>22</sup>. A cette famille appartenait Marguerite Chantoiseau, mariée en 1865 au grand armateur Noël Danycan. Jean-Louis-Henri de Chantoiseau, époux Tréhouart, était frère de Louis, né à Gien, et de Marie-Jeanne de Vauborel, mariés à Saint-Jouan-des-Guérets en 1703 (PARIS-JALLOBERT, *Registres paroissiaux* de Saint-Jouan et de Saint-Malo. — Arch. d'Ille-et-Vilaine, série E, fonds Tréhouart et Huchet de la Bédoyère, liasse 1).

<sup>23</sup>. MANET (*Malouins célèbres*, p. 65) et CUNAT (*Saint-Malo illustré par ses marins...*, p. 120), racontent ce trait avec admiration, mais ils négligent d'en faire connaître la date. — En 1759, Charles-Jean Jocet de la Porte, de l'île de France, faisait ses études au collège des Jésuites de Vannes (Arch. d'Ille-et-Vilaine, 3 D. 10), qui vit passer sur ses bancs plusieurs futurs colons : Céré, les frères Launay, etc.

Le Breton de la Plussinais; nous avons déjà nommé les deux sœurs de ces Le Breton, Victoire, femme de Julien-Pierre Tréhouart des Chesnais, et Thérèse, femme de Laurent-François-Calixte de Chantoiseau. Les quatre ménages exploitèrent des habitations; leurs enfants se marièrent pour la plupart à des descendants de colons bretons. Marguerite Le Breton de la Vieuville (fille de Jean-Baptiste) épousa Adrien d'Épinay, descendant de l'émigrant passé à Madagascar en 1655; son frère Louis Le Breton se maria à Jeanne Pitot de la Baujardière, de Saint-Malo, cousine de Robert Surcouf<sup>24</sup>. M<sup>lle</sup> de Chantoiseau devint la femme d'Augustin Carosin de la Landelle, fils du corsaire François Carosin, né à Saint-Briac en 1762, mort en héros pendant les guerres de la Révolution<sup>25</sup>.

Les Le Gentil, parents des Le Gentil de la Barbinais-Paroy, de Saint-Domingue, et les Le Vigoureux avaient émigré au temps de Mahé de la Bourdonnais. Jean-Louis Le Vigoureux et Julienne Le Gentil habitaient Saint-Servan au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle; sept enfants naquirent de 1705 à 1717, puis le nom disparaît des archives de la paroisse. On le retrouve dans les registres de Saint-Louis de l'île de France; le 19 février 1736, Jeanne-Françoise et Marie-Madeleine Le Vigoureux, nées à Saint-Servan en 1709 et en 1712 épousèrent, la première, Joseph Colbert, écuyer, seigneur de Caizeaux, originaire de Pithiviers, secrétaire du Conseil souverain et notaire; la seconde, François Le Goff des Huperies, de Saint-Servan, second chirurgien de la colonie, cousin de Mahé de la Bourdonnais<sup>26</sup>. A la génération suivante, la famille était repré-

24. Charles Pitot, né à Tinchebray en 1673, notaire à Saint-Malo, mourut en cette ville en 1762; l'une de ses filles, Françoise-Charlotte-Marguerite (1709-1739) épousa Robert-Charles Surcouf de la Maisonneuve et fut la grand-mère du corsaire.

25. LEVOT, *Biographie bretonne*, I, 249-250.

26. Extraits des registres de Port-Louis à la Bibl. Nat., mss. 9346 des nouvelles acquisitions françaises. Devenu veuf, Le Goff des Huperies se remaria le 29 décembre 1740, à Marie Marguerite de Saint-Rémy, née à Paris, fille de François-Mathurin de Saint-Rémy de Merville, notaire et secrétaire au Conseil supérieur.

sentée par Louis Le Vigoureux, capitaine d'infanterie, époux de Julienne Robin; leur fils, Joseph-Pierre Le Vigoureux de Kermorvan, officier des milices coloniales, épousa au Port-Louis le 18 janvier 1778, Marie-Louise Tréhouart, fille de Louis-Julien Tréhouart de Longpré, nommé ci-dessus. Vers la même époque, les Le Vigoureux de Kermorvan s'allièrent à la famille Bourgault du Coudray, d'origine tourangelle, qui avait des représentants à Saint-Malo.

François Le Gentil, armateur à Saint-Malo, fut le père de René-François, chirurgien-major à l'île de France, marié au Port-Louis, le 28 août 1753, à Françoise de Liron, née à Lorient. Parmi leurs descendants on trouve Vincente, femme en 1781 de J.-B.-Hippolyte Boudin, né à Saint-Malo en 1746, mort à Port-Choiseul de Madagascar en l'an VI; Pierre-François Le Gentil, époux en 1782 de Renaude de Fleuriot, fille de Jean-Pierre de Fleuriot de la Colinière; Henriette-Françoise Le Gentil, veuve de P.-C. Bourgault du Coudray, remariée en 1791 à Jean-Louis Noël, né à Vannes, chirurgien de marine<sup>27</sup>.

Bourbon reçut aussi des colons bretons : les Moy, Léon et Desrieux, unis entre eux par quelques liens de parenté, se succédèrent pendant près d'un siècle sur la même habitation.

Joseph, François et Maurille Moy, sieurs de la Croix et de Villeguégano, originaires du pays de Guingamp, appartenaient au personnel de la Compagnie des Indes et s'établirent à l'île Bourbon au temps de Mahé de la Bourdonnais. Tanguy Moy, époux de Perrine Abeille, mourut jeune. Le 17 juillet 1739, Joseph Moy, sieur du Breil, acheta une plantation au Champ Born; la culture du caféier lui procura en peu d'années une fortune qui lui

27. Etat-civil de Saint-Malo et de Saint-Servan. — Table des contrats de mariage de Saint-Malo (Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série C). Notes de M. DE LA MESSELIÈRE, etc. La famille Boudin, originaire d'Abbeville, établie à Saint-Malo depuis 1712, n'avait rien de commun avec les Boudin passés de Normandie à Morlaix et ancêtres des Boudin de Tromelin, marins et ingénieurs.

permit d'acquérir le château et la terre de Keransquer près de Quimperlé (15 octobre 1757). Dans son célèbre *Voyage dans le Finistère* (1794), Cambry a décrit la douceur de la vie dans cette jolie ville : « Avant la Révolution, la ville de Quimperlé était une des plus tranquilles, des plus heureuses de la France. Après une vie bruyante, agitée, après de longs voyages en Chine, au Bengale, aux Manilles, quand les nerfs étaient desséchés par les chaleurs de l'Indoustan, de l'Amérique ou de l'Afrique, que de navigateurs se retiraient à Quimperlé ». Le seigneur de Keransquer ne renonça pas à ses entreprises à Bourbon car il acquit en 1759 une plantation au quai La Rose en société avec Roffray, membre comme lui du Conseil supérieur, et avec Julien Magon, frère cadet du gouverneur. Deux ans plus tard, l'achat d'une charge de secrétaire du Roi le fit entrer dans l'ordre de la noblesse<sup>28</sup>.

Joseph Léon, né à Plélo, le 2 avril 1716, fils de Guillaume Léon, marchand de drap, et de Claude Moy, rejoignit en 1742 à Bourbon son oncle ou beau-frère Joseph Moy du Breil. Ses habitations du quai Maroquin et du quai La Rose lui donnèrent de si beaux bénéfices qu'il put rentrer en France après fortune faite dès 1758. Il acquit, lui aussi, une charge anoblissante de garde-scel de la chancellerie<sup>29</sup> et, moyennant 80.000 livres, l'office de directeur et trésorier de l'hôtel des monnaies de Rennes; puis il devint propriétaire terrien et seigneur du joli château des Loges à Bruz, près de Rennes. En 1772, il vendit la charge de directeur de l'hôtel des monnaies pour devenir, au prix de 90.000 l. conseiller-trésorier de la ville de Caen, mais il continuait à s'occuper de son habitation de l'île Bourbon : par des navires de Saint-Malo, il envoyait des cargaisons ou des pacotilles singulièrement variées; ses lettres énumèrent des

28. Arch. d'Ille-et-Vilaine, série E, fonds Moy.

29. En 1783, Joseph Léon fit imprimer à Rennes un tableau généalogique qui le rattachait à la famille de Léon des Ormeaux, des environs de Montcontour, maintenue dans l'ordre de la noblesse le 3 juillet 1669 (Arch. d'Ille-et-Vilaine, F. 90).

rubans, de la lingerie, des confitures, des cordes à violon. Malgré des accidents fâcheux tels que le bris de quelques pots qui répandirent les confitures sur les cordes à violon, ses envois lui donnaient des bénéfices s'élevant en moyenne à 300 pour cent. Au mois de juin 1758, J.-B.-Marie-Melchior Solier de la Touche s'engagea à aller sur place diriger l'administration, mais il fut pris en route par un navire anglais et resta pendant quelques mois prisonnier à Lisbonne : cette mésaventure lui fit passer le goût des voyages. L'état de la plantation exigeait la présence d'un représentant du propriétaire. Un inventaire dressé en 1765 n'énumère que 56 esclaves appartenant à des races diverses : créoles, malgaches, cafres, indiens; 150.000 pieds de café furent plantés de 1763 à 1772 mais un seul ouragan en détruisit 40.000. L'administration était d'autant plus difficile que les terres appartenaient en partie aux enfants nés du premier mariage de M. de Léon avec une créole, Geneviève Royé; or ils étaient en procès avec leur frère. L'un des fils, Auguste-Joseph, passé dans l'île avait fort à faire pour expliquer à ses frères et beaux-frères les raisons du médiocre revenu donné par leurs biens : le cours du café subissait des variations brutales et les expéditions étaient parfois impossibles; il devait aussi leur faire connaître le rôle des divers esclaves, le cuisinier qui préparait le maïs et qui portait la soupe sur le terrain, les vanneurs et les ensacheurs de café, les gardiens qui préservaient des rats les nouveaux défrichements. Après Auguste-Joseph, son frère Pierre et son beau-frère, Joseph-Marie Dagonne du Bot, allèrent à l'île Bourbon et s'acquittèrent mal de leur mission. Cependant, à la mort de Joseph Léon en 1781, la fortune recueillie par ses cinq enfants du premier lit s'élevait à plus de 300.000 livres<sup>30</sup>. En 1784, un enfant né d'un deuxième mariage avec Anne-Françoise Ponthais, de

30. Arch. d'Ille-et-Vilaine, série E., fonds Prioul du Haut-Chemin, liasses 1 et 7, et série F., 1<sup>re</sup> liasse au fonds de Léon.

Rennes, Amand-François-Fidèle (1766-1823) passa à l'île avec un mince viatique de 1600 l.; si les traditions familiales recueillies par un de ses parents sont exactes, il réussit mieux encore que son père car il laissa une succession valant 978.000 francs<sup>31</sup>. François Léon (1754-1786) époux de Anne-Louise Magalon de la Morlière, frère de Amand-Fidèle, vécut en France, mais son fils Alexis-François (1777-1815), capitaine de cavalerie, rejoignit ses parents de l'île en 1799 et devint aide de camp du général Van der Missen, puis de son oncle le général Magallon de la Morlière, commandant par intérim des deux îles. A.-F. Léon épousa à Bourbon Marie de Coetnempren, fille du lieutenant de vaisseau G.-J. de Coetnempren, vicomte de Kersaint. Une branche de la famille restée en Bretagne y tint un rang distingué. Ange de Léon, maire de Rennes de 1855 à 1861 fut un des meilleurs administrateurs de l'ancienne capitale bretonne.

Deux cousins des Léon, Toussaint-Marie Desrieux de Villoubert et Guy-René Desrieux des Ourmes, fils d'un conseiller au présidial de Rennes, originaire de Dol, s'établirent très jeunes à l'île Bourbon au mois d'avril 1783. Pendant la Révolution, Guy Desrieux se fit remarquer par sa ferveur royaliste : la Restauration lui donna une charge de conseiller à la Cour royale de Bourbon. Toussaint-Marie Desrieux de Villoubert rentré en France depuis plusieurs années pouvait penser que le nouveau régime le priverait de cette consécration nobiliaire si appréciée par les colons enrichis; il reçut cependant des lettres de noblesse le 12 octobre 1816; deux ans auparavant, il avait épousé Anne-Françoise-Pauline de la Celle de Châteaubourg, nièce de l'illustre Chateaubriand<sup>32</sup>.

31. A. DE LÉON : *Recherches sur la famille de Léon* aux arch. d'Ille-et-Vilaine, F. 90.

32. Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série E, fonds Prioul, liasses 1 et 7. — PARIS-JALLOBERT, *Registres paroissiaux de Dol*. — FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, II 146 et V 619. — PRENTOUT, *L'île de France sous Decaen*, p. 274.

Les Moy, les Léon et les Durieux purent connaître à l'île Bourbon les ancêtres du plus célèbre représentant de la colonie française à notre époque, M. Joseph Bédier. Le 3 novembre 1921, M. Léon Barthou, répondant à son discours de réception à l'Académie française, lui disait : « Vos origines les plus anciennes vous rattachent à la Bretagne d'où votre famille qui prit part en 1717 à la conspiration de Cellamare<sup>33</sup> fut obligée de s'exiler pour l'île Bourbon. Elle y trouva un asile, la sécurité et bientôt la fortune... ». A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Bédier, sieurs de la Prairie et du Manoir, appartenaient à l'administration de l'île.

Les familles que nous venons de nommer faisaient partie de la bourgeoisie aisée; à la même catégorie sociale appartenaient d'autres fondateurs de familles coloniales : Bertin, de Fougères, parent ou ami des Léon ou des Desrieux, établis comme eux à l'île Bourbon; Pierre-Jean Compadre du Plessis, ancien officier de la Compagnie des Indes, marié en 1761 à Louise-Etiennette Delie; René-François-Marie Bidard de la Morinais, subrécargue de la Compagnie, époux au Port-Louis en 1761 de M.-C. Guy des Aveneaux : trente ans plus tard, Louis Bidard, de Rennes, épousa aux Pamplemousses en l'an III à Henriette-Marie-Cécile de Céré, fille de l'ami de Poivre<sup>34</sup>. Dans la même église, Claude-François Blain des Cormiers, lieutenant du port de Lorient, maria en 1790 sa fille Louise-Marie-Alexandrine à Louis-Charles Le Vigoureux, officier de la marine

33. D'après certaines traditions, l'aïeul maternel de Leconte de Lisle, le marquis de Lannux, aurait été lui aussi un complice de Cellamare; ces traditions ne sont pas fondées. Le premier des Lannux passés dans l'île, qui n'était pas marquis, mais un modeste agent commercial, n'avait pas été mêlé à une aventure aussi considérable; peut-être cependant avait-il été compromis par quelques relations avec La Grange-Chancel, l'auteur des *Philippiques*. A la même époque des particuliers ruinés par la débâcle du système de Law, comme le baron Grant de Vaux, vinrent dans la colonie pour refaire leur fortune.

34. Communication de M. FROTIER DE LA MESSELIÈRE. — Les archives du Morbihan possèdent le journal du capitaine Bidard de la Noë, commandant aux Indes, *Le Bailli de Suffren*, de 1788 à 1790 (fonds de l'amirauté de Lorient, B. 4583-4584 bis).

marchande. Aux Pamplemousses encore, Pierre-Louis Gautier de Rontaunay, de l'évêché de Rennes, capitaine de navire de commerce, épousa en 1792 Antoinette de Senneville; citons encore plusieurs anciens officiers de la marine marchande : J.-B. Joannis et Joseph Junot des Fontaines, de Lorient; J.-B. Gérard, de Rennes; J.-B. Rolandais, de Brest.

En 1776, le notaire de Port-Louis était Jean-Pierre Auffray, de Rennes, venu dans l'île en 1757. René Le Borgne, de Morlaix, était interprète de la langue malgache<sup>35</sup>. Gabriel-Hippolyte Allanic de Saint-Ougal était assesseur au Conseil supérieur (1785). Né à Loudéac en 1737, il avait été nommé en 1762 sénéchal de la juridiction locale et lieutenant des eaux et forêts du duché de Rohan. Marie-Pélagie Latimier du Clézieux lui donna onze enfants. Il vendit sa charge et résolut de passer à l'île de France où il espérait trouver un emploi plus lucratif. Il s'embarqua le 6 avril 1782 sur le *Necker* qui fut pris à hauteur du cap de Bonne-Espérance par une frégate anglaise; conduit à l'île Saint-Hélène puis renvoyé en France, Allanic n'abandonna pas son projet. Il repartit au mois de juillet 1783 et arriva enfin à destination le 4 octobre. Deux ans plus tard, il entra dans la magistrature où il devait subir quelques ennuis et quelques épreuves pendant la Révolution<sup>36</sup>.

Au monde du commerce ou de l'industrie appartenaient Souvestre de la Roche, de l'évêché de Saint-Brieuc, entrepreneur; Piriou de Lezongar, des environs d'Audierne, et Salaun de Kerbalanec, négociants; François Furet du Gué, de Dinan, chirurgien, mort à Bourbon en 1772; Jacques

35. Arch. des Colonies : Recensement de 1776. — Arch. du Finistère, B. 1729. Arch. d'Ille-et-Vilaine, série E, fonds Furet et Prioul du Haut-Chemin. — V<sup>te</sup> FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, etc.

36. Renseignements donnés par M. J.-E. MARTIN. — Allanic de Saint-Ougal avait un frère, François Allanic, capitaine de vaisseaux marchands de Saint-Malo, puis capitaine de la Compagnie des Indes, qui navigua longtemps à l'île de France. Il était aussi parent de L.-R. Videlou de Bonamour, établi depuis plusieurs années dans la colonie.

Le Moyne, d'Auray, peintre; Charles Morel, de Brest, marchand de modes; Nicolas Le Tailleur<sup>37</sup>, descendant d'une vieille famille d'orfèvres qui depuis le xvi<sup>e</sup> siècle faisait des vases sacrés et des croix processionnelles pour les églises des environs de Vitré et de Rennes. Le Tailleur, établi à l'île de France en 1775 fut ruiné par les événements de la Révolution.

Jadis comme aujourd'hui, des émigrants sans profession déterminée quittaient la mère patrie dans l'espoir de rencontrer, comme par hasard, la fortune. En 1776, un jeune Mustel de Grandbuisson, de Dinan, résolut de partir pour les colonies; plutôt que d'aller à la Martinique où l'un de ses parents avait fait une certaine fortune, il partit pour les Mascareignes dont il ne savait rien: il y alla parce qu'il obtint de l'officier de marine Trémigon le passage gratuit sur un vaisseau du roi. Il était pourvu d'une lettre de recommandation pour son compatriote le capitaine de port Maingard<sup>38</sup>. On peut douter qu'il ait aussi bien réussi que Maingard et que beaucoup d'autres officiers de la Compagnie des Indes préparés à la vie coloniale par leurs campagnes sur les navires de commerce.

Les « aventuriers », au sens ancien du mot, ne restaient pas aux îles: ils passaient aux Indes. Pendant tout le xviii<sup>e</sup> siècle, le commandement des troupes européennes au service des princes hindous donna aux plus braves et aux plus heureux d'entre eux l'occasion de faire des fortunes invraisemblables. Nous avons déjà nommé Brossard de la Censie et Saint-Lubin. René Madec, né à Quimper en 1736, fils d'un pauvre maître d'école, fut embarqué comme mousse à l'âge de douze ans et s'établit à l'île de France

37. Né à Rennes vers 1747, passé à l'île de France en 1775. Ces Le Tailleur voyageaient volontiers: Richard Le Tailleur, orfèvre, était en Espagne en 1618; Jean-Eloi exerçait la même profession à Saint-Domingue à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle (Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série E, fonds Le Tailleur). — Le recensement de l'île de France de 1776 nomme un autre orfèvre breton: Albert Martineau, 23 ans, né à Lorient; Jean Martineau, 62 ans, né à Nantes, peut-être son père, était horloger; l'un et l'autre étaient arrivés en 1767.

38. Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série E, fonds Maingard et Mustel.

vers 1754; embarqué comme matelot à bord de l'un des navires de l'escadre envoyée au secours de Pondichéry en 1757, il fut pendant plusieurs années un obscur soldat, mais en 1764, il devint subitement chef d'un parti. Madec fit fortune sans oublier ses devoirs envers sa patrie. Lorsqu'il revint à l'île de France en 1779, en route pour le pays natal, l'ancien marin était pourvu du titre de nabab bahadour par le grand Mogol et du brevet de colonel par le Roi de France qui l'anoblit deux ans plus tard<sup>39</sup>.

Deux autres chefs de partis européens dont la destinée fut plus éclatante encore que celle de Madec, Benoît le Borgne, dit de Boigne, et Pierre Guiller, dit Perron, étaient d'anciens soldats de régiments en garnison à l'île de France qui désertèrent pour aller courir les aventures au pays des rajahs<sup>40</sup>.

Au siècle suivant, lorsque les Indes furent perdues, les aventuriers se rabattirent sur Madagascar. Un matelot originaire de Cléguer, Le Guével, devint le prince consort de la reine d'une petite peuplade<sup>41</sup>.

J.-B. Le Cudennec, né probablement à Saint-Malo le 23 avril 1772<sup>42</sup>, émigré à l'île de France avec quelques-uns de ses parents trouva l'île trop étroite pour ses ambitions. Vers 1815, il passa à Madagascar, cultiva le café et la canne à sucre, étudia les langues indigènes et composa même un dictionnaire. Il sut plaire à une tribu malgache qui le nomma chef ou roi. « Mais le trop grand amour qu'il avait inspiré à ses sujets devint sa perte : car ayant eu la malencontreuse idée de leur annoncer son départ, ses fidèles partisans l'empoisonnèrent pour conserver au moins sa dépouille »<sup>43</sup>.

39. Emile BARBÉ, *Le nabab René Madec*, Paris, 1894. in-12.

40. M. DE VILLIERS DU TERRAGE, *Rois sans couronne*, p. 111, 139.

41. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVI, 1889, p. XCI.

42. Fils de Jean-Antoine, natif de Plougastou, notaire et procureur, et de Anne-Françoise Choumarin (PARIS-JALLOBERT, *Registres paroissiaux... Saint-Malo*, p. 286).

43. Baron M. DE VILLIERS DU TERRAGE, *Rois sans couronne...*, p. 91.

En 1818, un sous-officier de la garnison de la Réunion nommé Robin, puni de quelques jours de salle de police, trouva le moyen de s'évader et de passer dans la grande île où l'attendait un magnifique avancement : il devint colonel puis maréchal. Intelligent et patriote, il exerça une heureuse influence dans un sens favorable à la France à la cour du roi hova<sup>44</sup>. Le successeur de ce souverain accorda son amitié à un rival de Robin, le « prince » Corollaire, qui fut le généralissime de la reine Ranavalona et peut-être quelque chose de plus, bien qu'il fut fort laid, tout petit, contrefait, louche et maladif. Le prince était le fils naturel de l'orfèvre Pierre-Vincent Coroller, né à Lorient en 1771, passé à l'île de France en 1784 et d'une malgache. Des lettres de Corollaire montrent qu'il avait reçu une excellente instruction et qu'il était un politique intelligent et avisé, mais exclusivement dévoué à la race à laquelle appartenait sa mère. Disgracié, il se laissa mourir de faim en 1835<sup>45</sup>.

Les îles reçurent aussi des « indésirables », des fils de famille tarés et de mauvais soldats que le gouvernement envoyait au delà des mers par égard pour des familles honorables<sup>46</sup>. Ces tristes recrues corrompaient les régiments coloniaux; un des crimes les plus graves mentionnés dans les annales de l'île de France fut commis par trois

44. *Voyage pittoresque autour du monde, résumé général des voyages de découvertes...*, publié sous la direction de Dumont d'Urville, Paris, 1834, in-8°, t. I, p. 75-79.

45. Georges GOYAU, *Les grands desseins missionnaires d'Henri de Solages...*, Paris, 1933, in-18, p. 211-231.

46. On lit, dans la déposition de l'un des *rescapés* du *Saint-Géran*, qu'il se trouvait à bord un soldat envoyé aux îles par lettre de cachet « grand scélérat par rapport à la religion ». Les régiments coloniaux recevaient beaucoup de mauvais sujets qui étaient plus dangereux encore aux colonies que dans la mère patrie; en 1763 Joseph Poences de Keribet, fils indigne d'une famille noble de Quintin, avait commis un crime odieux; ses parents, appuyés par le duc de Lorges, obtinrent qu'il fut versé dans le régiment Royal-Marine (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 186). A partir de 1770, le gouvernement refusa aux familles de faire passer aux colonies leurs parents tarés (*Ibid.*, C. 195, 198, etc.). — Par contre les îles servirent d'asile à d'honnêtes gens dont le nom avait été compromis en France par des parents indignes : tel fut le cas de Jacques de Saint-Rémy de Valois, officier de marine, mort à Bourbon en 1785. Il était le frère de la trop fameuse M<sup>me</sup> de la Motte, l'héroïne de « l'Affaire du collier ».

soldats. Dans la nuit du 24 au 25 janvier 1774, ils s'introduisirent dans une habitation pendant l'absence du propriétaire, le lieutenant d'artillerie Joseph-Etienne André de Léhec, originaire des environs de Quimper ; ils massacrèrent M<sup>me</sup> de Léhec, son jeune enfant, sa sœur, M<sup>me</sup> de Montbrun et un vieux domestique ; puis ils pillèrent la maison et y mirent le feu. Les criminels furent découverts : deux furent pendus et le plus coupable fut roué ; il servait sous un faux nom mais il assurait qu'il appartenait à une bonne famille et que son père était chevalier de Saint-Louis<sup>47</sup>.

Les administrateurs avaient le droit de renvoyer en France les sujets dangereux ou inutilisables ; le gouvernement qui renonça vers 1770 à expédier des exilés aux colonies continua à délivrer des lettres de cachet pour faire revenir des colons et les interner dans des couvents ou des maisons de force. En 1778, la femme d'un habitant de l'île de France était ainsi enfermée au couvent de l'Enfant-Jésus à Vannes ; l'administration avouait qu'elle avait oublié le motif de l'internement<sup>48</sup>. De toutes les colonies venaient aussi de petits indigènes amenés comme objets de curiosité par des capitaines de navires, ou bien expédiés par les colons afin que ces enfants apprissent un métier et devinssent des esclaves de plus grande valeur. Nos juristes aimaient à proclamer que l'esclavage n'existait pas en France et qu'un esclave abordant en terre française acqué-

47. PITOT, *L'île de France*, p. 101-103. — Les coupables ne purent être découverts qu'après de longues recherches, car beaucoup de militaires étaient suspects. Le 5 mars 1774, le chevalier Desroches écrivait à son ami, M. de la Gonnivière, que M. de Léhec, au lieu de recourir à la justice pour venger les crimes voulait partir pour la France et se faire moine. Il ajoutait : « toutes les femmes effrayées quittent les habitations et reviennent au port » (Arch. du Finistère, E. 139).

48. Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 160. — L'île de la Désirade fut choisie pour recevoir les indésirables de la métropole. Les résultats furent si mauvais que l'essai fut abandonné au bout de peu de mois (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 195, 198, 199, 202, etc.). — Autrefois, les parents étaient singulièrement sévères : en 1782, un certain Etiennez, directeur des fermes à Redon, pria l'intendant de Bretagne d'expédier aux îles son fils âgé de 13 ans ! Bien entendu, l'intendant refusa (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 218).

rait aussitôt la liberté. En fait, les habitants tournaient la loi et conservaient leurs droits en affirmant que les indigènes les accompagnaient en qualité de domestiques ou bien qu'ils faisaient l'apprentissage d'un métier manuel.

Le nombre des esclaves résidant en France devint si grand que le gouvernement finit par s'émouvoir et prescrivit en 1776 d'en faire le recensement; les ordres ne purent être exécutés à Nantes où il était de bon ton dans le monde des armateurs et des négociants d'avoir des domestiques nègres. Dans d'autres villes, les déclarations ne furent pas complètes, ni sincères.

D'après ces documents, quatre-vingt-seize « nègres » auraient résidé en Bretagne, non compris Nantes. A Lorient et à Port-Louis vivaient sept nègres venus de Bourbon ou de l'île de France envoyés en apprentissage ou servant comme domestiques chez des parents des colons Blain des Cormiers et Boisquesnay. Les Malouins s'abstinrent de déclarer le lieu d'origine de la plupart de leurs vingt indigènes; l'un d'eux était depuis trente ans en France : Jean-François, âgé de 48 ans, domestique de M<sup>me</sup> Drake à qui il avait été donné par M. de la Bourdonnais. On doit dire que certains exilés trouvèrent chez nous des maîtres excellents : le subdélégué du Faou écrivait à l'intendant qu'il connaissait deux négresses dans son département : Thérèse Gauthier, coiffeuse, 24 ans, et Françoise Pauchin, couturière, 22 ans, demeurant chez M. Pichot de Kerdisien, commissaire de marine et inspecteur de la forêt du Cranou. Kerdisien les avait reçues de leurs parents dix-sept ans auparavant; il leur laissait la plus grande liberté et les recevait à sa table quelque compagnie qu'il eût<sup>49</sup>. A Brest, des nègres des Antilles se vengèrent de leurs maîtres en pratiquant les « empoisonnements à la créole » qui répandaient l'épouvante dans leur pays d'origine; on n'eut jamais à reprocher des crimes de ce genre, croyons-nous, aux indi-

49. Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 1438; lettre du 6 janvier 1777

gènes des Mascareignes de caractère doux et généralement bien traités par leurs maîtres.

Aux îles de France et de Bourbon, la vie était plus douce qu'aux Antilles; les habitations étaient moins importantes et le travail moins intense : par conséquent la conquête de la fortune était plus lente. Certains colons se lassaient assez vite ; beaucoup n'avaient pas l'esprit de séjour car les Français de tous les temps ont préféré la vie étroite de la mère patrie à l'indépendance et aux hasards de la vie créole. Quelques-unes des familles que nous avons nommées revinrent en Bretagne dès qu'elles eurent amassé quelques capitaux, tout heureuses de montrer leur fortune récente dans leur pays natal.

Ceux même des colons qui étaient fixés aux îles et qui ne désiraient pas les quitter restaient unis à la métropole par des liens étroits. Ce ne fut pas une aventure exceptionnelle que celle de la pauvre Virginie forcée de quitter la case maternelle et d'aller à Paris pour ménager la succession d'une tante acariâtre et recevoir une éducation en rapport avec sa naissance.

La colonie ne possédait pas de bonnes maisons d'enseignement et la vie très libre que l'on menait dans les plantations disposait les enfants à l'indolence et les initiait à une immoralité déplorable. Tous les enfants des familles aisées étaient élevés en France. Ces longs voyages n'étaient pas sans dangers : on a vu que le jeune Céré, âgé de cinq ans, fut égaré en route et abandonné pendant plusieurs années aux soins charitables d'une paysanne de Basse-Bretagne. Les petites filles, exilées loin de leurs mères et enfermées dans des couvents, passèrent parfois bien tristement les plus belles années de leur existence, voire même toute leur vie. Si les petites Du Dresnay, pensionnaires au prieuré de Locmaria-Quimper, ne furent pas négligées par leur oncle, ni par une tante qui habitait Quimper, les archives d'autres couvents bretons révèlent la destinée lamentable

de petites créoles : le père ou la mère venait à mourir, l'époux survivant contractait une nouvelle union : on oubliait l'enfant du premier lit; ou bien des revers de fortune empêchaient de payer la pension promise et forçaient d'abandonner la petite pensionnaire à la générosité des religieuses. Un gentilhomme limousin, Jean de Pradel, passé en Louisiane en 1713 plaça au couvent des Ursulines de Quimperlé ses trois filles. Entre elles et quelques-unes des religieuses existaient une irréductible incompatibilité d'humeur qui empoisonna leur existence. Les années passèrent sans que leurs parents prissent soin de les retirer du couvent<sup>50</sup>.

Un colon de la Martinique, originaire du pays nantais, Charles-François Giraud d'Ossol, confia vers 1715 à l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt ses deux filles qui furent rejointes en 1738 par leurs deux nièces. Les pensionnaires furent d'abord bien accueillies et les religieuses s'empresèrent de convertir la négresse qui les avait accompagnées; le baptême de la noire Lisette fut célébré avec pompe : Lisette devint le 15 janvier 1715 Charlotte-Françoise-Marie Duplessis, mais la pension payable en monnaie sonnante et trébuchante fut remplacée par des envois de sucre et de cassonade car l'argent était rare; puis ces denrées arrivèrent irrégulièrement sous prétexte de récolte manquée ou de capture de vaisseau par les Anglais. La correspondance échangée de 1770 à 1786 entre les religieuses et la famille Giraud d'Orsol, renferme peu de nouvelles des enfants mais beaucoup de réclamations de termes impayés et de doléances sur la mauvaise qualité de la cassonade, doléances qu'apaisaient parfois des cadeaux de ballots de café et de bouteilles de vin d'orange « bon pour calmer les dérangements d'estomac ». Marie-Colombe en 1721, Marie-Anne en 1747, Catherine-Céleste en 1748

50. Sur cette famille, voir *Le chevalier de Pradel. Vie d'un colon français en Louisiane*, par A. BAILLARDEL et A. PRIOULT, Paris, 1928, in-8°.

se firent religieuses, ainsi que le souhaitait leur famille, mais Reine ne put se résigner à passer toute sa vie dans la pauvre abbaye de la forêt de Rennes et elle finit par obtenir de revenir aux Antilles<sup>51</sup>.

A Nantes, l'armateur Deguer, correspondant de plusieurs familles de colons de Saint-Domingue, avait beaucoup de peine à se faire rembourser les pensions qu'il avançait à des couvents de la ville<sup>52</sup>. A Rennes, le collège comptait de 1766 à 1771<sup>53</sup> auprès d'enfants du pays destinés à devenir diversement célèbres — Ginguéné, Bigot de Préameneu, Gerbier, Lanjuinais — plusieurs petits créoles des Mascareignes : Joseph-Auguste Pinczon du Sel, de l'île de France, Etienne-Guillaume Dureau, de l'île Bourbon et trois frères nés dans la même île : Jean-Baptiste, Louis-Joseph et Evariste-Désiré de Forges de Parny, dits Des-salines, Montchéri et Santerre. Evariste-Désiré, né à Saint-Paul, le 6 février 1753<sup>54</sup>, n'avait que neuf ou dix ans quand il fut enfermé au collège; sa chambre fut occupée plus tard par Chateaubriand qui s'est plu à remarquer le singulier hasard qui fit succéder au futur auteur de l'infâme *Guerre des Dieux* l'enfant qui devait écrire le *Génie du Christianisme*. Les petits garçons, moins à plaindre que leurs sœurs, pouvaient sortir du collège et se faire une vie indépendante. Parny, dès 1777, publia ses premiers essais littéraires et il obtint un tel succès qu'il fut sur le point, dit-on, d'épouser une des plus riches héritières de Bre-

51. Arch. d'Ille-et-Vilaine, 242, 19. — Dom ANGER, *Histoire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt (Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XLVII, 1920, p. 184-186)*. — Les deux premières religieuses étaient filles de C.-F. Giraud d'Orsol et de sa première femme Hélène de la Chardonnière; la troisième et Reine étaient nées de Robert, fils de Charles-François, de sa première union avec Marie-Françoise du Rocher.

52. Rapport présenté en 1912 par M. E. GABORY, archiviste de la Loire-inférieure.

53. Une collection de programmes des exercices célébrés par les élèves du collège, lors des distributions des prix, nous a été obligeamment communiquée par M. René Richelot. Le nom de Parny ne figure pas parmi ceux des élèves laborieux, pas plus d'ailleurs que celui de Chateaubriand.

54. La mère de Leconte de Lisle était la petite-nièce de Geneviève Lannux, mère de Parny.

tagne<sup>55</sup>. Il fit encore quelques voyages à l'île de France; il y trouva de nouvelles inspirations littéraires<sup>56</sup> et servit dans l'Inde en 1785, mais la vogue obtenue par ses livres l'attacha au monde des gens de lettres parisiens; il laissa à ses frères Dessalines et Montchéri le soin de continuer aux îles les traditions de la famille de Forges de Parny<sup>57</sup>.

Plus encore que les affaires de famille et l'éducation des enfants, le commerce maritime, très florissant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, établissait entre les îles et les ports de l'ouest de la France des relations nombreuses. Un état des navires armés par le commerce particulier depuis la suppression du privilège de la deuxième compagnie des Indes en 1769 jusqu'à l'établissement de la troisième compagnie en 1785 porte à 155 le nombre des navires partis de la métropole pour les Mascareignes; 101 étaient sortis des ports de Bretagne; 54 venaient de Lorient, 30 de Nantes, 14 de Saint-Malo, 2 de Brest, un de Vannes<sup>58</sup>. Les armements à destination des îles augmentèrent jusqu'à ce que la Révolution vint tout anéantir. A défaut d'états précis, on peut citer la collection malheureusement incomplète des rôles d'équipage des navires armés à Saint-Malo : 9 rôles concernant des navires à destination de l'île de France existent pour 1788, 5 pour 1789, 10 pour 1790. Les armateurs étaient des négociants du pays : Benjamin Dubois, Deshayes, Harrington, Louvel, Potier des Landes, Ruault de Coutances,

55. PEIGNÉ, auteur d'une notice sur *Antrain et ses environs* (Dinan, 1861, in-8°, p. 53), raconte, sans citer de preuves, que Marie-Antoinette voulut marier Parny à M<sup>lle</sup> Guérin de Saint-Brice (de Saint-Brice-en-Coglès). Le mariage ne se fit pas; la jeune fille épousa en 1785 le marquis Tuffin de la Rouerie qui ourdit sept ans plus tard une conspiration fameuse. M<sup>me</sup> de Saint-Brice aurait « payé à M. de Parny un dédit assez considérable ».

56. D'après la *Notice généalogique sur la famille Maingard* (p. 56), la jeune créole que Parny a chantée sous le nom d'Éléonore était Esther Lelièvre qui épousa en premières noces, en 1777, M. Canardelle, mort en 1786, laissant trois fils, et en secondes noces, en 1788, François-Marie-Jean-Charles Ruellan, né à Saint-Malo vers 1757, chirurgien, établi à Moka (Ile de France) en 1782.

57. L'auteur de la famille était Pierre Parny, dit le Bourguignon, né à Brion près d'Autun en 1677, passé à Bourbon en 1698. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un arrêt du Parlement rattacha ses descendants à une famille noble du Berry.

58. Tableaux publiés à la suite de la *Consultation pour les actionnaires de la Compagnie des Indes*, par HARDOUIN, GERBIER et DE BONNIÈRES, Paris, 1788, in-4°.

ou bien des colons qui avaient conservé des attaches dans leur ville natale : Alexandre Guyot du Clos, lieutenant de port à l'île de France, armateur du *Duc-d'Orléans* en 1789, Jacques Gilbert, de l'île Bourbon, fils d'un constructeur de navires de Saint-Malo, propriétaire du *Voyageur* en 1791. Ces navires transportaient des passagers qui regagnaient les îles ou qui allaient y chercher fortune, les officiers marinières Perrier d'Hauterive, André Lemarchand, Augustin Carosin, le navigateur Noël-Joseph Rosse, réfugié de Louisbourg, les menuisiers Pierre Carouge, Armel, M.-F. Fleury, de Saint-Malo et de Saint-Servan<sup>59</sup>. Aux navires armés spécialement pour l'île de France, il convient d'ajouter une bonne partie de ceux qui se rendaient aux Indes, car à l'aller et au retour ils faisaient escale au Port-Louis et y faisaient des opérations commerciales<sup>60</sup>. Les navires expédiés de Nantes et de Lorient étaient en partie armés aux frais des Malouins<sup>61</sup>. Bien entendu, tous les voyages n'étaient pas heureux : le *Jean-Baptiste* de Saint-Malo, armé par René-Auguste de Chateaubriand — le père de l'auteur du *Génie du Christianisme* — fit naufrage sur la côte de l'île de France le 9 avril 1773; François Trébuchet, de Nantes — l'aïeul maternel de Victor Hugo — capitaine du *Comte-de-Grasse*, de Brest, mourut en mer, le 1<sup>er</sup> septembre 1783 alors qu'il allait de Trinquemalé à l'île<sup>62</sup>.

Les entreprises d'outre-mer avaient en Bretagne un prestige que les ruines de la Révolution leur ont fait perdre.

59. Arch. d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo, fonds de l'Amirauté. Les Archives de la Marine, à Brest, possèdent une autre collection plus complète des rôles d'équipage de Saint-Malo.

60. Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série E, fonds Septans.

61. Les Nantais étaient spécialisés dans le commerce avec Saint-Domingue et les Antilles; en 1790, 530 navires entrèrent dans le port ou en sortirent. Trois seulement venaient des Mascareignes, mais 205 allaient aux Antilles ou en revenaient; 40 étaient des négriers (A. GUÉPIN, *Etude historique sur les progrès de la ville de Nantes*, Nantes, 1832, in-8°, p. 135).

62. G. SAINT-MLEUX, *Les armements de M. de Chateaubriand (Annales de Bretagne, t. XXXIV, 1919, p. 12)*. — Abbé BOURDEAUT, *Léopold-Sigisbert Hugo et Sophie Trébuchet (Mémoires de la Société d'histoire de Bretagne, 1933, t. XIV)*.

Les capitalistes prenaient des intérêts dans les armements et des familles peu fortunées et que leurs professions ne paraissaient pas disposer aux spéculations coloniales contribuaient à la constitution des pacotilles emportées par les officiers et par les matelots : on voit ainsi Claude Even, contrôleur des actes à Lorient, prêter en 1775 300 livres à Jean Le Borgne, aide-canonnier sur le *Laverdy*, capitaine Bertin, en partance pour les îles de France et de Bourbon; en 1775, la dame Villatte, Michel Marais et Pierre Doinet, de Lorient, avancent chacun 3.000 livres et Dominique Daubigny 2.000 livres à J.-M.-H. Fraboulet, de Mordelles, écrivain sur le *Bordelais*, capitaine de Marnières<sup>63</sup>. A défaut d'argent, on confiait aux marins des étoffes ou de menus objets; la maison Le Tellier et Loyson de la Rondinière, de Saint-Malo, paraît avoir eu la spécialité de fournir de la lingerie et de la mousseline aux marins embarqués pour les colonies<sup>64</sup>. A Brest, la maison Borgnis-Desbordes approvisionnait les officiers de la marine royale qui en dépit des règlements faisaient le métier de « pacotilleurs »<sup>65</sup>. Dans les inventaires dressés après décès à Saint-Malo, à Brest et dans les villes maritimes, les mentions de créances sur les habitants des îles se rencontrent très fréquemment. Les intérêts engagés aux Antilles étaient beaucoup plus importants mais Nantes avait le monopole des relations avec ces colonies. Les armateurs nantais qui s'étaient tenus à l'écart des entreprises coloniales au xvii<sup>e</sup> siècle s'y lancèrent avec ardeur et succès au siècle suivant.

La situation géographique de Nantes est incomparablement plus favorable au grand commerce maritime que celle

63. Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série E, fonds Fraboulet.

64. Des papiers de cette maison sont conservés aux Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série B, juridiction de Saint-Malo, liasse 977.

65. A. CORRE, *L'ancien corps de la marine*, p. 422-423. — Un brave officier, Jean Vauquelin, qui s'était distingué pendant la guerre du Canada, se livra à d'irrégulières opérations de commerce pendant qu'il commandait la frûte *La Garonne*, à l'île de France, en 1766-1768. A son retour en France, il fut enfermé au château du Taureau, près de Morlaix, puis à Nantes. (E. DE CATHELINÉAU, *Documents sur Vauquelin*, dans *Nova Francia*, vol. V, 1930, p. 257-302).

de Saint-Malo; de plus, Nantes eut le bonheur de posséder quelques administrateurs et des armateurs tels que Gérard Mellier, Descazeaux de Hallay, Montaudouin qui surent « voir grand » et qui profitèrent de toutes les occasions favorables pour procurer à leur ville de nouveaux moyens de s'enrichir et de progresser. En 1719, par exemple, Mellier obtint que Nantes devint le siège de la vente des cargaisons apportées d'Amérique et d'Asie par les navires de la Compagnie des Indes<sup>66</sup>. En 1716, des lettres-patentes réservèrent à quatre ports le droit d'armer pour la traite des nègres. Nantes fut avec Bordeaux, La Rochelle et Rouen une des villes privilégiées et réalisa des bénéfices incalculables. Les négriers allaient acheter en Guinée leur noire cargaison : ils la vendaient ou plus souvent la troquaient aux Antilles contre des denrées qu'ils apportaient en France; la traite des nègres fit ainsi naître dans toute la basse Loire des industries nouvelles, notamment le raffinage des sucres. On vendait aussi des esclaves aux Mascareignes, mais la plupart étaient importés directement de Madagascar, de Zanzibar et de la Cafrerie par les colons. Ce commerce se faisait ordinairement sans l'intervention des armateurs de la métropole et ne leur procurait pas des « retours » importants et réguliers comme celui des Antilles.

La prospérité de Saint-Malo n'était plus à la fin du règne de Louis XV ce qu'elle avait été sous le règne précédent<sup>67</sup>; la ville natale de tant de navigateurs et de littérateurs illustres n'eut pas la bonne fortune de posséder des administrateurs comparables à ceux de la ville de Nantes. Les Malouins montraient de l'audace et de l'habileté dans la guerre de course et dans le commerce maritime, mais ils

66. Arch. d'Ille-et-Vilaine C. 1590-1591. — GASTON-MARTIN, *Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'administration de Gérard Mellier*, Toulouse et Nantes, 1928, in-8°, p. 146-170. — Lorient recouvra plus tard l'avantage d'être le lieu de vente des marchandises apportées par les navires de la Compagnie.

67. Cf. H. SÉE, *Le commerce de Saint-Malo au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les papiers des Magon (Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, 9<sup>e</sup> série, Paris, 1925, in-8°)*.

étaient au logis très timorés et méfiants. Les agrandissements ou suivant l'expression locale « les trois accroissements » donnés à la ville par des emprises faites sur les grèves furent réalisés presque malgré eux par un ingénieur parisien, Garangeau. Très individualistes, ils ne surent s'entendre que pour faire échouer le fameux projet de Vauban qui avait dessiné le vaste bassin indispensable à un grand port et tracé le « plan d'extension » de la ville. Ils avaient de gros intérêts dans les affaires des Nantais à Saint-Domingue mais ils y envoyaient peu de navires directement.

A partir de 1774, les intendants firent envoyer de tous les quartiers maritimes des états périodiques faisant connaître le nombre des passagers embarqués pour les colonies. Les ports secondaires ne signalèrent qu'un petit nombre de départs. Lorient enregistra 37 en 1782 (année de guerre) et 70 en 1783; Saint-Malo 67 en 1774, 96 en 1776, 11 en 1783, 309 en 1785. Mais à Nantes, les chiffres furent singulièrement plus élevés : 682 en 1774, 509 en 1776, 33 en 1780, 86 en 1782, 578 en 1783 et 765 en 1785<sup>68</sup>.

Les Malouins conservaient le premier rang dans les armements pour Terre-Neuve<sup>69</sup>. Ils avaient aussi plus d'intérêts engagés aux îles de France et de Bourbon que les Nantais et ils y envoyaient plus de colons. Un certain mouvement d'émigration qui se dessinait vers les côtes du Canada<sup>70</sup> fut arrêté par la guerre de Sept Ans; les départs pour les Mascareignes continuèrent; on est surpris que ces îles lointaines, au climat tropical, aient reçu plus de colons

68. Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 1437.

69. Voir la belle collection des déclarations de départ et des rapports de mer de l'Amirauté de Saint-Malo (Arch. d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo). — M. de Chateaubriand, père de l'écrivain, est le seul armateur malouin dont on ait étudié l'histoire; de 1758 à 1775 il arma 44 navires, la plupart pour Terre-Neuve; deux bâtiments seulement furent envoyés à l'île de France (G. SAINT-MLEUX, *Les armements de M. de Chateaubriand*, dans les *Annales de Bretagne*, t. XXXIV, 1919).

70. Cf. le recensement de l'île Royale (aujourd'hui île du Cap Breton), en 1752, par le sieur DE LA ROQUE, publié dans le *Rapport concernant les archives canadiennes*, 1905 (Ottawa, 1909, in-8°).

du nord de la Bretagne que la Nouvelle France découverte par un Malouin et dont les côtes étaient fréquentées chaque année par tant de navires sortis des ports de la Mouche. Elles recevaient aussi des colons de la province voisine, la Normandie. Pendant la Révolution, elles virent arriver de très nombreux réfugiés des Antilles, pour la plupart originaires du Midi de la France. Un auteur contemporain, l'astronome Bissy, assure que lorsque l'émigration ne fut plus exclusivement bretonne et normande, la confiance et la loyauté s'éteignirent parmi les colons : nous devons répéter après l'auteur<sup>71</sup> auquel nous empruntons cette citation que nous laissons à Bissy la responsabilité de son assertion.

Le recensement de l'île de France en 1776, plusieurs fois cité, fournit les renseignements les plus précis sur l'Etat de la colonie; il donne pour chaque chef de ménage, son âge, son pays d'origine, sa profession et la date de son arrivée dans la colonie, le nom et la patrie de sa femme, les noms et âges de ses enfants; enfin, il indique le nombre de ses chevaux et mulets, de ses bestiaux, de ses volailles et l'étendue de ses terres cultivées ou incultes. Il n'est pas de paroisse en France pour lesquelles on possède des renseignements aussi abondants. 324 chefs de ménages, soit un septième environ, étaient des Bretons; à ce chiffre on doit ajouter plusieurs colons, tels que les Magon, les Avice du Ruisseau, les Du Plessis-Compadre, nés dans l'île de parents venus de Bretagne.

Beaucoup de ces colons possédaient des habitations; d'autres étaient marins ou commerçants. La troisième compagnie des Indes établie en 1785 fut dotée du monopole du commerce entre la France, les Indes et la Chine; mais les îles de France et de Bourbon furent autorisées par une disposition spéciale à commercer avec l'Orient; ce privilège favorisait surtout l'île de France qui possédait un bon port

71. PRENTOUT, *L'île de France sous Decaen*, p. 649.

et fit de Port-Louis un vaste entrepôt entre la France et l'Asie ainsi que l'avaient souhaité La Bourdonnais et Desroches. Quelques années plus tard, un voyageur constatait que les négociants formaient une classe instruite et que les simples marchands avaient la vue moins bornée que la plupart des négociants de Paris. Leurs relations avec l'Inde et la Chine, l'Amérique et l'Europe étendaient la sphère de leurs idées<sup>72</sup>; il en avait été longtemps ainsi à Saint-Malo.

La colonie manifestait même des velléités d'extension. Sans parler de l'île imaginaire Juan de Lisboa que l'on s'obstinait à chercher, la petite île Diego Garcia, dans l'archipel de Tchagos entre les Mascareignes et Ceylan fut occupée au nom du Roi en 1770, mais les Anglais y envoyèrent une garnison seize ans plus tard. Une petite expédition commandée par Charles-René Magon de Médine, fils de l'ancien gouverneur Magon, affirma de nouveau en 1787 les droits de la France<sup>73</sup>. Le vicomte de Coetnempren de Kersaint, dont nous avons parlé plus haut, prit possession le 6 juin 1787 de la pointe de Sainte-Luce et y construisit un fort<sup>74</sup>. En relation avec l'Extrême-Orient, les colons sentaient l'intérêt d'un établissement en Cochinchine. Céré écrivait le 2 novembre 1787 que ses compatriotes avaient reçu avec sympathie l'évêque d'Adran, Pigneau de Béhaine, et son pupille le jeune prince annamite Canh, fils du souverain détrôné Gia-Long. Il souhaitait que le Gouvernement fit bon accueil aux voyageurs car la Cochinchine, disait-il, nous approche de la Chine et peut compenser en partie la perte du Bengale. L'évêque

72. BILLIARD, *Voyage aux colonies orientales* cité par PREMPAIN. *L'île de France sous Decan*, p. 71.

73. H. MAGON DE LA GICLAIS, *Le contre-amiral Magon*, Paris, 1897, in-80, p. 13-14. — Les expéditions de Madagascar contre Beniowski (1786) et de Diego Garcia (1787) sont les seules campagnes inscrites dans les états de services de G.-T.-F. de Vossey, nommé contre-amiral sous la Restauration (Comte HARSCOUE, *Documents... sur Quiberon...*, p. 2-3).

74. Voyage à la baie de Sainte-Luce fait en 1787 par Lislet-Géoffroy, publié dans les *Annales des Voyages* (t. II, année 1808, p. 43-59).

d'Adran « ce prélat bon citoyen et homme d'esprit » repassa du Port-Louis en 1789 sur un navire que commandait M. de Rosily de Mesros. Il fut accompagné ou rejoint en Annam par quelques jeunes volontaires, pour la plupart originaires de Bretagne : J.-B. Chaigneau, de Lorient; Philippe Vannier, d'Auray; J.-M. et Félix Dayot, de Redon; Guillaume Guillon et Launay, de Vannes; Renoir et Julien Girard de l'Isle-Scellé, de Saint-Malo; Laurent Barisy, de Groix... Gia-Long, redevenu empereur, conseillé par l'évêque d'Adran et secondé par les volontaires, fit entrer l'Annam dans la voie de la civilisation<sup>75</sup>. La Révolution empêcha que son règne produisit les heureux résultats que l'on avait espérés pour le progrès de l'influence française.

Les îles étaient loin d'être complètement défrichées et pouvaient suffire à l'activité de nouveaux colons. S'ils ne faisaient pas des fortunes aussi brillantes et aussi rapides que les Eon du Vieuxchâtel et les La Motte-Beaumanoir à Saint-Domingue, les Desnos de Kerjean et les La Mousaye aux Indes, les familles établies depuis deux ou trois générations possédaient une fortune enviable.

Le recensement de 1776 cite des propriétés des Magon de la Villebague dans tous les quartiers de l'île; aux Pamplémousses où se trouvait leur principale habitation, ils possédaient 3.760 arpents dont 1.200 en culture; ils avaient 201 noirs, 146 négresses, 24 négrillons, 17 négrittes, 4 chevaux, 28 mulets ou ânes, 361 bœufs ou vaches, 274 veaux, 600 boucs ou chèvres, 500 moutons et 102 cochons. La succession de Reminiac, ancien garde-magasin de la Compagnie, comprenait une terre de 3.000

75. H. COSSERAT, *Notes biographiques sur les français au service de Gia-Long* (*Bulletin des amis du vieux Hué*, juillet-septembre 1917). — A. SALLES, *J.-B. Chaigneau et sa famille* (*Ibid.*, janvier-mars 1923). — Les officiers de la marine royale Coetnempren de Kersaint, Rosily de Méros et Magon de Médine, plusieurs fois cités au cours de nos recherches, collaborèrent à des titres divers à la mission envoyée par Louis XVI en Cochinchine.

arpents dont 400 seulement en valeur, 117 noirs. 52 néggresses, 54 négrillons et 14 néggresses.

L'île Bourbon, mieux cultivée que l'île sœur, était arrivée à produire à peu près toutes les denrées nécessaires à la consommation des habitants. D'après un état dressé par l'ordonnateur Potier de Courcy en 1782, l'île donnait 16.526.171 livres de grains alimentaires (blé, maïs, riz, pois du Cap, haricots, etc.) non compris ce que les cultivateurs conservaient pour leur consommation; ce relevé corrige les assertions défavorables de Raynal<sup>76</sup>.

Les deux îles possédaient des représentants de tous les corps de métier : le recensement cite 8 cordonniers, 24 traiteurs, 5 confiseurs, 10 limonadiers et maîtres de billard; des noirs libres exerçaient les mêmes professions. Il y avait aussi un médecin, 21 chirurgiens, 2 apothicaires, 3 maîtres de langues et de mathématiques, 8 peintres, 6 horlogers, un graveur, 13 orfèvres.

Elles étaient devenues un séjour agréable, trop agréable même au dire de Suffren qui écrivait le 15 décembre 1781 : « Le public d'ici m'a accueilli parfaitement, mais la jalousie des marins qui sont ici depuis cinq ans, sans avoir rien fait, ne m'a pas produit le même accueil... Ce pays-ci amollit; il y a une quantité de jolies femmes, une façon de vivre fort agréable, et on y gagne de l'argent quand on commerce. Tout cela vaut mieux que faire la guerre; aussi reste-t-on ici tant qu'on peut<sup>77</sup>. » L'année suivante, Suffren eut soin de conduire son escadre hiverner dans la sauvage baie d'Achem sur la côte de Sumatra, au grand chagrin de ses officiers et peut-être des jolies femmes qui les attendaient à l'île de France.

76. AZÉMA, *Histoire de l'île Bourbon depuis 1643 jusqu'au 10 décembre 1848*, Paris, 1862, in-8°, p. 145-146. — RAYNAL, *Histoire philosophique des établissements... des Européens dans les Deux Indes*, livre IV, chapitre XIX.

77. LOIR, *Gloires et souvenirs maritimes*, p. 19. — CORRE, *Ancien corps...*, p. 301-305. MM. de Tromelin et de La Landelle-Roscanvec furent du nombre des capitaines qui, trouvant Suffren trop exigeant ou trop audacieux,

On menait une douce vie mondaine dans les « habitations » appartenant à des familles de bonne compagnie. Les traditions de recherche ou de curiosité scientifique établies par l'intendant Poivre subsistaient, soigneusement entretenues par son protégé Céré et par les savants qui séjournèrent dans les îles. Le zèle religieux était médiocre et le clergé peu nombreux. Les habitants, qui n'étaient pas assujettis à la dime, laissaient sans vergogne tous les frais du culte à la charge du trésor royal. Des paroisses nouvelles avaient été établies; une église fut construite à Moka du temps du chevalier Desroches<sup>78</sup>, mais la pauvreté des édifices religieux contrastait avec le luxe qui commençait à s'introduire dans les habitations. La Franc-Maçonnerie n'était pas à cette époque une association anticatholique, mais elle groupait cependant les « amis des lumières » et les adversaires plus ou moins conscients de la Tradition. En 1787, deux loges existaient à l'île de France et quatre à Bourbon : la *Triple Union* de Saint-Benoît avait pour vénérable Séré de la Villemarterre, capitaine d'infanterie, originaire de Saint-Malo<sup>79</sup>. Les livres les plus hardis publiés en France étaient lus avec empressement dans les îles<sup>80</sup>, sauf, bien entendu, ceux qui prônaient l'abolition

demandèrent à être déchargés du commandement de leurs vaisseaux. — On trouve quelques détails intéressants sur la vie des jeunes officiers de marine à Brest et à l'île de France dans les lettres de M. de Montégut (1763-1785), analysées par M. le baron DE BATZ : *Un officier de marine pendant la guerre d'Amérique* (*Revue hebdomadaire*, 2 et 9 septembre 1899).

78. Arch. du Finistère, E 2383. — D'après le rapport fourni au ministre, en 1770, trois missionnaires lazaristes résidaient à l'île de France et un seul à Bourbon; le recensement de 1776 nomme cinq prêtres.

79. *Tableau alphabétique des LL... de la correspondance du G... O... de France* (S. L.), VMDCLXXXVII, in-18 (Bibliothèque des archives du Finistère). Les loges étaient nombreuses aux colonies : il en existait une à Pondichéry, deux à Sainte-Lucie, cinq à la Martinique, six à la Guadeloupe, douze à Saint-Domingue.

80. Le botaniste Céré était franchement incroyant : le 1<sup>er</sup> avril 1771, il demandait à son ami Galles de lui envoyer « tout ce qui peut avoir été écrit de plus vrai et de plus conséquent contre l'idole renfermé dans le mot de religion ». Le 27 novembre 1773, il réclamait les livres de Bculanger, d'Helvétius et d'Holbach (Correspondance Céré à la bibliothèque d'Angers).

de l'esclavage. Les colons partageaient les sentiments de la population métropolitaine et désiraient une révolution bienfaisante qui aurait fait disparaître les abus dont ils se croyaient accablés, sans supprimer ceux dont ils tiraient profit.

## CHAPITRE XI

**La Révolution et l'Empire.****Perte de l'île de France.**

Les habitants des Mascareignes étaient habitués à suivre les inspirations qui leur venaient de la métropole; pendant la Révolution ils modelèrent avec une docilité singulière leur conduite politique sur celle des Parisiens sans commettre cependant, à beaucoup près, les mêmes excès. Mais à partir de 1794, toute la vie des deux îles fut dominée par l'opposition au décret de la Convention ordonnant l'émancipation des noirs et par la nécessité de soutenir contre les Anglais la guerre maritime — guerre de ravitaillement autant que guerre de course. C'est dans cette guerre que nous verrons des marins bretons résidant aux îles et d'autres accourus de leur province natale accomplir des exploits extraordinaires.

Les colons ne souffraient pas des abus qui pesaient sur les habitants de la mère-patrie. Aux îles, on ne connaissait pas de classes privilégiées; les nobles ne jouissaient d'aucune prérogative utile ou honorifique; les roturiers pouvaient parvenir à toutes les charges et à tous les emplois. La justice était égale pour tous; on ignorait les péages, les droits de coutumes et toutes les taxes de ce genre de caractère gênant ou vexatoire. Le régime féodal n'existait ni pour les terres, ni pour les personnes; le clergé, payé par le gouvernement, ne levait pas la dîme; le commerce, l'industrie et les métiers étaient libres et l'on n'avait jamais connu les maîtrises ni les jurandes.

Un seul privilège existait, mais il était commun à tous les habitants : on ne payait aucun impôt, sauf une taxe

assez légère pour subvenir aux frais de l'entretien des chemins et de la police locale.

La situation légale des insulaires émerveillait les fonctionnaires venus de France. « Il n'y a dans aucune partie du monde d'habitants plus favorisés et plus parfaitement libres que les colons de cette île, écrivait le gouverneur Conway... Ils conviennent qu'on leur rend justice entière ». L'amiral Mac Nemara appelait les habitants les plus heureux du monde entier<sup>1</sup>. Le peuple des îles connaissait-il son bonheur et était-il content de son sort? Non certes : jamais peuple ne compta comme un bienfait d'être exempt des maux et des charges qui frappent d'autres populations : il n'est sensible qu'à ses souffrances particulières, or tout n'était pas parfait dans la colonie : on accusait les magistrats d'ignorance ou de vénalité<sup>2</sup> et les agents administratifs d'improbité, mais surtout on se plaignait de l'autoritarisme du Gouverneur, homme de confiance du Roi, investi de pouvoirs presque absolus. Le 3 mars 1789, le gouvernement autorisa les habitants à former dans chaque île des assemblées consultatives analogues à celles des îles Sous-le-Vent, et à envoyer un représentant à Paris. Ces premières libertés qui plaçaient la colonie dans une situation plus favorable que la plupart des provinces françaises furent bientôt jugées insuffisantes.

Le Port-Louis avait beaucoup changé depuis le temps de Bernardin de Saint-Pierre : c'était une agréable ville qui faisait figure de capitale. Elle était la résidence des fonctionnaires et des commerçants. Les planteurs y fai-

1. BRETTE, *La Colonie de l'île de France en 1790*, dans la *Révolution française*, 1895, t. XXVIII, p. 533. — PREMPAIN, *L'île de France sous Decaen...*, p. 75-76.

2. Les conseils et les tribunaux, maintes fois réorganisés, n'inspirèrent jamais une confiance complète. A la suite de l'une de ces réformes, le commandant de Saint-Paul de Bourbon écrivait en 1788 au gouverneur : « Depuis l'arrivée de la juridiction à Bourbon, il n'y a point d'ouragan; il semble que la divine providence ait senti que c'était assez de ce fléau pour la ruine du pays, qu'il fallait le préserver de l'autre » (Lettre citée par TROUETTE. *L'île Bourbon pendant la Révolution*, p. 10).

saient des séjours quand les travaux des champs étaient terminés, mais ils résidaient ordinairement dans les « habitations » où ils cultivaient le caféier, la canne à sucre et l'indigotier. Ils formaient une sorte d'aristocratie, mais une aristocratie dont la plupart des membres était d'origine roturière et de fortune récente. Ils étaient généralement moins riches que les planteurs des Antilles ; quelques-uns cependant avaient une fortune importante : M<sup>me</sup> Betac, créole de l'île de France, femme de Le Goazre de Kervélégan, le célèbre député de Quimper à la Convention, avait 40.000 livres de rente<sup>3</sup>. Les planteurs avaient des sentiments royalistes ou conservateurs mais qui n'étaient pas fortifiés par l'esprit de caste comme dans la noblesse française.

Les négociants ou les agents commerciaux du Port-Louis avaient des idées plus avancées. Plus exposés que les « habitants » à subir les erreurs de l'administration et du Gouverneur, ils étaient aussi plus renseignés sur les besoins de la colonie et sur la politique générale.

Au Port-Louis également vivaient les petits commerçants, les agents subalternes et la foule des voyageurs et des aventuriers amenés dans la colonie par des circonstances diverses et parfois mystérieuses. Plusieurs s'efforcèrent de saisir les occasions que la Révolution leur donna de sortir de la médiocrité et de faire fortune.

Les petits blancs nombreux, surtout à Bourbon, étaient des européens sans fortune que le climat condamnait à l'oisiveté, car le travail manuel était besogne de nègre. Leur pauvreté et leur ignorance les empêchèrent de jouer un rôle important.

Les officiers avaient les mêmes sentiments royalistes que les habitants et, en outre, un mépris instinctif pour les décisions des assemblées populaires. Les soldats du régiment de Pondichéry en garnison dans l'île avaient des

3. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. II, p. 40.

idées bien différentes de celles de leurs chefs : le recrutement des régiments coloniaux était médiocre. Les soldats causèrent de gros ennuis aux administrateurs; mais on doit reconnaître que si beaucoup étaient de mauvais sujets, tous étaient de bons français énergiquement résolus à ne pas permettre la remise des îles aux Anglais, et, tout d'abord à empêcher leurs officiers d'adhérer à des partis dont le patriotisme était suspect.

Les quatre à cinq mille noirs libres étaient ignorants et indifférents; conformément aux décrets de l'Assemblée Constituante, ils furent admis dans les assemblées coloniales; ils les fréquentèrent peu et ne furent pas un élément de trouble et de ruine comme dans d'autres colonies.

La très grande majorité de la population était formée par les 50 ou 60.000 esclaves<sup>4</sup> : chiffre énorme et qui paraît faible si on le rapproche de celui de la population servile des Antilles qui dépassait 416.000 âmes. Les esclaves des Mascareignes appartenaient à des races diverses, rivales ou ennemies. Les différences de langue, de religion et de mœurs entretenaient des antipathies qui rendaient les esclaves peu dangereux. Disséminés dans les plantations, ils ne formaient pas comme aux Antilles une inquiétante population ouvrière entassée autour des sucreries. Astreints à des travaux moins durs, humainement traités, ils restèrent généralement paisibles et dociles.

L'année 1789 fut très calme; aux Mascareignes, la Révolution commença le 8 janvier 1790, jour de l'arrivée au Port-Louis d'un navire parti de Bordeaux le 27 octobre 1789 et qui apporta la nouvelle de la prise de la Bastille, de la formation de l'Assemblée Constituante, de la déclaration des droits de l'homme. La population adhéra avec

4. 51.329 d'après le recensement de 1776; 61.000 d'après le *Dictionnaire géographique* de Vosgien, publié en 1803.

un joyeux enthousiasme à l'ordre nouveau et elle s'empressa d'imiter la métropole en formant une assemblée populaire et constituante. Les colons repoussèrent avec une sorte de dédain le droit qui venait de leur être donné de former des assemblées consultatives; ils adoptèrent une constitution qui donnait à la colonie une véritable autonomie et réduisait à un rôle décoratif les attributions du représentant du Roi. Un message adressé le 27 septembre 1790 à l'Assemblée Constituante se terminait ainsi : « Les colons ne veulent pas qu'un étranger, c'est-à-dire un agent de la métropole, les gouverne ni les représente. Ils attribuent une grande partie de leurs divisions à ces sortes de choix d'hommes qui pour maintenir leur despotisme ne craignent pas d'armer les colons les uns contre les autres<sup>5</sup> ». Cette déclaration menaçante fut signée par une partie des notables de l'île : Abraham Lezongar, Bedel-Quelleven, Kerbalanec, etc. Au milieu de toutes les signatures on a la surprise de reconnaître le nom du fils de l'un de ces gouverneurs, insolemment qualifié « étranger » : Magon de la Villebague.

Les navires qui venaient de France apportèrent à des intervalles irréguliers et avec des retards variant de trois à six mois les nouvelles de Révolution qui se succédaient dans la capitale; la colonie accepta sans difficulté la diminution progressive du pouvoir du Roi, et si elle attendit jusqu'au 17 mai 1793 à proclamer la République, ce fut uniquement parce qu'elle ne connut pas plus tôt la mort de Louis XVI. Suivant les nouvelles, chacune des coteries des îles prit tour à tour l'avantage, mais toujours avec l'inévitable retard de quelques mois, de telle sorte que la colonie demeura girondine puis jacobine longtemps après que la métropole eut cessé de l'être.

La Révolution ne fit qu'une seule victime à l'île de France, l'amiral Mac Nemara massacré par des soldats

5. A. D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 347-348.

et des marins révoltés le 4 novembre 1790<sup>6</sup>. Quelques mois auparavant, le 19 juin, le capitaine de port, Ravenel, de Vitré, devenu suspect à la troupe sans que l'on sache pourquoi, avait failli subir le même sort. En maintes circonstances, les colons se livrèrent à de violentes manifestations verbales, mais ils ne commirent pas d'excès graves. Quelques acteurs de ces événements rappellent curieusement des personnages de France; le lieutenant de vaisseau, Joseph de Coriolis, gentilhomme provençal comme Mirabeau, était un orateur démagogique qui ne dédaignait pas les profits financiers; le vicomte d'Houdetot, lieutenant général, libéral aux idées un peu incertaines, connut la même popularité éclatante et éphémère que La Fayette<sup>7</sup>; quant au gouverneur, le comte de Malartic, il était aussi pieux, simple et bienveillant que Louis XVI et il endurait avec la même mansuétude les plus blessantes avanies.

Les îles n'avaient pas de représentants dans les Assemblées parisiennes qui pussent les renseigner et les guider. Colin et Codère, députés à l'Assemblée Constituante, périrent dans le naufrage de l'*Amphitrite* sur la côte de Penmarch, le 22 janvier 1791. Serres et Gouly, députés à la Convention, furent pris en route par un navire anglais. Ils n'arrivèrent à Paris qu'au mois d'octobre 1793 et ne jouèrent aucun rôle.

La nouvelle du triomphe des Jacobins ouvrit au mois de mai 1793 la période de la terreur : — une terreur toute relative — le parti avancé érigea sur la grande place du Port-Louis une guillotine qui ne servit pas et molesta

6. Après l'assassinat de Mac Nemara, le commandement provisoire de la station navale fut exercé pendant quelques mois par l'ancien compagnon de Kerguelen, le capitaine de frégate François-Etienne de Rosily, de Brest (plus tard contre-amiral); Rosily réussit à établir un ordre relatif.

(7) César-Louis-François-Marie-Ange d'Houdetot (1749-1814) était l'un des fils du lieutenant général Claude-Constant-César et de Elisabeth-Françoise-Sophie de la Live, si connue dans l'histoire littéraire et dans la chronique amoureuse du XVIII<sup>e</sup> siècle. Arrivé à l'île de France en 1784, il y épousa une des filles du naturaliste Céré. Président de la première assemblée coloniale en 1790, il fut emprisonné par les « terroristes » en 1793. Il repassa en France en 1798 et servit honorablement à la Martinique et à la Guadeloupe.

quelques suspects. La colonie imita de son mieux les manifestations parisiennes. Un décret de la Convention du 19 mars 1793 changea le nom de l'île Bourbon en celui de « île de la Réunion ». Ce nom, d'une insignifiance vraiment regrettable, rappelait la réunion des patriotes au jardin des Tuileries<sup>8</sup>. L'Assemblée s'empressa de proscrire les noms des bons serviteurs de la France sous le régime déchu : les rues Magon, Desforges, Courcy, Desroches, Tromelin, Motais devinrent les rues de Nantes, de Paris, de Metz, de Bresse, de l'île aux tonneliers et de Varennes; les noms de la Bourdonnais et Poivre furent seuls épargnés.

La « réaction thermidorienne » qui suivit cette terreur fut bénigne; les modérés se bornèrent à expédier en France à bord de l'avisos le *Léger* les membres les plus influents de la Société populaire; au cours de la longue traversée, les exilés rédigèrent un grand mémoire où ils racontaient à leur façon l'assassinat de Mac Nemara et tous les incidents survenus pendant les quatre années précédentes; bien entendu, ils protestaient violemment contre leur exil. Mais lorsque le *Léger* arriva à Brest, les apologies qui se réclamaient des idées de Marat et de Robespierre n'étaient pas de saison. Les exemplaires du rapport destinés aux sociétés populaires des ports, Brest, Nantes, Saint-Malo, etc., furent confisqués; ils se trouvent encore à la mairie de Brest<sup>9</sup>.

L'ardeur révolutionnaire qui avait paru régner dans les îles en 1790 s'attiédit rapidement. Les insulaires n'avaient pas les mêmes raisons que beaucoup d'habitants de la vieille France d'être passionnément dévoués à l'ordre nouveau : ils n'avaient pas été lésés dans leurs intérêts par les droits féodaux et par la dîme; leur dignité n'avait pas été blessée par les prérogatives des nobles. D'autre part, la

8. Le commandant de l'île, Vigoureux-Duplessis, qui passait pour royaliste, protesta le 25 février 1794 contre le changement de nom.

9. A. CORRE a publié ce factum dans *La Révolution française* (année 1896, t. XXXI, p. 347-374), sans faire de réserves sur la véracité des assertions qui y sont consignées.

Révolution ne pouvait créer chez eux ces classes de clients qui lui furent en France irrévocablement attachés; dans la mère patrie la suppression des juridictions seigneuriales et de nombreuses administrations locales priva de leur gagne-pain une foule d'hommes de loi et d'agents qui s'empressèrent de briguer des emplois dans les nouveaux tribunaux et dans les administrations. Pour conserver les places qui les faisaient vivre, ils ne ménagèrent pas aux gouvernements successifs les gages de leur servilité.

Aux Mascareignes, non plus, on trouva peu de biens d'émigrés à mettre en vente; par conséquent les îles ne virent pas naître la classe des acquéreurs de biens nationaux liés désormais à tout gouvernement qui ne menaçait pas de les priver de la fortune petite ou grande faite aux dépens des partisans de l'ancien régime.

La révolution ne changea pas grand chose à l'état social : il en aurait été tout autrement si l'on avait exécuté le décret de la Convention abolissant l'esclavage<sup>10</sup>. Les colons avaient lu sans défiance le premier article de la déclaration des droits de l'homme portant que tous les hommes naissent libres et égaux en droits. Ils pensèrent que cet article ne concernait pas les hommes qui ont la peau noire ou bien qu'il ne serait pas appliqué. Beaucoup sans doute reconnaissaient que l'esclavage était condamnable en théorie mais ils estimaient qu'il était pratiquement indispensable. Leurs sentiments étaient les mêmes que ceux des armateurs de la métropole. En 1789, ceux-ci firent passer dans les cahiers de doléances quelques phrases imprégnées d'une déplaisante hypocrisie qui réprouvaient l'esclavage tout en demandant son maintien. Les bourgeois de Saint-Malo déclaraient : « Si nos intérêts politiques nous portent à aller acheter ces malheureux (les nègres) sur une

10. Une notice sommaire, mais précise et intéressante, sur l'abolition de l'esclavage à l'île Bourbon a été récemment publiée par M. le Comte MARESCHAL DE BIÈVRE, dans la *Revue des Etudes historiques*, année 1921, p. 365-382.

côte étrangère, pour les soumettre à des travaux pénibles, que, du moins, dans un siècle de lumières et de philosophie, la douceur de leur traitement soit assuré par une loi sage et rigoureusement observée ». Le cahier général de la sénéchaussée de Rennes porte dans son article XLIV un vœu en faveur de l'affranchissement des esclaves, mais il donne aussi à l'article CCVII de prudentes réserves : « Si des intérêts politiques de la plus grande considération nous empêchent de suivre les mouvements de nos cœurs pour interdire dès à présent le commerce et l'esclavage des nègres, que leur sort soit adouci, qu'ils soient traités comme des hommes... »<sup>11</sup>.

Ces « larmes de crocodile » suffirent à apaiser la sensibilité des armateurs et des négriers. L'Assemblée Constituante ne fut pas beaucoup plus hardie; elle adopta cependant quelques mesures préparatoires à l'émancipation. L'assemblée coloniale la suivit dans cette voie en reconnaissant les droits civiques des noirs libres et en interdisant l'introduction de nouveaux esclaves : l'interdiction d'ailleurs ne fut pas respectée : Surcouf, Angenard et beaucoup d'autres capitaines continuèrent à aller charger des cargaisons d'esclaves à Madagascar.

L'impitoyable Convention formula les conséquences extrêmes du principe voté en 1789 en votant la loi du 26 Pluviose an II : « La Convention Nationale déclare que l'esclavage des nègres dans toutes les colonies est aboli; en conséquence, elle décrète que tous les hommes sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouissent de tous les droits assurés par la Constitution ».

L'esclavage, institution monstrueuse, était indispensable à la vie de la colonie telle qu'elle avait été organisée; les

11. Le bas-clergé du diocèse de Rennes et le tiers-état de Lamballe demandèrent la suppression immédiate de l'esclavage : ils n'avaient pas d'intérêts aux colonies (H. SÉE et A. LÉSORT, *Cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Rennes aux Etats généraux de 1789*, Rennes, 1911, in-8°, t. III, p. 24 et 54; t. IV, p. 248 et 298).

esclaves étaient les instruments de travail nécessaires aussi bien aux patrons des petits ateliers et aux marchands qu'aux grands planteurs. Les « philosophes » des îles ne pouvaient se passer d'esclaves : Bernardin de Saint-Pierre en eut deux et il les traita avec une dureté qui fit scandale. D'autre part, si monstrueux que fut l'esclavage, il aurait été injuste et absurde de le supprimer sans indemniser les propriétaires et sans introduire préalablement des travailleurs asiatiques ou africains libres. Les esclaves ne travaillaient que parce qu'ils étaient forcés : l'émancipation aurait été pour eux le droit à l'oisiveté. Les îles auraient bientôt éprouvé la famine ainsi que l'anarchie. Les terribles nouvelles qui venaient de Saint-Domingue apprenaient aux colons le sort qui les attendait s'ils obéissaient à la loi; des lettres aussi effrayantes venaient de Nantes; avec les esclaves et fils d'esclaves résidant dans la ville, Carrier et ses acolytes avaient formé des bataillons de hussards noirs animés d'une aveugle férocité; les terroristes usaient des griefs de ces indigènes à l'égard des blancs pour les rendre impitoyables. Par une entente générale et qui n'exigea aucune conspiration, les colons résolurent de résister.

Le décret de Pluviose fut connu quatre ou cinq mois plus tard. L'acte de notification officielle qui ne parvint que le 21 septembre 1795 était accompagné de circulaires destinées aux clubs civils et militaires; on y lisait des phrases telles que celles-ci : « Braves citoyens, nous vous envoyons le décret du 16 Pluviose, ce monument de la générosité française! Nous pensons bien que les propriétaires et les riches s'y opposeront... Eh bien! courez alors sur les riches et les propriétaires comme sur les ennemis de la chose publique... »<sup>12</sup>. L'assemblée coloniale saisit ces provocations à la violence et au pillage et fit transporter en France les individus les plus dangereux.

<sup>12</sup>. Cité par PITOT, *L'île de France...*, p. 195.

Enfin, en 1796, le gouvernement se décida à envoyer aux Mascareignes des forces suffisantes pour faire exécuter la loi : quatre frégates et trois corvettes commandées par l'amiral Sercey et 2.000 hommes de troupe; deux commissaires, Burnel et Baco étaient pourvus de pouvoirs dictatoriaux; ces deux agents qui auraient provoqué la subversion de la colonie s'ils avaient pu accomplir leur mission étaient des bretons comme tant de marins et d'administrateurs qui pendant un siècle avaient contribué au progrès des îles.

Etienne-Laurent-Pierre Burnel, né le 22 mai 1762, fils d'un marchand droguiste de Rennes, avait été soldat puis il était allé chercher fortune à l'île de France en 1789 ou 1790; il avait une certaine instruction qui lui permit de diriger un petit journal, de devenir secrétaire de l'assemblée coloniale et enfin de s'improviser avocat. Il fit quelques économies et partit pour la France en 1794, mais il fut pris en route par les Anglais et perdit tout ce qu'il possédait. Rentré en France en 1795, il remplit sans éclat diverses missions en Belgique. Sa connaissance de l'île de France lui valut d'être désigné par le Directoire pour être un des dictateurs temporaires de la colonie où il avait joué un rôle secondaire.

Son compagnon, René-Gaston Baco de la Chapelle, de Nantes, était un homme de plus grande envergure et qui avait donné des preuves de courage et de volonté. Député de Nantes aux Etats Généraux, puis maire de la ville en 1793, il avait organisé la défense de la cité contre l'armée vendéenne; il avait aussi résisté aux terroristes avec une remarquable énergie.

L'escadre arriva au Port-Louis le 18 juin 1796 (30 Prairial an IV); les commissaires se heurtèrent à l'hostilité très ferme de l'assemblée coloniale soutenue avec violence par toute la population. Les annalistes des îles ont recueilli les noms des officiers qui s'associèrent à la

résistance : parmi ceux qui se signalèrent, on reconnaît plusieurs compatriotes de Burnel et de Baco : le capitaine de navire Gautier de Rontaunay<sup>13</sup> et surtout les officiers Josselin-Jean Maingard<sup>14</sup> et Charles-René Magon de Médent<sup>15</sup> qui usèrent de leur autorité ou de leur prestige pour arrêter les soldats disposés à obéir aux ordres des commissaires. Ceux-ci furent contraints de se réembarquer le 21 juin.

Le gouverneur Malartic se conforma, suivant son habitude aux sentiments de ses administrés. Le général Magallon, commandant de la garnison, était acquis à la cause des insulaires : mari d'une créole, beau-frère et oncle de la famille de Léon dont nous avons parlé plus haut, François-Louis Magallon de la Morlière<sup>16</sup> était l'ami des riches planteurs; il conservait tous les sentiments comme les bonnes manières des officiers de l'ancien régime. Délégué aux désirs de l'assemblée coloniale, il signa ainsi que Sercey et que Malartic un ordre qui prescrivait de transporter les deux fâcheux commissaires aux îles Philippines.

Lorsque le *Moineau* fut à bonne distance de l'île inhospitalière, Burnel et Baco obtinrent du capitaine qu'il revint

13. Pierre-Louis Gautier de Rontaunay, né à Rennes, capitaine de navire de commerce, épousa aux Pamplemousses, le 3 décembre 1792, Antoinette de Senneville, fille de Claude, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Georgette Réminiac (Renseignement donné par M. de la Messelière).

14. Josselin-Jean (1759-1838) était le fils de Josselin-Julien Maingard, de Saint-Malo, capitaine de port à l'île de France (voir chapitre VIII). Il servit dans les milices, dans l'Inde et dans la colonie, puis passa dans l'armée métropolitaine. Lorsqu'il prit sa retraite, en 1815, avec le grade de colonel, il était sous-directeur de l'artillerie du port de Cherbourg. Il revint dans son île natale et fut l'un des fondateurs du collège de Port-Louis. La notice généalogique, écrite par l'un de ses descendants, lui attribue le mérite d'avoir sauvé la colonie du bouleversement révolutionnaire.

15. Troisième fils du gouverneur René Magon.

16. Magallon (1754-1835), arrivé dans la colonie en 1791, épousa le 30 pluviôse an V, dans l'église des Pamplemousses, Louise-Marguerite-Josèphe Merven, fille de Joseph-Etienne, originaire de Saint-Malo, capitaine du port, et de Louise Ernouf; la sœur du général était la femme de François de Léon (1754-1786), capitaine au régiment des Deux-Ponts : son neveu par alliance, Alexis-François de Léon (1777-1815), dont il fit son aide de camp, épousa à Bourbon Marie de Coetnempren de Kersaint, fille du lieutenant de vaisseau qui avait servi sous les ordres de Suffren.

directement en France<sup>17</sup> où ils n'arrivèrent pas sans essayer en route de nouvelles mésaventures. Au mois de Frimaire an V (décembre 1796), ils purent enfin présenter au Conseil des Cinq-Cents des rapports circonstanciés sur les outrages qu'ils avaient subis; bien entendu ils ne ménageaient pas les colons et comme le terrorisme était devenu impopulaire, ils les accusaient d'être des suppôts de la Terreur : « La colonie toute entière est sous le joug du plus affreux robespierrisme ». Le Conseil des Cinq-Cents ne prit pas grand intérêt à cette affaire qui traînait encore au mois d'octobre 1797 lorsque F.-M.-J. Riou-Kersalaun, député de Morlaix, prononça un verbeux discours pour dénoncer la conduite de Malartic, de Sercey et de Magallon<sup>18</sup>. Aucun de ces généraux ne fut sérieusement inquiété pas plus que Maingard et que Magon de Médine<sup>19</sup>. Le Conseil se borna à annuler les décisions de l'assemblée coloniale qui avaient ordonné l'envoi en France d'un certain nombre d'exaltés, mais heureusement, il ne fit pas réexpédier les déportés dans la colonie où ils auraient été mal reçus.

17. En 1798, Burnel devint agent du directoire à la Guyane; son père, l'ancien droguiste, l'accompagna : il en fit un magistrat. Rentré en France, il refusa de servir l'Empire et la Restauration et mourut à Rennes, le 12 juillet 1835. Une notice, naturellement très élogieuse, lui a été consacrée par son fils dans la *Biographie bretonne*, t. I, p. 213-217; des déportés de fructidor qui avaient eu à se plaindre de ses rigueurs l'ont jugé sévèrement : voir, par exemple, le *Journal d'Ange Pitou*. — Après son voyage aux Mascareignes, Baco fut directeur de l'Opéra, puis commissaire du directoire à la Guadeloupe où il mourut en 1800; on trouve sa biographie, plus ou moins exacte, dans la *Biographie bretonne*, t. I, p. 60-61 et dans *Les Députés à l'assemblée constituante*, par KERVILER, dans la *Revue historique de l'Ouest*, année 1885, p. 116-127.

18. Anne-Joseph-Hippolyte Maurès de Malarlic (1730-1800), lieutenant général, conserva le commandement des îles jusqu'à sa mort. — Pierre-César-Charles-Guillaume de Sercey (1755-1836), chef d'escadre, servit à l'île de France de 1796 à 1802, repassa en France en 1802 et prit sa retraite en 1805; il revint habiter l'île où il avait épousé une créole, M<sup>lle</sup> Caillaud d'Hauterive, cousine des Bouvet, puis alla vivre en France après la perte de la colonie. — Magallon commanda provisoirement les deux îles après la mort de Malartic (9 thermidor an VIII), devint lieutenant particulier de Bourbon lors de l'arrivée de Decaen (1806), passa en France en 1807 et commanda la 15<sup>e</sup> division militaire jusqu'à 1814.

19. Le Directoire destitua le capitaine de vaisseau Magon, mais peu de temps après, sur la demande de Bruix, il fut réintégré, nommé chef de division, et, en 1801, contre-amiral; il mourut glorieusement à Trafalgar.

Après l'expulsion des commissaires, la colonie désobéissante se trouva dans une situation singulière et assez semblable à l'autonomie. Elle protestait de son attachement à la France; elle arrêtait les intrigues de quelques royalistes de la Réunion qui tendaient à confier la garde des îles aux Anglais; mais les ordres de l'assemblée coloniale étaient les seuls qui fussent respectés. Les sentiments révolutionnaires des marins et des soldats inquiétaient : bien que l'on fut en guerre avec l'Angleterre, l'assemblée renvoya deux navires en Europe sous prétexte d'économie et elle s'ingénia à disperser les autres et à réduire la garnison : elle laissa partir pour la France les soldats qui le demandèrent et en messidor an X (juin 1796), elle fit passer un bataillon à la colonie hollandaise de Batavia, devenue, bien malgré elle, notre alliée; les groupements révolutionnaires subsistaient; à plusieurs reprises on se débarrassa des agitateurs en les expédiant en France. Des exaltés qui avaient réussi à se rendre maîtres de l'assemblée coloniale au mois de brumaire an VII furent embarqués. Le navire fut pris par un corsaire anglais qui fit passer à son bord les prisonniers. Ceux-ci se révoltèrent et reprirent le corsaire et la prise qui quelques semaines plus tard entrèrent dans le port de Cayenne. Ils y reçurent un excellent accueil d'un autre proscrit de l'île de France, le commissaire Burnel, devenu agent gouvernemental à la Guyane. L'année suivante, cinquante-cinq individus qualifiés perturbateurs furent embarqués à destination de Brest sur le *Brûle-Gueule* qui fit naufrage le 8 janvier 1800 dans le raz de Sein; deux cents hommes se trouvaient à bord, trente-huit seulement dont douze déportés furent sauvés.

Le gouvernement métropolitain, depuis qu'il ne guillotina plus déportait aussi ses adversaires; il préférait la Guyane dont le climat assurait l'exil définitif des condamnés; les vaincus du coup d'Etat de fructidor an V y furent envoyés. Le Sénatus Consulte du 14 nivôse an IX

(4 janvier 1801) exila 130 jacobins, des complices de Babœuf, des massacreurs et des délateurs qui avaient servi et trahi tous les partis; soixante-dix furent dirigés sur les îles Séchelles<sup>20</sup>. Un des transports fit relâche à la Réunion; les administrateurs, justement inquiets de l'arrivée de ces tristes recrues, ordonnèrent de mettre à mort les passagers qui débarqueraient. Leur vigilance poursuivit les déportés jusqu'aux Séchelles; ils envoyèrent à leur recherche quelques compagnies de milice. Ceux que l'on put saisir furent jetés sur la côte de l'île d'Anjouan.

Cependant, les deux petites îles ne pouvaient avoir la prétention de méconnaître impunément les lois françaises. Les habitants purent craindre une répression sévère lorsque les journaux annoncèrent la prochaine arrivée de la puissante escadre de l'amiral Villaret-Joyeuse chargée de faire exécuter le décret de pluviôse et de rétablir la subordination. Le comte de Villèle cite dans ses *Mémoires*<sup>21</sup> la déclaration énergique et presque désespérée envoyée en 1800 par l'Assemblée coloniale au premier consul Bonaparte : les colons l'assuraient qu'ils préféreraient se battre contre ses soldats plutôt que de se laisser égorger lâchement par leurs esclaves comme avaient fait les colons de Saint-Domingue. On dit que Bonaparte déchira cette adresse avec colère, mais l'escadre ne fut pas envoyée et le consul fit savoir que le décret ne serait pas exécuté.

Il ne le fut pas en effet : le 30 floréal an X (20 mai 1802), un nouveau décret rétablit l'esclavage et la traite tels qu'ils existaient avant 1789. Quelques mois plus tard, l'arrêté du 13 pluviôse donna à la colonie l'organisation nouvelle que

20. L'un de ces déportés était Paul-Marie-Dominique-Bonaventure Eon, de Rennes, commis de librairie à Paris. En 1807, il fut autorisé à passer à l'île de France où il exerça la profession d'instituteur (G. LENOTRE, *Les derniers terroristes*, Paris, 1932, in-12, p. 175 et 182). — En même temps qu'Eon, on avait arrêté son cousin et patron, René-Charles-François Vatar, reçu libraire à Rennes, établi à Paris où il dirigeait le *Journal des hommes libres* : il fut expédié à la Guyane où l'attendait une destinée singulière pour un déporté : il devint juge (A. DE LA BORDERIE, *Les Vatar*, Rennes, 1894, in-8°, p. 15).

21. T. I, p. 172 et suivantes.

le capitaine général Decaen devait établir avec une vigoureuse énergie.

\*

\*\*

Abandonnons maintenant les alternatives confuses de la politique intérieure pour essayer de suivre, en revenant de quelques années en arrière et sans nous conformer toujours à l'ordre chronologique, l'étonnante guerre maritime soutenue par quelques navires de la marine nationale et par les corsaires.

La nouvelle de la déclaration de guerre adressée au mois de février 1793 par la France à l'Angleterre fut connue au Port-Louis le 3 juin; elle fut accueillie avec enthousiasme. Les navires de commerce furent rapidement armés en guerre et la course commença. Les habitants patriotes auraient voulu que le commandant de la station navale envoyât des secours à Pondichéry assiégé. Cela était impossible; le chevalier de Chermont, gouverneur de la ville, ne put opposer que sa petite garnison à 20.000 hommes de troupes anglaises, dont 6.000 européens. M. de Chermont était un royaliste convaincu qui proclama Louis XVII roi de France dès qu'il connut la mort de Louis XVI. Ses sentiments étaient partagés par la plupart de ses officiers et notamment par deux jeunes lieutenants du régiment de l'île de France, Parfait-Amand de Courson de la Villeneuve, de Plouha<sup>22</sup>, et Paul-Marie-Jean-François de Chalus de la Poupardière, de Lamballe<sup>23</sup>. Pondichéry,

22. Né le 20 décembre 1774, fils de Mathieu-Marie et de Marie-Anne Taillart, lieutenant dans les troupes de l'Inde en 1792, porté prisonnier de guerre le 23 août 1793 (capitulation de Pondichéry). Nous le retrouverons à plusieurs reprises au cours de ce chapitre. Voir Robert DE COURSON DE LA VILLENEUVE, *Histoire d'une maison bretonne*, Nantes, 1898-1899, in-8°, t. II et III. — Comte DE CALAN, *Nouveaux documents inédits sur quelques officiers chouans et vendéens* dans le compte rendu du congrès de 1930 de l'Association bretonne, Saint-Brieuc, 1931, in-8°, p. 4.

23. Né le 17 février 1767, fils de Paul-René, directeur des devoirs, et de Jacquin-Anne Heléguen; prisonnier de guerre le 23 août 1793, revint en France en frimaire an X, épousa à Lamballe, en l'an XI, Marie-Anne de Courson de Kernescop, mort dans sa ville natale le 9 novembre 1842 (Vicomte FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Recueil contenant la filiation... du Comte Frotier de la Messelière et de la Comtesse née de Chalus*, Rennes, 1904, in-4°, t. II, p. 615. — *Filiations bretonnes*, t. I, p. 558).

qui fut probablement la dernière place française où flotta le drapeau fleurdelysé, dût capituler après quarante jours de siège, le 22 août 1793. D'après une tradition de famille un peu confuse, enregistrée tardivement par un fils de P.-A. de Courson<sup>24</sup>, cet officier et son camarade Chalus réussirent à ne pas tomber aux mains des vainqueurs et à entrer au service d'un prince mahratte. La mauvaise fortune les y poursuivit car l'armée du prince fut battue par les Anglais. Courson et Chalus auraient été passés par les armes si leur cousin F.-T. de Courson de la Villehéliou, entré au service de l'Angleterre, n'avait obtenu leur grâce. Après quelques années de captivité aux Indes et en Angleterre, ils revinrent en France en 1798 et en 1802. Chalus ne quitta plus Lamballe, sa ville natale. Courson servit pendant quelques mois dans les bandes royalistes des Côtes-du-Nord (1799). Nous le verrons revenir à l'île de France en 1803, loyal officier de l'armée nationale.

François-Thérèse de Courson de la Villehéliou, de Plourhan<sup>25</sup> était lieutenant de vaisseau. Il abandonna vers le mois de décembre 1791 sa frégate la *Thétis*<sup>26</sup> et passa

24. L'érudit Aurélien de Courson, fils de Parfait-Amand, écrivit en 1875, alors qu'il était âgé de 67 ans, quelques notes sur l'histoire de sa famille. Elles ont été en partie publiées par son fils, Robert DE COURSON (*Maison bretonne*, t. II, p. 121-124). D'après ces notes, Courson et Chalus auraient été envoyés chez les mahratte par le général Decaen, en 1803. Nous verrons qu'à cette date Courson fut en effet chargé d'une mission de ce genre, mais son compagnon s'appelait Derhone et l'un et l'autre furent pris par les Anglais le lendemain de leur arrivée dans l'Inde. De plus, en 1803, Chalus était depuis longtemps retiré à Lamballe.

25. Né le 24 avril 1762, 13<sup>e</sup> enfant de Jean-René et de Renée-Louise-Marcelle de Courson de Kermenguy, épousa à l'île de France, dans les dernières années de l'ancien régime, Augustine Tribar du Dressay; lieutenant de vaisseau du 17 novembre 1787, en station dans les mers de l'Inde sur la *Thétis* du 22 octobre 1788 au 16 novembre 1791, disparaît des contrôles jusqu'à sa réintégration dans la marine royale avec le grade de capitaine de vaisseau en 1814, retraité avec le titre honorifique de contre-amiral en 1827, mort à Saint-Brieuc le 12 janvier 1855 (R. DE COURSON, *Maison bretonne...*, t. II, p. 134-135, 548-551; t. III, p. 225, etc.).

26. D'après Robert DE COURSON (*Maison bretonne...*, t. II, p. 132), le départ de Courson et de plusieurs officiers fut provoqué par la mort de Mac Nemara en 1792, mais on sait que ce malheureux amiral fut assassiné le 4 novembre 1790; la fuite ou l'émigration de cet officier eut probablement lieu le 16 novembre 1791 (voir Etats de services dans *Maison bretonne...*, t. II, p. 548-551); il cessa d'être porté sur les listes de la marine le 15 mars 1792.

en Hindoustan dans les lignes anglaises. Il se mit aux gages de la Compagnie des Indes Orientales et lorsque les Anglais allèrent prendre l'île Rodrigue et essayer de s'emparer de l'île de France, Courson de la Villehéliot et un autre officier transfuge du service de France, Conway<sup>27</sup>, ne rougirent pas d'embarquer à bord des vaisseaux *Diomède* et *Centurion* qu'ils guidèrent aux approches des Mascareignes<sup>28</sup>.

Les patriotes des îles connaissaient peut être la conduite de ces officiers; ils savaient que l'ennemi avait des espions dans la colonie<sup>29</sup>. On ne doit pas s'étonner que quelques officiers royalistes aient été inquiétés; les mesures prises à leur égard furent beaucoup moins rigoureuses que dans la France métropolitaine.

L'amiral de Saint-Félix, commandant de la station navale, était depuis longtemps suspect de royalisme; le refus de secourir Pondichéry et quelques autres incidents augmentèrent les soupçons; l'assemblée coloniale le destitua au mois d'octobre 1793 et donna son commandement à un bon marin d'origine plébéienne Jean-Marie Renaud, de Saint-Malo, capitaine de la corvette la *Prudente*. Renaud fit des croisières heureuses mais la situation devint inquiétante lorsque les Anglais occupèrent l'île Rodrigue

27. Sans doute un parent du comte de Conway, ancien commandant des établissements français dans l'Inde, et peut-être le même que le jeune Conway qui, en 1788, était sous-lieutenant au régiment de l'île Bourbon en garnison à Pondichéry. C'était une famille de jacobites irlandais au service de la France.

28. Tous ces faits : pension anglaise reçue en 1793, commandement de Pondichéry et de Mazulipatam, etc., sont relatés dans un rapport anglais dont R. DE COURSON a donné la traduction (*Maison bretonne...*, t. II, p. 134-135). Voici le passage relatif à l'embarquement sur les vaisseaux envoyés contre notre colonie : « Vers la fin de la même année (1794), M. de Courson fut envoyé avec un capitaine nommé Conway, par le gouverneur et le conseil des Indes, à l'île de France pour y remplir une mission confidentielle et ces officiers furent embarqués sur le *Centurion* et le *Diomède*. Ces vaisseaux furent engagés contre une flotte de quatre vaisseaux de guerre (*lisez* frégates et corsaires) de la République française ».

29. M. PRENTOUT (*Ile de France*, p. 647) a publié une lettre du 2 juin 1794 d'un officier de la marine royale, qui signalait « De Chartenet », renfermant de très explicites offres de service aux anglais. A. D'EPINAY (*Renseignements...*, p. 577) a signalé un mémoire du même genre envoyé par un sieur de Grandpré : « officier français ».

et établirent une croisière qui interceptait les communications entre les îles de France, de la Réunion et de Madagascar. On apprenait en même temps que les troupes de l'Inde préparaient une attaque générale. La colonie ne put armer qu'une escadre en apparence dérisoire, la *Prudente*, de Renaud, de 12 canons; la frégate la *Cybèle*, capitaine Pierre-Julien Tréhouart<sup>30</sup>, de 18 canons; le brick le *Coureur*, capitaine Garaud, de 6 canons, et le corsaire le *Jean-Bart*, capitaine Loiseau. Les marins disponibles et des colons embarquèrent avec enthousiasme ainsi que cinquante soldats commandés par les lieutenants de vaisseau Legrand et Willaumez<sup>31</sup>. Le 22 octobre 1794, les quatre petits bâtiments rencontrèrent deux vaisseaux de guerre anglais, le *Diomède* et le *Centurion*, pourvus d'un armement infiniment supérieur — 50 et 60 canons — et pilotés par les deux officiers transfuges que nous avons nommés, Courson et Conway. Le succès de la pauvre division française dépassa tout ce qu'il était permis d'espérer, car à la fin du jour les deux vaisseaux abandonnèrent le champ de bataille et reprirent la route de l'Inde. La *Cybèle* avait 84 tués et la *Prudente* 43; la plupart des officiers étaient blessés, mais le blocus était levé.

L'arrivée des quatre frégates et des deux corvettes de l'amiral de Sercey au mois de juin 1796 aurait permis de prendre dans certains cas l'offensive si l'ingérence intempestive de l'assemblée coloniale dans la conduite des opérations et dans l'administration de l'escadre n'avait fait

30. Né à l'île de France, le 25 septembre 1759, mort à Toulon, chef de division, le 9 mai 1804. Il était le fils de Louis-Julien Tréhouart de Longpré, de Saint-Malo, capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes.

31. Ces deux officiers appartenaient à l'état-major de d'Entrecasteaux qui, au retour d'une expédition envoyée à la recherche de Lapérouse, avait relâché à Port-Louis. — J.-B.-Philibert Willaumez, né au Palais, à Belle-Ile-en-Mer, le 7 août 1763, était le fils d'un soldat alsacien qui, après avoir obtenu son congé, s'était établi à Belle-Ile. On trouvera dans tous les ouvrages consacrés à l'histoire maritime les progrès de sa glorieuse carrière. Le vice-amiral Willaumez mourut en 1845.

échouer les projets de l'amiral. Les membres de l'assemblée avaient des parts d'intérêt dans les corsaires qui se souciaient peu des ordres donnés par le gouvernement ; la guerre d'escadre fut sacrifiée à la guerre de course qui donnait de beaux profits<sup>32</sup> ; des officiers et des matelots de la marine nationale préféraient, eux aussi, les opérations lucratives. Les capitaines corsaires obéissaient difficilement aux ordres de l'amiral. En 1796, par exemple, il réquisitionna l'*Alerte*, commandé par Drieux, de Saint-Malo, qui avait le tempérament d'un corsaire beaucoup plus que celui d'un officier discipliné. Au lieu de remplir sa mission d'éclaireur, il se mit à faire la course et finit par se faire prendre ; l'ennemi trouva à son bord tous les papiers qui faisaient connaître les plans de Sercey.

Nous ne pouvons songer à donner ici l'histoire de plusieurs excellents marins qui commandèrent alors les frégates nationales : Willaumez, de la *Régénérée* ; L'Hermitte, de la *Preneuse* ; Magon de Médine, de la *Prudente* ; Tréhouart, de la *Cybèle* ; Bruneau de la Souchais (de Nantes), du *Brûle-Gueule*, Botherel de la Bretonnière<sup>33</sup> et Ducrest de Villeneuve<sup>34</sup>, débutants dans une carrière qui devait être brillante.

Auprès des navires commandés par ces officiers, rivalisant avec eux d'audace et de ruse, croisaient les corsaires. Les armateurs trouvèrent facilement des capitaines et des matelots excellents. Les relations avec la Bretagne avaient amené dans les îles des marins originaires pour la plupart de Saint-Malo et en moins grand nombre de Nantes et

32. VILLELE, *Mémoires*, t. I, p. 85.

33. Voldemar-Guillaume-Nème, né à la Martinique en 1775, fils d'un officier de Dinan, marié aux Antilles et qui mourut au siège de la Grenade. Il fut un ami de Magon de Médine et se trouvait près de lui sur l'*Algéstras*, à Trafalgar, lorsque Magon fut tué. Botherel de la Bretonnière, qui fut nommé contre-amiral en 1829 et qui prit part aux débuts de la conquête de l'Algérie, mourut à Paris en 1851.

34. Alexandre-Louis, né au Teil-de-Bretagne le 8 mars 1779, fils du sénéchal du lieu, devint contre-amiral en 1829 et préfet maritime de Lorient, et mourut à Paris en 1852 (Cf. LEVOT, *Gloires maritimes*, p. 137-138).

de Lorient, Robert Surcouf, Le Môme, Angenard, Dubois, Louvel des Vaux, Carosin, Ripaud de Montaudevert, étaient dans la colonie lorsque la guerre éclata ; ils connaissaient les parages où ils allaient s'illustrer ; ils avaient aux îles des parents et des compatriotes qui s'associèrent à leurs croisières, en servant auprès d'eux ou en fournissant des fonds pour l'armement des navires. L'Assemblée coloniale favorisa de tout son pouvoir l'enrôlement des marins sans emploi, des soldats libérés, des déserteurs et des chercheurs d'aventure qui encombraient le Port-Louis.

Deux corsaires des mers de l'île de France ont écrit leurs souvenirs. Les *Voyages, aventures et combats* de Garneray ont été maintes fois réédités ; l'auteur était un jeune apprenti peintre de Paris qui, s'ennuyant dans l'atelier paternel, s'engagea comme matelot dans l'escadre de l'amiral Sercey. Dans des récits fortement « romancés », il a raconté ses aventures héroïques ou tragiques ; il ne laisse pas soupçonner le caractère mercantile de la guerre de course et néglige les services que les navires rendirent au ravitaillement de la colonie ; sauf le commandant L'Hermitte<sup>35</sup> dont il a évoqué la générosité, le calme courage, et le talent, il n'a pas su peindre ses compagnons de souffrance et de lutte, les frustes matelots et les officiers très braves mais avides. On peut découvrir cependant dans son livre au milieu de beaucoup de bavardages quelques renseignements intéressants sur des officiers de l'escadre de Sercey et de quelques corsaires.

Les mémoires de Guillaume-Marie Angenard, publiés en 1892, sont trop peu connus<sup>36</sup>. On y trouve beaucoup moins de combats et de victoires que dans les *Aventures* de Garneray et dans les biographies consacrées à la plupart de nos corsaires. Angenard a écrit ses souvenirs avec

35. Jean-Marthe-Adrien, né à Coutances en 1766, contre-amiral en 1807, préfet maritime à Toulon en 1811, à la retraite en 1815, mort au Plessis-Piquet en 1826.

36. *Mémoires de Guillaume-Marie Angenard*, publiés par D. DELAUNAY, dans les *Annales de Bretagne*, t. VI et VII, années 1890 à 1892.

une simplicité et une véracité très rares; c'était un honnête homme, exempt de la forfanterie coutumière aux corsaires qui n'a dissimulé aucune de ses mésaventures : il fut pris plus souvent qu'il ne fut vainqueur et n'occupa généralement que des emplois subalternes; il ne le cache pas, et il ne cache pas non plus qu'après vingt ans de guerre il était en 1814 aussi pauvre qu'en 1792. Né à Saint-Malo, le 22 décembre 1776<sup>37</sup>, il appartenait à une famille peu fortunée originaire de Lécousse près de Fougères. Au mois de juin 1792, il servait comme mousse sur un navire de Saint-Malo<sup>38</sup> qui relâcha à l'île de France. Il déserta et se fit embaucher à l'indigoterie de la Ville-Bague, dirigée par un compatriote, Faucheur, de Saint-Servan; au bout de peu de temps, le métier d'indigotier avait cessé de lui plaire : il passa sur l'habitation du Malouin Le Gentil, à la Poudre-d'Or, « mais un mois après le démon de la navigation me rongea le cœur ». Il s'enfuit et il embarqua sur un négrier. L'année suivante le retrouva volontaire d'honneur sur le corsaire le *Cerf*, commandé par Claude Dubois, de Saint-Servan<sup>39</sup>, armé par Morin, de Saint-Malo, et Rouxel, qui entra en croisière en compagnie de la *Mouche*, capitaine Lebrun, de la même ville<sup>40</sup>. Les

37. Fils de Jacques-Charles Angenard et d'Anne-Charlotte Désille; il mourut à Saint-Servan le 16 mai 1837.

38. *Le Bon Ménage*, de 450 tonneaux, armé par Harrington, commandé par J.-M.-A. Bazin; le mousse Angenard avait un salaire mensuel de 8 livres (Rôle d'équipage du 12 août 1790, aux Arch. d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo, fonds de l'Amirauté).

39. Les Dubois, sieurs des Corbières et plus tard de Montmarin, avaient des intérêts à l'île de France où ils envoyèrent plusieurs navires dans les années qui précédèrent la Révolution (Cf. les Rôles d'équipage du dépôt de Saint-Malo). Ils avaient établi des chantiers de construction et essayaient de créer un port à Montmarin, sur la rive gauche de la Rance. Les services rendus par cette famille au commerce maritime sont énumérés, mais avec des exagérations, dans les lettres d'anoblissement octroyées vers 1788 à Benjamin Dubois. Le texte de ces lettres, qui ne furent pas enregistrées au Parlement, a été donné par B. ROBIDOU dans *Histoire et panorama d'un beau pays*, 3<sup>e</sup> édition, Dinan, 1893, t. II, p. 383.

40. Voici les noms de quelques autres marins bretons cités dans les mémoires d'Angenard : Fustel, de Saint-Servan (1793); Lastelle, de Saint-Malo, et Lalande, de Saint-Servan (1794); le capitaine négrier Poinard, de Saint-Malo (1796); Joly ou Joliff, deuxième capitaine corsaire et Dominique Quesnet, de Saint-Malo (1797).

deux navires sortis le 14 juillet 1793 allèrent croiser dans la mer d'Oman et dans le détroit de la Sonde sans découvrir aucune proie. Faut de mieux, ils s'emparèrent de six petits bâtiments malais; la guerre n'était pas déclarée entre la République Française et les habitants de la Malaisie : cependant les navires furent traités en ennemis.

« Toutes nos embarcations se rendirent à bord de ces *proas* ; je fis comme je voyais faire : je m'emparais de différents objets en or et un petit collier de perles fines que je vendis à l'île de France. Ce fut là tout le produit de ma course ». Les premiers mois de l'année 1794 furent moins mauvais. Le *Cerf* devenu la *Revanche* prit deux navires anglais; Angenard reçut de l'avancement et devint commis aux vivres. Mais le 25 août, le corsaire fut capturé par les Anglais. Un certain jour, Angenard, emprisonné à Calcutta, vit deux régiments européens se former en bataillon carré dans la cour de la prison : « On nous fit sortir avec plus de politesse que de coutume, et lorsqu'on nous eut placés au centre du carré, on nous annonça cette guerre d'extermination et la loi martiale qui défendait de faire des prisonniers. On nous dit de plus que cette mesure terrible avait déjà reçu un commencement d'exécution dans la Méditerranée où nos compatriotes avaient massacré les équipages de trois navires anglais qu'ils avaient capturés. Des représailles, nous dit-on, devaient avoir lieu sur tous les Français détenus dans les prisons anglaises, que, cependant ceux d'entre nous qui voudraient entrer au service anglais pouvaient sortir du carré.

« A cette invitation, cinquante étrangers faits prisonniers au service de France et dix français sortirent du carré et allèrent se placer sous la protection des baïonnettes anglaises. L'ordre de charger les armes fut donné et exécuté devant nous; dans ce moment solennel, nous entonnâmes le chant patriotique :

Allons enfants de la Patrie,

Le jour de gloire est arrivé.

» Pendant ce temps-là, les officiers anglais tenaient conseil et après quelques moments de délibération, la musique du régiment se fit entendre, et plusieurs officiers qui parlaient notre langue vinrent nous serrer la main et nous dire que cette loi abominable n'avait eu qu'une courte durée<sup>41</sup> ».

Après dix-huit mois de séjour dans les geôles anglaises, Angenard revint à l'île de France; renonçant pour quelque temps à la course, il embarqua sur un négrier, le *Sans-Culotte*, qui allait chercher des esclaves dans les comptoirs portugais de Mozambique. A cette époque la France et le Portugal étaient en guerre, et, d'autre part, les lois nouvelles interdisaient l'introduction des esclaves dans nos colonies; mais les gouverneurs de Mozambique et de l'île de France s'étaient accordés pour ignorer l'état de guerre et pour recevoir réciproquement les bâtiments des deux nations. L'assemblée coloniale avait défendu d'importer des esclaves, mais elle n'avait pas les moyens ni peut être le désir, de faire respecter ses ordres. Le *Sans-Culotte* revint avec un beau chargement de noirs qu'il débarqua fort mal à propos, car les représentants Baco et Burnel venaient d'arriver pour faire exécuter le fameux décret de Pluviôse. Tous les hommes de l'équipage furent mis aux fers, mais des officiers de corsaires travestis en gardes nationaux vinrent les délivrer. Ils passèrent à Madagascar où ils eurent la surprise de voir arriver quelques jours plus tard Baco et Burnel, bien penauds et inoffensifs, car ils quittaient la colonie révoltée. Angenard put reprendre ses opérations sur le *Navigateur*, capitaine du Demaine, de Saint-Malo. Deux traversées rapportèrent aux armateurs au moins 800 pour cent, mais au troisième voyage, le *Navigateur* fut pris par l'anglais *Croissant* qui alla relâcher

41. *Annales de Bretagne*, t. VI, p. 491. — On sait que nos soldats ne purent se résoudre à appliquer l'abominable loi du 7 prairial an II, qui prescrivait de massacrer les prisonniers de guerre; elle fut abrogée le 10 nivôse an III.

à l'île *Sainte-Marie*. Angenard s'évada en compagnie du maître charpentier Brion, de Saint-Servan, qui fut happé et dévoré par les requins ; plus heureux, Angenard gagna la côte. En 1797, il était à l'île de France, second capitaine du corsaire *Amphitrite*, armé par le gouvernement de l'île et par des particuliers, commandé par le célèbre capitaine Le Mème. Peu de jours après la prise d'un riche navire espagnol, l'*Amphitrite* se perdit sur la côte de Madagascar. Les naufragés furent secourus par la reine de Bombetok, une de ces douces reines malgaches qui ne savaient rien refuser aux marins français. Angenard et quelques-uns de ses compagnons se trouvèrent si bien de son accueil qu'ils n'embarquèrent pas à bord des bricks envoyés à leur recherche, mais ils armèrent pour la course une chelingue du pays ; ils avaient pris des vêtements arabes et s'étaient même peint le visage de couleur jaunâtre. Quatre jours après leur départ, ils furent encore pris, mais cette fois par une frégate française qui les poursuivait car leur chelingue démunie de lettre de marque ressemblait fâcheusement à un forban.

Au mois de mars 1798, Angenard partit pour la France sur la *Seine* qui transportait 800 soldats renvoyés par la colonie. Attaquée le 2 juillet par un navire anglais près de la côte vendéenne, la *Seine* succomba après avoir perdu 247 hommes. Angenard gagna le rivage à la nage et se présenta aux autorités de la bourgade voisine uniquement vêtu d'un cotillon rouge prêté par une obligeante paysanne : il n'avait rien pu sauver des 30.000 livres péniblement gagnées pendant huit ans de travail. Nullement découragé, il alla prendre du service sur les corsaires de Saint-Malo en 1798 et 1799 et fut une fois de plus fait prisonnier. Il occupa les loisirs de la courte paix qui suivit le traité d'Amiens à faire la contrebande entre la côte bretonne et l'île de Jersey, occupation qui entretenait et développait les qualités d'adresse et de ruse indispensables à

un bon corsaire. Il revint à l'île de France en 1804 sur la *Caroline* de Nicolas Surcouf.

De nombreux corsaires furent plus heureux qu'Angenard. Le premier navire qui prit la mer, au mois de juin, fut armé et commandé par François-Thomas Le Même. Agé de 29 ans, il avait servi comme mousse sur un corsaire malouin pendant la guerre de l'indépendance américaine; depuis 1778 il n'avait cessé de naviguer entre Saint-Malo, l'Amérique et les Indes. En 1793, il commandait un brick de 130 tonneaux, l'*Hirondelle*, qui vint relâcher à l'île de France. A la nouvelle de la déclaration de guerre, il le transforma rapidement en corsaire en le munissant de douze canons et en renforçant l'équipage de marins du Port-Louis et de créoles de Bourbon. Il fit deux prises importantes dans le détroit de la Sonde, puis continuant ses campagnes sur la *Ville-de-Bordeaux* et sur l'*Amphitrite* dont nous avons dit le naufrage à Madagascar en 1794, sur l'*Uni* et sur la *Clarisse*, il fit une fortune que son biographe qualifie de colossale<sup>42</sup>.

François-Fidèle Ripaud de Montaudevert, né à Saffré en 1755, a été ignoré par les historiens bretons. Il résida à l'île de France depuis 1774 jusqu'à la perte de la colonie; la guerre de l'indépendance américaine lui permit de faire l'apprentissage de la course et, lorsqu'il prit le commandement du *Volcan* en 1793, il captura en peu de temps sept navires. Il servit ensuite sur l'*Entreprise*, capitaine Le Gars, mais des avaries subies au cours d'un combat par une prise dont il avait reçu le commandement l'obligèrent à relâcher dans un port de l'empire de Mysore en 1796. Un de ses cousins, Louis Ripaud de la Cathelinère, avait été un ardent lieutenant de Charette; au contraire, le corsaire était républicain. Il entreprit de former un

42. Né à Saint-Malo le 13 janvier 1764, fils de Jacques-Henri Le Même, teneur de livres, et de Gertrude Bodin, épicière. Une de ses filles épousa le capitaine corsaire Moulac. — CUNAT, *Saint-Malo illustré par ses marins*, p. 403-410.

club révolutionnaire à Seringapatam avec cinquante-neuf Français « à la solde de Tipoo le Victorieux ». Le projet paraissait paradoxal dans les Etats d'un Sultan; cependant, Ripaud sut plaire à Tipoo-Sahib qui fit saluer de 3.300 coups de canon l'arbre de la liberté, le drapeau tricolore et le bonnet rouge. A deux reprises, Tipoo dirigea contre les Anglais des attaques qui les empêchèrent d'exécuter leurs projets contre notre colonie. Il donna un navire pour conduire à l'île de France Ripaud et des ambassadeurs porteurs d'un message aux cinq directeurs qualifiés : « les magnifiques et élevés en rang, ... le refuge affable des âmes, les objets des égards, ... les gentilshommes constituant le directoire exécutif... ». Les négociations mal conduites échouèrent. Ripaud, meilleur corsaire que diplomate, fit en l'an VII et en l'an VIII de belles croisières sur l'*Iphigénie*, capitaine Malroux, et sur son propre navire, la *Laurette*<sup>43</sup>.

La renommée de tous les marins des îles a été éclipsée par celle de Robert Surcouf, « le roi des Corsaires ». Sa famille, originaire de Sortosville-en-Beaumont, dans le Cotentin, s'était établie à Saint-Malo au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle avec Marin Surcouf (1611-1690)<sup>44</sup>. Elle s'adonna au commerce maritime et elle s'allia à des familles notables de marins et de commerçants. Robert, né le 12 décembre 1773, était le fils de Charles Surcouf, sieur du Boisgris, et de Rose Truchot. Dès son enfance, il se fit remarquer par son caractère énergique et même violent; renvoyé du collège de Dinan, il faisait le tourment de sa

43. MICHAUD, *Histoire du progrès et de la chute de l'empire de Mysore*, Paris, 1801, in-8°. — M. R. Le Juge de Segrais a bien voulu nous fournir de nombreux renseignements sur Ripaud de Montaudevert; on doit souhaiter qu'une bonne étude soit consacrée à ce marin que l'on ne doit pas juger d'après quelques pages fantaisistes de Garneray ou d'après les assertions de certains historiens coloniaux.

44. Notes extraites des registres de catholicité de Sortosville aux archives de la Manche, communiquées par M. R. Asselin. — Registre des inhumations de l'hôpital général de Saint-Malo (acte du 15 novembre 1690) aux archives de Saint-Servan.

famille et en particulier de sa mère qui rêvait de le voir entrer dans les Ordres. Certaines mères de famille malouines se méprenaient singulièrement sur la vocation de leurs enfants; les parents de Duguay-Trouin l'avaient destiné au sacerdoce et lui avaient fait donner la tonsure; Chateaubriand lui aussi fut tonsuré mais dans le seul but de devenir apte à recevoir de lucratifs bénéfices. La turbulence extrême du jeune Surcouf découragea ses parents qui l'embarquèrent comme mousse. Il vint pour la première fois à l'île de France au mois de juin 1789 sur l'*Aurore*, capitaine Tardivet, il y retrouva des parents, les Pitot de la Baujardière qui possédaient une habitation<sup>45</sup>, mais il n'avait garde de devenir indigotier. Il servit sur des navires commandés par des compatriotes et des parents : Tardivet, Le Cor, Emmanuel Le Jolif qui faisaient le commerce de l'Inde et de Madagascar.

En 1795, à peine âgé de 21 ans, il fut reçu capitaine et prit le commandement d'un petit brick négrier la *Créole* qui continuait à se livrer à la traite sans se soucier des interdictions légales : lors d'une relâche, des commissaires constatèrent la présence à bord de nombreux esclaves ; Surcouf accepta avec une résignation apparente la contravention dressée contre lui et il offrit aux trois commissaires un repas si plantureux qu'ils ne s'aperçurent pas que le navire quittait le port. Quand on fut en pleine mer, il les avertit qu'il les déposerait dans un coin désert des côtes de Madagascar s'ils ne modifiaient pas leur procès-verbal — ce qui fut fait. Le 3 septembre 1795, il était capitaine de l'*Emilie*, non munie de lettre de marque, que le gouverneur envoyait aux îles Séchelles pour charger des bois de construction et des tortues. Surcouf préféra prendre trois navires anglais, puis oubliant les îles Séchelles et les tortues, il passa sur la meilleure de ses prises, le

45. La grand'mère paternelle de Surcouf était Françoise Pitot, fille de Charles Pitot de la Baujardière (1673-1762), originaire de Tinchebray, notaire royal à Saint-Malo; un de ses frères avait émigré à l'île de France.

*Cartier*; le 28 janvier 1796, avec 19 hommes d'équipage, il prit la *Diane*, puis, à l'abordage, le *Triton*, beau vaisseau de la Compagnie des Indes portant 26 canons et 150 hommes d'équipage.

La prise d'un navire de cette importance par un adversaire si faible classait le jeune capitaine parmi les corsaires les plus audacieux et les plus heureux, mais les prises faites sans commission régulière furent confisquées. Surcouf alla réclamer en France et perdit plusieurs mois à négocier dans les bureaux, car, à Paris, l'argent était plus rare et, surtout, les décisions étaient moins rapides que dans l'océan Indien; cependant, il finit par obtenir une indemnité de 600.000 livres dont il ne garda presque rien pour lui-même. Un armateur de Nantes, Cossin, lui offrit le commandement d'un navire digne de lui, la *Clarisse*, monté par un équipage de marins nantais et malouins. Le 5 décembre 1798, Surcouf était de retour à l'île de France après avoir pris en route deux ou trois navires. Pendant deux ans, ses succès sur la *Clarisse*, puis sur la *Confiance*, son courage et son extraordinaire bonheur émerveillèrent les marins français et désespérèrent nos ennemis. Le gouverneur de Calcutta promit vainement une récompense de 250.000 francs à celui qui le prendrait, et mit l'embargo sur les navires stationnés dans les ports de l'Inde toutes les fois que sa présence fut signalée dans le golfe de Bengale, mais il allait croiser jusque dans les détroits de Malacca et de la Sonde, en compagnie des navires du Malouin Le Même et du Lorientais Dutertre. Ses corsaires étaient des navires excellents, bien armés, et pourvus d'équipages de choix qui les égalaient presque à des vaisseaux de guerre. La *Créole*, de 450 tonneaux, portait 250 français d'Europe et 45 créoles des îles; l'état-major très nombreux comprenait des compatriotes du jeune capitaine attirés par sa gloire : Nicolas Surcouf, son frère, Drieux, Dumainé de la Jossierie, Louvel-Desvaux, Le

Nouvel, Le Goff (de Saint-Malo), Desjardins (de Cancale).

Le 6 octobre 1800, la prise du *Kent*, 1.200 tonneaux, 38 canons, 437 combattants fut le couronnement de la première partie de la carrière de Surcouf. Pendant les relâches aux îles, le capitaine et ses hommes se reposaient non sans quelques tumultes des périls qu'ils avaient courus. La légende a transporté aux corsaires médiocres et généralement malheureux qui opéraient autour de Saint-Malo le souvenir des joyeuses équipées de leurs compatriotes de l'Océan Indien.

Le 29 janvier 1801, la *Confiance* partit pour la France emportant une opulente cargaison; le bonheur de Surcouf la protégea; elle échappa aux croisières anglaises et entra à La Rochelle le 13 avril. Surcouf passa six ans dans sa ville natale; il était devenu riche, il se maria<sup>46</sup> et arma en société avec son beau-père Louis Blaise des corsaires qui croisèrent dans les mers d'Europe. Nous le verrons revenir à l'île de France lorsqu'il fut fatigué des pauvres résultats donnés par la course européenne.

Pinaud, de Nantes, succéda à Surcouf dans le commandement de la *Clarisse*; il fut pris en 1800 et conduit à Madras où les Anglais l'embarquèrent pour l'Europe avec 600 autres prisonniers. Dans les passages de Rodrigue, le 29 octobre 1801, les prisonniers s'emparèrent du navire : le brave Pinaud revint à l'île de France<sup>47</sup>. L'un des capitaines les plus heureux fut Jean Dutertre, de Lorient, qui avait fait ses premières armes pendant la guerre de l'indépendance américaine sur les navires de son compatriote, Deschiens de Kerulvé<sup>48</sup>. Ses corsaires aux noms ironiques

46. Le 28 mai 1801 à Marie-Catherine Blaise, fille de Louis, négociant à Saint-Malo, originaire de Paimpol. Un frère de Mme Surcouf, Ange Blaise, épousa Marie-Josèphe Robert de la Mennais, sœur de l'écrivain.

47. PITOIS, *L'île de France...*, p. 235. Cet ouvrage, ainsi que celui de M. d'Épinay, donne quelques renseignements sur les corsaires nommés ci-après.

48. Deschiens commanda à l'île de France la *Philippine* en 1780 et la *Modeste* en 1782. Il fut tué dans un combat contre deux vaisseaux anglais; son lieutenant Dutertre réussit à sauver la *Modeste* (EPINAY, *Île de France...*, p. 264-265).

ou facétieux : le *Modeste*, la *Bonne-Cuisine*, le *Brûle-Gueule* disputaient à Surcouf les meilleurs marins de l'île; il finit par être pris, mais comme Surcouf et comme Ange-nard il revint à l'île de France après le traité d'Amiens. Malroux, de Lorient ou de Port-Louis, fut un bon marin, mais qu'une malchance opiniâtre ne cessa de poursuivre; il fut tué dans un combat le 10 octobre 1799. Mentionnons encore en regrettant de ne pouvoir relater leurs succès les capitaines Henri Coutance, Cousinière, Courson, Poinard et Louvel-Desvaux, de Saint-Malo, Claude Dubois et Claude-Jean-Guillaume Lebrun de la Lande, de Saint-Servan, Guirouère, de Nantes.

Les opérations des corsaires n'empêchèrent pas les progrès de la puissance anglaise. La France n'avait plus un seul vaisseau de guerre dans les mers de l'Inde; les frégates pouvaient remporter quelques succès : elles n'étaient pas en état d'exploiter leurs victoires. Mais, du moins, les corsaires préservèrent la colonie de la famine; bien plus, ils l'enrichirent. Ils firent de Port-Louis un marché très actif où venaient trafiquer sous le pavillon des neutres des navires de toutes les nations. Les îles étaient à peu près dégarnies de troupes; cependant, les Anglais ne les attaquèrent pas, retenus dans l'Inde par la rude guerre que menait Tippoo-Sahib. Ils ne firent pas d'effort sérieux pour rétablir le blocus que l'héroïque Renaud les avait forcés de lever; peut-être espéraient-ils que des désordres provoqués par la menace de l'émancipation des noirs leur livreraient la colonie sans coup férir.

Les colons avaient part aux gains faits par les corsaires; ils vendaient plus facilement que jamais les produits des habitations; ils apprirent avec surprise et peut-être avec regret, le 19 janvier 1802, que la France et l'Angleterre avaient signé le 1<sup>er</sup> octobre 1801 les préliminaires de la paix qui allait interrompre la course pendant vingt mois et permettre aussi au gouvernement de rétablir aux Mascareignes une situation régulière.

\*  
\*\*

Le gouvernement consulaire prépara les colons des deux îles à reconnaître sans arrière-pensée l'autorité de la France en promulguant la loi du 30 Floréal an X qui rétablissait l'esclavage et la traite. La restauration de l'administration légale eut lieu l'année suivante lorsque le traité d'Amiens donna au gouvernement la tranquillité indispensable pour essayer de réparer les ruines. Le 15 ventôse an XI (5 mars 1803), l'escadre de l'amiral Durand de Linois partit de Brest à destination des comptoirs de l'Inde et des Mascareignes. Elle portait le général de division Decaen, nommé capitaine général des colonies de l'Océan Indien, Henri Léger, préfet colonial, un très nombreux état-major, des fonctionnaires et 1.200 hommes de troupe. La traversée fut longue et difficile. Certains manques d'égard de l'amiral, certaines exigences du capitaine général firent naître entre les deux chefs une profonde antipathie. Les instructions ministérielles fixaient le siège du gouvernement colonial à Pondichéry, mais dès que l'on put communiquer avec cette ville, on apprit que le gouverneur des Indes n'était pas disposé à exécuter le traité d'Amiens et que partout, en Asie comme en Afrique, la reprise des hostilités paraissait prochaine. Alain de Bruilhac<sup>49</sup>, commandant la frégate la *Belle-Poule*, arrivé le 26 Prairial (15 juin) renseigna fort à propos ses chefs. L'escadre partit, ou plutôt s'évada, dans la nuit du 14 juillet et arriva à l'île de France le 15 août; le surlendemain, le général Magallon remit le commandement à Decaen qui congédia assez brutalement l'Assemblée coloniale.

L'administration des îles, organisée par un décret du 13 Puvîose an XI, marquait un réel progrès sur l'ancien régime. Le gouverneur et l'intendant aux attributions con-

49. Né à Rennes en 1764, mousse, volontaire et officier de la Compagnie des Indes, lieutenant en 1794 et capitaine de vaisseau en 1798, mort à Port-Louis en 1836. Son frère, Guillaume-Pierre-Bon, fut aussi capitaine de vaisseau.

fuses et enchevêtrées, étaient remplacés par un capitaine général chargé de la défense intérieure et extérieure et des relations avec les nations alliées ou neutres, un préfet colonial, préposé à l'administration civile et financière, et un commissaire de justice qui devait organiser les tribunaux et préparer les lois et les règlements d'administration publique. Le capitaine général avait un certain droit de contrôle, mais démuné de sanction, sur les actes de ses deux collègues. Le premier consul, qui n'était pas partisan de la prédominance militaire dans les colonies pas plus que dans la métropole, avait tenu à ce que les attributions de Decaen fussent exactement limitées<sup>50</sup>. Ces trois autorités étaient les seules qui dussent exister dans les îles; un article glissé dans un décret du 3 Germinal an XI (24 mai 1803) supprima discrètement les assemblées coloniales, les assemblées de district et même les assemblées communales. Les colons rassasiés des agitations et des intrigues de leurs représentants les virent disparaître sans regrets et ils acceptèrent une dictature beaucoup plus rigoureuse que cet « arbitraire » des gouverneurs de l'ancien régime si véhémentement condamné en 1790.

Le capitaine général, Charles-Mathieu-Isidore Decaen, né à Caen le 13 avril 1769, général de division, était un officier énergique et honnête qui avait honorablement servi à l'armée du Rhin et dans le Maine pendant la guerre de la Chouannerie.

Henri Léger, préfet colonial, représentait dans le triumvirat la tradition administrative. Beaucoup plus âgé que ses collègues, il comptait en 1803 trente années de service dans les bureaux maritimes des colonies, et de la métropole. En 1787, il avait épousé à l'île de France la fille du commissaire général Duvergé; un second mariage en 1794, l'unit à la famille de l'illustre Dupleix; sa seconde femme,

50. On trouvera dans l'excellent ouvrage de M. PRENTOUT, *L'île de France sous Decaen*, l'exposé très complet de l'organisation coloniale que nous ne pouvons songer à donner ici.

Marie-Françoise-Xavière-Joséphine Desnos de Kerjean (1757-1832), veuve depuis 1778 de Paul-Mathieu Nourquer du Camper, était la fille de Jacques Desnos de Kerjean (de Saint-Marc près Brest), neveu et lieutenant de Duplex. Un frère de M<sup>me</sup> Léger habitait l'Hindoustan; par sa mère, Jeanne de Carvalho, elle était apparentée à plusieurs familles de la vieille colonie portugaise de Goa.

Le commissaire de justice désigné par le gouvernement, Le Gonidec, était en congé en Bretagne. Le capitaine général nomma un commissaire provisoire qui occupa le poste jusqu'à la chute de la colonie, Louis-René Crespin, né à Vire, précédemment commissaire du gouvernement près les tribunaux.

Par une rencontre heureuse et presque unique dans l'histoire coloniale, les trois administrateurs collaborèrent loyalement, bien qu'ils fussent tous trois très attachés à leur prérogatives. Léger et Crespin acceptèrent la prééminence que l'état de guerre donna à Decaen. Ils exercèrent séparément ou en commun une dictature intelligente mais un peu rude que les colons finirent par apprécier, tout en regrettant les manières débonnaires des généraux Malartic et Magallon.

La mer et les opérations maritimes échappaient à l'autorité du capitaine-général. L'amiral Charles-Alexandre-Léon Durand de Linois, né à Brest le 27 janvier 1761<sup>51</sup>, avait le commandement de la division de l'île de France, formé d'un vaisseau et de quatre frégates. Il recevait du Ministre les ordres relatifs à l'emploi de ses navires; il était seul chargé de l'exécution des opérations de caractère maritime; le gouvernement toutefois prescrivait l'entente entre le capitaine-général et l'amiral « qui devaient se concerter pour tous les objets qui concernaient nos établissements ». Cette entente n'exista pas : Durand de Linois était un bon officier qui avait glorieusement combattu à

51. Mort à Versailles le 2 décembre 1848 (Cf. LEVOT, *Gloires maritimes*, p. 321-324; PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 478, 490, 637, etc.).

Algésiras (6 juillet 1801), mais il fut généralement malheureux dans ses commandements. Moins violent et moins cassant que le capitaine-général, il était aussi attaché que lui à ses idées personnelles; on l'accusait d'avoir le même faible que la plupart des officiers de cette époque pour les lucratives croisières à la poursuite des bateaux marchands. Sous ses ordres servaient, entr'autres, les capitaines de vaisseau César-Joseph Bourayne et Joseph-Marie Vri-gnaud, nés à Brest en 1769, et Emmanuel Halgan, né à Donges en 1771. Dans l'état-major de Decaen se trouvaient René-Julien Soleille, chef de bataillon du génie, et Louis-Augustin-Fulcher Monistrol, chef d'état-major et commandant d'armes, nés tous deux à Lorient, l'un en 1773, l'autre en 1774. Un vieil officier, Penmarch-Mainville, embarqué sur l'escadre de Durand de Linois, avait reçu la mission de réorganiser dans l'Inde le corps des cipayes; mais lors du départ furtif de l'escadre le 14 juillet 1803, Penmarch-Mainville fut oublié à Pondichéry; il fut pris peu après par les Anglais<sup>52</sup>. Un autre vétéran des guerres de l'Inde, le général François-Emmanuel Dehaies de Montigny, suivit Decaen à l'île de France. Son âge et ses infirmités l'empêchèrent de faire un service actif mais il put donner d'utiles renseignements sur l'état des populations de l'Hindoustan et des pays voisins : chargé par le roi de missions secrètes en 1776 et en 1781, il avait visité l'Egypte, les côtes de l'Arabie et du golfe persique et le nord de l'Hindoustan; il avait passé sept ans à la cour du souverain des Mahrattes. Le Roi l'avait nommé colonel en 1778 et gouverneur de Chandernagor en 1788; le mogul Chaba-Alom Badcha l'avait gratifié du titre de nabab bahadour. Chassé de Chandernagor en 1791 par les révolutionnaires de l'endroit, il avait dû revenir en France où il obtint le 21 ger-

52. Il avait servi dans l'Inde depuis 1753 et était devenu commandant de Karikal; on trouvera les états des services de ces officiers dans PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 635-646.

minial an VIII le grade de général de brigade<sup>53</sup>. Ses rapports et ses mémoires déposés au ministère de la Marine furent consultés par Bonaparte lorsqu'il prépara l'expédition d'Égypte<sup>54</sup>. Le général Montigny écrivit beaucoup d'autres documents dont une partie appartient aujourd'hui — destinée singulière — aux archives de l'école de laiterie de Kerliver, dans le Finistère<sup>55</sup>.

Le général Decaen put constater que les Mascareignes avaient résisté sans trop de dommages aux épreuves de la Révolution. Elles étaient plus prospères et plus tranquilles que nos autres colonies et que la plupart des districts de la métropole. L'activité extraordinaire qui se manifesta dans les ports à la nouvelle de la paix d'Amiens survécut même à la reprise des hostilités : pendant quelque temps, les échanges commerciaux purent se faire sous pavillon neutre. Tous les voyageurs qui visitèrent les îles à cette époque furent émerveillés par leur prospérité : Bory de Saint-Vincent, Milbert, de Guignes, Péron appartenaient à des missions scientifiques qui ont laissé des mémoires bien connus des géographes. Nous devons mentionner le livre d'un auteur obscur, Pierre Brunet, un des très rares nantais qui ait écrit une relation de voyages. Né à Nantes le 12 avril 1770, fils d'un boulanger, Brunet

53. Etats de service, pétitions, etc., aux archives de Kerliver. Dehaies de Montigny, né à Versailles en 1748, mourut à Paris en 1819.

54. F. CHARLES-ROUX, *Les projets français de commerce avec l'Inde sous Louis XVI* (*Revue d'histoire des colonies*, 1925). — *Voyage de Montigny dans l'Inde en 1778* (*Ibid.*, année 1929, p. 396-398). — *Notice... sur Dehaies de Montigny...* (*Annales maritimes et coloniales*, 2<sup>e</sup> partie, 1823, t. I, p. 337-539).

55. Le colonel E.-E. Dehaies de Montigny (1790-1879) légua à la commune de Hanvec son château de Kerliver, pour y établir une école de laiterie; on conserve à l'école des portraits du général nabab et de plusieurs membres de sa famille, des armes, des objets exotiques. Les papiers ont été récemment mis en dépôt aux archives du Finistère. Ils ne représentent pas tout ce qui se trouvait à Kerliver à la mort du colonel de Montigny. Les scellés apposés réglementairement sur les papiers de cet officier supérieur furent levés en présence du capitaine de gendarmerie de l'arrondissement représentant le ministre de la Guerre qui se fit remettre, comme documents militaires ou intéressant la défense nationale, des lettres de Lally-Tollendal, de Bussy, etc. (Inventaire du mobilier, 5 au 27 avril 1880, aux archives du Finistère). On ignore ce que ces papiers sont devenus; nous les avons inutilement demandés au Ministère de la Guerre.

commença quelques études d'anatomie qui lui valurent d'être enrôlé en 1792 comme chirurgien sur un navire se rendant à Saint-Domingue; il trouva l'île en pleine insurrection et s'enfuit aux Etats-Unis avec les colons chassés par l'incendie de Port-au-Prince le 29 juin 1793. Un an plus tard, il était de retour à Brest et trouvait un emploi dans les hôpitaux de l'armée de l'Ouest. Entre temps, il continuait ses études médicales à Nantes et à Paris, mais la pauvreté l'obligea d'embarquer sur la *Célestine*, de Nantes, capitaine Desageneaux, armée pour l'île de France par Cossin et Bridon. Il espérait gagner l'argent nécessaire pour aller continuer ses études à Paris, comme fit Broussais, de Saint-Malo, pauvre comme lui, embarqué comme chirurgien sur le corsaire *Bougainville*.

La *Célestine* partit de la rade de Mindin le 14 janvier 1803, et arriva au Port-Louis le 28 mai. Brunet ne put trouver d'emploi et fut contraint de vendre ses livres puis de s'embarquer comme chirurgien sur le corsaire la *Confiance*, commandée par Pinaud, de Nantes, qui fut pris quelques jours plus tard. Le voyage à l'île de France se continua par une captivité de douze ans. Brunet, laborieux et observateur, ne cessa jamais de travailler, soutenu peut-être par le tendre sentiment exprimé dans la dédicace de son livre : « A ma meilleure amie, Marguerite Michée, mon épouse. Le ciel me la fit connaître un moment avant d'entreprendre ce voyage, et à mon retour m'attacha à elle pour la vie ». Rentré en France en 1815, il put enfin épouser sa chère Marguerite Michée, se faire recevoir docteur en médecine (1820) et publier son livre *Voyage à l'île de France, dans l'Inde et en Angleterre, suivi de Mémoire sur les Indiens, sur les vents des mers de l'Inde et d'une notice sur la vie du général Benoit Deboigne, commandant l'armée Maratte* (Paris, 1825, in-8° de iv-390 pages). Brunet s'établit successivement à Indret, à Pontchâteau, à Paris et à Nantes; dans aucune de ces

viles, la clientèle ne vint trouver le médecin savant mais timide. Réduit à accepter un modeste emploi de chirurgien auxiliaire de la marine à Brest, il mourut le 22 novembre 1832 victime du choléra qu'il avait gagné au chevet des malades<sup>56</sup>.

La relation de la traversée et la description de l'île de France qui occupent une trentaine de pages de son voyage ne sauraient être comparées aux livres de Bernardin de Saint-Pierre, car le médecin nantais était dénué de talent littéraire, mais il était véridique et il ne songeait pas à rendre la société responsable de toutes les épreuves qui l'accablaient. Il fut frappé de la beauté de l'île et il apprécia le charme de l'hospitalité créole : « Le goût de la musique et de la danse est généralement répandu à l'île de France, mais aucun n'y prévaut autant que le luxe de la table : la plupart des habitants se ruinent de ce côté... ». Les colons aimaient à lire et les boutiques des libraires étaient bien fournies mais on n'y trouvait pas les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre proscrites à raison des récits de mauvais traitements infligés aux esclaves. Au Port-Louis vivaient les « négociants ou agioteurs » et les petits boutiquiers ou *pobans*. Le commerce était très actif mais il n'était pas sûr. « Point de colonie peut-être où le prix des marchandises varie autant et si promptement et où les fortunes soient moins stables. Un navire ou deux qui arrivent d'Europe y appauvrissent sur le champ les accapareurs. C'est la place, je crois, où il y a le moins à se fier à la bonne foi de ceux avec qui vous traitez... Au jugement de bien des personnes, l'île de France renferme une foule d'aventuriers qui y viennent pour faire fortune et qui rendent le commerce très suspect ».

Le capitaine-général et ses collaborateurs surent tirer bon parti des dispositions de la population pour les spéculations aventureuses et hardies.

56. LEVOT, *Biographie bretonne...*, t. I, p. 207-209.

En choisissant un militaire de la valeur du général Decaen pour gouverner les établissements de l'Océan Indien, le Premier Consul avait montré qu'il attachait une importance très grande à la restauration et à la réorganisation de nos anciennes colonies. Les désastres des guerres du XVIII<sup>e</sup> siècle n'avaient pas fait renoncer la France à l'espoir de reprendre l'œuvre de Lenoir, de Dupleix et de Bussy. Bonaparte y songeait lorsqu'il entreprit la campagne d'Égypte; il y songea encore lorsqu'il prépara la campagne de Russie. Maintes fois au cours de son règne, il revint à l'idée qu'il devait se rendre maître de l'Inde, source principale de la richesse anglaise et base de sa puissance sur une partie du continent; il revenait avec amour à cette pensée, rêve de jeunesse. En 1797, il avait étudié les rapports de Dehaies de Montigny et de plusieurs autres voyageurs; plus tard, il envoya en Perse et en Arabie des missions qui explorèrent les abords de la grande presqu'île; il saisissait toutes les occasions de s'entretenir avec les hommes qui pouvaient le renseigner. Le jeune et beau créole, le contre-amiral Magon de Médine avait à la cour impériale des succès de toutes sortes; il plaisait à Napoléon par sa connaissance des choses de l'Inde. La duchesse d'Abrantès a noté dans ses mémoires la curiosité avec laquelle l'empereur l'interrogeait : « Napoléon parlait de l'Orient bien souvent avec notre ami le contre-amiral Magon, il le questionnait sur l'Inde; il lui faisait des questions auxquelles l'autre, conteur comme une Schérazade mâle, ne demandait pas mieux que de répondre. Napoléon l'écoutait avec assiduité; il regardait l'amiral et paraissait arracher ses paroles. Dans certains moments, il s'écriait : « C'est cela ! c'est dans l'Inde qu'il faut attaquer la puissance anglaise ». Le capitaine-général partageait les sentiments du souverain : toute sa correspondance est pleine de rapports et d'études sur la situation de l'Hindoustan, mais il ne pouvait dissimuler que la situa-

tion était très difficile; la Révolution qui avait anéanti nos comptoirs avait aussi anéanti la clientèle française. Des négociations avec Tippoo-Sahib conduites en 1797 avec une folle imprudence contribuèrent à la défaite et à la mort en 1799 du plus dangereux adversaire de nos ennemis.

Les Mahrattes restaient insoumis ; deux mois à peine après son arrivée, Decaen leur envoya deux ambassadeurs, les lieutenants Durhone et Parfait-Amand de Courson de la Villeneuve, que le corsaire nantais Dutertre débarqua le 9 décembre 1803 entre Goa et Bombay; les officiers se déguisèrent en Indous mais ils furent trahis par la barbe rousse et par les yeux bleus de Courson. Arrêtés dès le lendemain, ils furent emprisonnés à Calcutta, mais un échange leur permit de retourner peu de temps après à l'île de France.<sup>57</sup>

Les princes indigènes succombaient les uns après les autres et les chefs de partis européens acceptaient de traiter avec les Anglais, aussi bien le sayoyard De Boigne que le bas-breton Du Drenec et enfin le tourangeau Perron qui avait rêvé de créer un empire indien et que Decaen avait imprudemment leurré de belles promesses.

Tout favorisait les Anglais, tous nos succès en Europe leur donnaient l'occasion de faire en Asie de nouvelles conquêtes. Napoléon annexait la Hollande, conquérait le Portugal, imposait au Danemark une neutralité bienveillante et à l'Espagne une étroite vassalité : il donnait ainsi aux Anglais le droit de traiter ces peuples en ennemis. Les pavillons danois et portugais cessaient d'être neutres et ne pouvaient plus préserver les navires marchands qui venaient à l'île de France ; les comptoirs de la côte de Mozambique, utiles relâches, furent occupés. Enfin, après avoir pris les ports hollandais de l'Hindoustan et de Ceylan, nos ennemis s'emparaient le 18 janvier 1806 de la

57. PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 384-385.

vieille colonie batave du Cap de Bonne-Espérance qui leur assurait la maîtrise complète de l'Océan Indien.

Les Indes néerlandaises étaient militairement mal défendues; en 1797, l'Assemblée coloniale de Port-Louis avait expédié à Batavia un des bataillons arrivés en même temps que les représentants Baco et Burnel; en 1802, la régence hollandaise fut heureuse de renvoyer tout ce qui restait du contingent. Les navires bataves ne donnèrent pas à l'amiral Linois la coopération qu'il souhaitait. Pendant quelque temps les îles Philippines rendirent à Decaen le service de lui fournir des vivres; d'autre part, le brestois Bourayne<sup>58</sup>, capitaine de la *Canonnière* secourut la détresse financière de la colonie espagnole en allant chercher trois millions de piastres à Acapulco au Mexique (1807). Les Espagnols décernèrent une gratification de 30.000 piastres à l'état-major et à l'équipage, mais Bourayne, bien qu'il appartint à une famille peu fortunée, refusa d'avoir part à la distribution.

Une heureuse chance donna à Decaen un excellent agent dans ces îles : Paul-Anne Nourquer du Camper, originaire des environs de Lanouée, émigré venu des comptoirs français de l'Hindoustan s'était réfugié aux Philippines; né du premier mariage de Joséphine Desnos de Kerjean, il était le beau-frère du préfet colonial Louis Léger<sup>59</sup>.

58. Joseph-César Bourayne, né le 22 février 1768, fils d'un écrivain principal de la marine, embarqua à 13 ans comme volontaire, devint capitaine de vaisseau, baron de l'Empire et mourut le 5 novembre 1817; sa mère, Françoise-Légère Motais de Narbonne, appartenait à la famille dont un rameau était établi à l'île de France. Cf. LEVOT, *Gloires maritimes*, p. 52-54; PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 328-329; D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 509-512; FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes...*, t. I, p. 328-329.

59. Né entre 1776 et 1778, mort non marié en 1849, fils de Paul-Mathurin Nourquer du Camper, enseigne de vaisseau (1743-1778), et de Marie-Françoise-Xavier-Joséphine Desnos de Kerjean (1737-1832); il resta à Manille jusqu'à 1808 environ. En 1814, il fut réintégré dans la marine royale avec le grade de capitaine de vaisseau et devint gouverneur de Pondichéry (Arch. du Finistère, reguaires de Léon à Saint-Gouesnou : tutelles de 1778; Arch. de Brest, délibération du Conseil municipal du 20 frimaire an VII; vicomte DE BROU, *Dix ans de la vie d'une femme pendant l'émigration : Adélaïde de Kerjean, marquise de Falaiseau*, Paris, 1893, in-8°; PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 481-486, etc.).

Resté bon français, il rendit les plus grands services à ses compatriotes pendant trois ans en neutralisant l'hostilité d'une partie de la population à l'égard des Français, fils de la Révolution; mais la nouvelle du traité de Bayonne souleva dans la colonie la même indignation que dans la métropole; les Français furent dès lors traités en ennemis. Le capitaine-général envoya à Manille la *Mouche n° 6*, commandée par Ducrest de Villeneuve, pour remettre au gouverneur les gazettes exposant la version de l'événement que Napoléon prétendait faire admettre par les Espagnols. La *Mouche n° 6* ne revint pas; le brick l'*Entreprenant*, capitaine Pierre Bouvet, envoyé à sa recherche, apprit à son arrivée à Manille, le 28 août 1809, que l'équipage était prisonnier; les hommes du canot qu'il envoya à terre furent également arrêtés; quelques heures plus tard, les batteries de la côte ouvraient le feu sur l'*Entreprenant*. Bouvet, digne fils d'une vieille race de marins habiles et énergiques, razzia toutes les barques de pêche qu'il trouva le long des côtes et il avertit le gouverneur qu'il emmènerait les matelots si on ne lui rendait pas les prisonniers. Il obtint satisfaction, mais les Philippines furent dès lors à la disposition des Anglais.

La France n'avait plus d'amis ni d'alliés qui pussent l'aider à défendre l'île de France et l'île de la Réunion, ci-devant Bourbon, devenue en 1806 l'île Bonaparte.

La division de Linois ne donna pas le secours que l'on espérait; beaucoup trop faible pour tenir tête aux forces écrasantes des Anglais, elle avait le malheur d'être commandée par un chef qui était un bon manœuvrier mais qui manquait de talents militaires. Decaen lui reprocha si durement ses insuccès que la mésintelligence entre les deux chefs tourna à la haine. On dit que le ministre de la marine Decrès s'en réjouissait parce qu'il pensait que l'amiral ne trouverait aucun plaisir à prolonger inutilement les séjours à l'île de France comme l'avaient fait au xviii<sup>e</sup> siècle un

trop grand nombre de nos officiers. En 1805, Linois prit le parti de regagner la France; le 11 mars 1806, il alla se jeter mal à propos dans une escadre anglaise. Blessé grièvement au début du combat, il céda le commandement au capitaine de vaisseau Joseph-Marie Vrignaud<sup>60</sup> qui eut le bras emporté une heure après. La frégate le *Marengo* dut amener pavillon ainsi que la *Belle-Poule* commandée par Alain de Bruilhac de Villeneuve.

Les frégates et les corvettes nationales stationnées à l'île de France firent surtout la guerre de course, mais mieux armées que les navires des particuliers, elles pouvaient affronter les frégates de la marine anglaise. Tous les historiens de notre marine relatent les beaux combats livrés par la *Belle-Poule*, capitaine Bruilhac; par le *Berceau*, capitaine Emmanuel Halgan, de Donges<sup>61</sup>; la *Sémillante*, capitaine Motard, de Honfleur; la *Canonnière*, capitaine César-Joseph Bourayne, de Brest; la *Piémontaise*, capitaine Louis-Jacques Epron, de Granville; la *Manche*, capitaine Dornal de Guy; l'*Astrée*, capitaine Le Marant, de Lorient<sup>62</sup>; la *Bellone*, capitaine Duperré.

Aucun de ces officiers ne fut plus brave, plus habile et plus heureux que Pierre-François-Henri-Etienne Bouvet, membre d'une famille dont le nom est lié pendant un siècle à l'histoire des îles. Il appartenait à la branche des Bouvet de Maisonneuve, cousins des Bouvet de Lozier qui donnèrent un gouverneur aux îles de France et de Bourbon et, en 1814, le premier gouverneur à l'île de Bourbon; une autre branche, celle des Bouvet de Précourt, avait alors

60. Né à Brest en 1769, employé à l'arsenal de 1779 à 1782; puis mousse, enseigne de vaisseau (1793), capitaine de frégate (1796), capitaine de vaisseau (1803), premier adjoint de l'état-major général du port de Brest en 1813 (PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 638).

61. Né le 31 décembre 1771, matelot sur les bâtiments de l'Etat en 1784, vice-amiral en 1829 (Cf. PRENTOUT, *Ile de France...*, p. 643).

62. René-Constant Le Marant de Kerdaniel (1777-1862), fut nommé capitaine de vaisseau après le combat du Grand Port et plus tard contre-amiral, baron de l'Empire. Son frère, Casimir-Marie (1786-1872), était capitaine de vaisseau Cf. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, t. III, p. 648-649).

pour chef François-Joseph Bouvet, destiné à devenir vice-amiral<sup>63</sup>.

L'officier qui nous occupe présentement naquit à l'île Bourbon le 28 décembre 1775. Son père, Pierre-René-Servais, né à Saint-Servan<sup>64</sup> fut un des bons lieutenants de Suffren et fit preuve de patriotisme et de courage lors de la reddition de Toulon aux Anglais. Sa mère, Marie-Etiennette-Claudine Perrier d'Hauterive, était une créole de Bourbon. Son enfance et sa jeunesse se partagèrent entre la colonie et la métropole; il n'avait que cinq ans lorsqu'il fut pris par un navire ennemi avec sa mère qui se rendait en France. La captivité fut courte; la mère et l'enfant furent renvoyés en France où ses parents reçurent le 29 mars 1780 une tardive bénédiction nuptiale. Quand il eut onze ans, il embarqua avec son père sur un navire qui croisa pendant deux ans dans les mers de l'Inde. Dès 1791, il figurait sur les contrôles de la marine de l'Etat et à partir de la déclaration de guerre il ne cessa de servir sur les corsaires ou sur les vaisseaux de l'Etat. A peine prit-il le temps d'épouser à Bourbon en 1804 sa cousine germaine Claudine Perrier d'Hauterive<sup>65</sup>. Nous n'essayerons pas de raconter toutes ses croisières; disons seulement que Bouvet n'amarina pas que des navires de commerce<sup>66</sup>. Au cours de sa carrière, il eut à combattre six frégates ennemies: trois furent prises, deux se détruisirent volontairement, la sixième réussit à s'enfuir. Mis à la retraite en 1822 et nommé contre-amiral honoraire, il occupa ses loisirs à écrire un *Précis des campagnes du*

63. Né à Lorient en 1754, mort à Brest en 1832, fils de Joseph-René, capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes, et de Marie-Servanne Dordelin, sœur de l'amiral Dordelin.

64. Le 20 avril 1750, mort à Paris le 25 mars 1795; il était le fils d'un ingénieur de la marine à Saint-Servan, dont CUNAT (*Saint-Malo illustré...*, p. 384) a publié une belle et touchante lettre écrite le 11 octobre 1783 à l'occasion d'un combat livré par son fils.

65. Son frère cadet, Frédéric-Edouard-Auguste Bouvet, épousa en 1805 Jeanne-Euphrasie-Charlotte Perrier, sœur de Claudine.

66. Dans ses commandements en course, un de ses meilleurs lieutenants fut son compatriote Le Guen de la Croix, de Saint-Servan.

capitaine de vaisseau *Pierre Bouvet*<sup>67</sup> qui n'est ni parfaitement exact, ni surtout équitable à l'égard de certains de ses frères d'armes. Le gouvernement de Napoléon III le combla d'honneurs<sup>68</sup>.

Les corsaires servaient auprès des frégates nationales et combinaient souvent leurs sorties avec leurs croisières. Les capitaines qui s'étaient illustrés avant la paix d'Amiens reprirent pour la plupart la mer en 1803 : Angenard, Pinaud, Dutertre, Vincent-Marie Moulac et tout d'abord Thomas-Marie Le Même. Les plaisirs de la paix lui avaient fait perdre aussi rapidement qu'il l'avait gagnée, la belle fortune conquise pendant la première partie des hostilités. Il reprit le commandement d'un corsaire la *Fortune*, armée par Le Clézio, originaire de Lorient; dans une belle croisière de six mois, il fit plusieurs prises et il résista victorieusement à une frégate anglaise, mais il finit par être pris. Il mourut le 30 mars 1805 à bord du navire qui conduisait les prisonniers aux pontons d'Angleterre. Auprès des vétérans de la première guerre, vinrent combattre de nouveaux aventuriers originaires pour la plupart comme leurs aînés, de la région de Saint-Malo : Auguste Bernard du Haut-Celly, Dufresne, Nicolas Surcouf, Le Clézio, Carrosin de la Landelle, Joseph-Marie Potier de la Houssaye<sup>69</sup>, Malo Le Nouvel<sup>70</sup>, Le Brun de la Lande (de Saint-Servan), Pointel, Michel-Villeblanche, Deschiens et beaucoup d'autres. François Carrosin, né à Saint-Enogat, en 1762, soutint dans les parages de Sumatra un combat inégal contre un gros vaisseau de la Compagnie

67. Paris, 1840, in-8° de 135 pages.

68. La ville de Saint-Servan, où il mourut le 18 juin 1860, lui a élevé une statue.

69. CUNAT a écrit la biographie de J.-M. Potier de la Houssaye, né à Saint-Malo le 5 mai 1768, fils de Thomas-Marie et de Bertranne Surcouf, mort à Saint-Malo le 10 novembre 1830, et celle d'A. Bernard du Haut-Cilly, né à Saint-Malo le 26 mars 1790, mort à Saint-Servan le 26 octobre 1849 (*Saint-Malo illustré par ses marins*, p. 410-420, 434-438).

70. Il commandait le corsaire *Napoléon*, construit à Saint-Malo, qui fit naufrage au cap de Bonne-Espérance au mois de janvier 1806 et fut pris par les Anglais (Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série E, dossier Renaud).

anglaise aux Indes : un boulet lui emporta les deux jambes. Il se fit placer dans un baril plein de cendre et de sable comme Dupetit-Thouars à Aboukir. L'équipage n'avait plus que deux hommes valides, le lieutenant Desvaux, de Saint-Malo, et un matelot; le corsaire résistait encore. Un officier anglais empêcha Carosin de se laisser tomber à la mer avec le drapeau. Il succomba quelques heures plus tard <sup>71</sup>.

Saint-Malo ne fournissait pas seulement les combattants; des navires furent construits dans les chantiers de la Rance aux frais des capitalistes du pays : le *Napoléon* (1804-1805), le *Revenant* (1807) et la *Gazelle* (1808) par la Maison Blaise et fils, le *Spéculateur* (1808) par J.-B. Dubois.

Nous avons dit que Surcouf était revenu à Saint-Malo en 1801, mais le 10 juin 1807, on vit entrer au Port-Louis de l'île de France un fin navire construit sur les chantiers de Solidor. Au grand mât flottait le guidon marqué d'une tête de mort qui était le pavillon personnel du légendaire capitaine; à la poupe, au-dessus du nom du bâtiment, le *Revenant*, une figure représentait un homme qui écarte les plis d'un suaire pour revenir à la vie <sup>72</sup>. Ce revenant, c'était Robert Surcouf qui commandait en personne le corsaire. Il était entouré d'un nombreux état-major en grande partie composé comme aux croisières précédentes de ses parents : son frère Noël Surcouf, son beau-frère Auguste Blaise, son cousin Guillotou de Kerever, et de ses compatriotes Pointel, Caruel, Chassin de Kergommeaux, Moulac, R. Bernard du Haut-Cilly, de Genouillac, Desguets, A. Michel, Baudry, Sire, etc. <sup>73</sup>.

71. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. I. p. 249-250.

72. Le *Revenant* jaugeait 300 tonneaux et portait 150 hommes d'équipage; l'armement, dirigé par Blaise et fils, avait coûté 277.761 francs (Dossier incomplet de ce corsaire aux archives d'Ille-et-Vilaine, dépôt de Saint-Malo, fonds du tribunal de commerce. — Soumission signée par Surcouf le 28 février 1807, aux archives de la marine, à Brest). — Une copie du journal de bord est conservée aux archives nationales, BB<sup>4</sup> 259 (F. ROBIDOU, *Les derniers corsaires...*, p. 174).

73. *Robert Surcouf* par R. SURCOUF, p. 301.

L'île de France accueillit Surcouf avec enthousiasme, et l'annonce de son arrivée épouvanta les marchands anglais. Les gazettes publiées dans l'Inde recommandèrent aux capitaines de redoubler de précautions et l'amirauté renouvela la promesse de payer sa capture, mort ou vif, d'une prime de 250.000 francs. Le *Revenant* prit la mer le 3 septembre 1807 et pendant une longue croisière de cinq mois amarina de nombreuses prises. Surcouf retrouva la même chance merveilleuse qui l'avait favorisé quelques années auparavant : il échappa à tous les vaisseaux et à toutes les frégates lancés à sa poursuite. Généralement impitoyable, il était quelquefois généreux : le 2 octobre il prit le *Hunter*, capitaine Williams, et après avoir fait passer l'équipage à son bord, il donna l'ordre de couler ce vieux navire de faible valeur; mais le capitaine Williams montra un tel chagrin de la condamnation de son vieux *Hunter* que Surcouf, touché, le lui rendit et lui donna même quelques provisions. Une bonne action, assure-t-on, trouve toujours sa récompense : le capitaine Williams témoigna à Surcouf sa reconnaissance aux dépens de ses propres compatriotes en lui révélant qu'un grand navire anglais allait sortir d'un port du Bengale. Une capture facile récompensa le corsaire de sa générosité.

La vente des prises et la surveillance des propriétés foncières qu'il avait acquises retinrent Surcouf à l'île de France pendant quelques mois : il donna le commandement du *Revenant* pour sa deuxième croisière à son cousin Joseph-Marie Potier de la Houssaye. L'état-major comprenait plusieurs des officiers que nous avons nommés et en outre les Malouins Michel-Villeblanche, La Marre-Peigné et un jeune enseigne Charles Cunat qui pendant sa laborieuse vieillesse devait écrire l'histoire des marins de sa ville natale. Cunat a relaté avec une particulière fierté les incidents du combat extraordinaire livré par le *Revenant*, de 300 tonneaux, 18 canons, 130 hommes, au por-

tugais *Concecao*, de 800 tonneaux, 34 canons, 220 hommes. La prise du *Concecao* et quelques autres succès aussi brillants donnèrent une si bonne opinion des qualités nautiques du *Revenant* que le capitaine-général Decaen le réquisitionna le 4 juillet 1808 pour le service de l'Etat : il devint la corvette *Iéna*. On devine la colère de Surcouf qui se voyait enlever son beau corsaire; l'entrevue qu'il eut avec Decaen faillit se terminer par un pugilat, mais il dut céder aux ordres du représentant de l'empereur et abandonner son *Revenant*, mais il refusa de rester plus longtemps à l'île de France. Il fit charger sur le navire le *Charles* « les immenses dépouilles prises sur les Anglais et les Portugais » et qui, l'année suivante, furent vendues en France cinq millions. Il ne put recruter qu'un équipage médiocre formé en majorité de prisonniers portugais de fidélité douteuse. En outre, le *Charles* dut accepter de transporter de nombreux passagers; puis le général Decaen ordonna d'embarquer des officiers portugais prisonniers de guerre. La présence de ces officiers à bord d'un navire monté en partie par des hommes de leur nation constituait un grave danger car ils pouvaient organiser une rébellion. Surcouf fit au capitaine-général des représentations aussi véhémentes qu'inutiles. Ne pouvant rien obtenir, il manifesta une résignation apparente, mais, le 21 novembre 1808, lorsque le *Charles* sortit de la rade il embarqua tous les officiers sur le canot du pilote et les renvoya à Decaen. Surcouf n'eut que beaucoup plus tard la satisfaction de connaître les détails de la fureur du capitaine-général; dès le 21 novembre, un arrêté mit sous séquestre toutes les propriétés coloniales du corsaire. Cinq jours plus tard, un autre arrêté informait les habitants que Surcouf « était poursuivi pour infraction et manquement de respect aux ordres énoncés au nom de Sa Majesté l'Empereur ». Les colons avaient trop le caractère français pour ne pas être amusés du tour joué au représentant de l'autorité; on a

publié quelques-unes des médiocres chansons qu'ils composèrent sur cet incident. En 1810, Napoléon donnant audience à Surcouf ne voulut pas donner tort à son lieutenant, mais il sourit au récit de l'embarquement des officiers portugais et il reconnut que c'était « un bon tour de corsaire » : le séquestre fut levé sur les propriétés coloniales. Ajoutons qu'après la prise de l'île, le généreux Surcouf défendit Decaen devant tous les ministres, jurant que le capitaine-général était « d'après ce qu'il en savait bien pertinemment l'homme le plus honnête, comme le plus capable de conserver la colonie si le poste eut été tenable »<sup>74</sup>. En 1815, lorsque Decaen fut arrêté et poursuivi à raison du commandement qu'il avait accepté pendant les Cent Jours, Surcouf montra encore un courageux empressement pour venir en aide à son ancien adversaire.

Le voyage de retour du *Charles* fut marqué par des incidents divers; au cours d'un branle-bas de combat, une passagère, légitimement émue, femme de l'enseigne Fournier, fut prise des douleurs de l'enfantement. Bien entendu, Surcouf fut le parrain de l'enfant; il lui donna le nom du navire. Charles Fournier devait devenir capitaine de vaisseau et continuer une bonne race de marins.

Le *Charles* entra dans le port de Saint-Malo le 5 février 1809. Robert Surcouf reprit la profession d'armateur et continua jusqu'en 1814 à lancer des corsaires malgré les difficultés de plus en plus grandes que présentait le recrutement des équipages. Le dernier de tous les combats livrés par les corsaires de Saint-Malo fut soutenu le 10 septembre 1813 près de la côte du Cotentin par son navire le *Renard* contre la goëlette *Alphéa*. Le *Renard* fut victorieux mais le capitaine fut mortellement blessé; c'était un ancien enseigne du *Revenant*, Emmanuel-Louis Le Roux-Desrochettes<sup>75</sup>.

74. Lettre de René Decaen à son frère le général, citée par PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 616.

75. Né à Saint-Malo le 6 novembre 1787, mort à Tréauville le 25 septembre 1813. Sur ce combat, voir B. ROBIDOU, *Les derniers corsaires...* et R. ASSELIN,

La guerre de course continua à l'île de France après le départ de Surcouf; dans les six derniers mois de 1808 les corsaires et les frégates amenèrent vingt-deux navires anglais jaugeant 9.112 tonneaux; la vente donna 6.600.000 francs<sup>76</sup>. On ne remportait pas d'aussi beaux succès dans les mers d'Europe où les flottes anglaises étaient incontestablement prépondérantes. A Saint-Malo, pendant l'Empire, la guerre de course ne fut que le triste expédient d'un temps de détresse ainsi que l'a écrit B. Robidou, écrivain d'une sincérité très rare chez les historiens de la course. Les corsaires furent pris les uns après les autres. Saint-Malo avait armé en moyenne 21 navires par an de 1793 à l'an IX; le port n'en arma que 13 à 15 de l'an XI à 1813; le nombre des prises diminua dans une proportion plus forte car il tomba de 30 pendant la première période à 14 ou 15 pendant la deuxième<sup>77</sup>. Dans l'Océan Indien, les navires de guerre ennemis étaient moins nombreux que dans la Manche et les côtes qu'ils avaient à protéger étaient infiniment plus vastes; de plus, sous l'énergique et habile direction de Decaen et de Léger, les corsaires furent souvent employés « en liaison » avec les frégates de l'Etat. Leurs succès plus nombreux étaient aussi plus utiles pour le pays.

Presque tout le profit financier allait aux armateurs et à leurs associés; la part des officiers était médiocre; celle des matelots était presque nulle et difficilement payée. On ne comprendrait pas que les armateurs aient pu trouver des hommes pour un métier dangereux et peu lucratif si l'on oubliait le goût des marins pour les aventures hasardeuses, l'appât des joyeuses ripailles qui suivaient le retour au port, enfin le fait que la guerre enlevait aux matelots tout autre moyen d'existence. L'histoire de ces

*Note sur des marins de Robert Surcouf, inhumés à Tréauville (Manche), Paris, 1932, broch. in-8°.*

76. A. D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 524.

77. Cf. ROBIDOU, *Les derniers corsaires malouins...*, p. 41, 78, 160, etc.

pauvres gens a été négligée par les annalistes et les panégyristes de la course : quelques documents révèlent des odyssées lamentables.

Au mois de messidor an XI, la police de Saint-Malo recueillit un certain Desruisseaux, qui était probablement un membre de la famille vannetaise Avisse-Desruisseaux, établie aux Mascareignes vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>78</sup>. Ce particulier raconta que quelques années auparavant, il avait espéré obtenir un emploi grâce à la protection de son oncle, La Villéon, adjudant-général à l'île de France; mais compromis dans un duel, il passa à Bourbon et embarqua à bord du corsaire le *Chasseur*. Une attaque dirigée contre le riche comptoir portugais d'Ohyble (Ibo ?) ne réussit pas ; les assaillants ne purent enlever que l'Evêque, un officier et deux habitants. Le padre ou évêque obtint du capitaine d'être conduit à dix lieues au sud, à sa maison de campagne où il promit de payer sa rançon et de fournir des vivres. Lorsque le corsaire arriva au lieu indiqué, les hommes du canot envoyés à terre furent reçus à coups de fusil : plusieurs furent tués. L'évêque et l'officier restés à bord paraissaient complices de cette trahison; on leur coupa le cou; Desruisseaux aida à sabrer le prélat. Plus tard, lorsque le *Chasseur* fut rentré à Bourbon, les Portugais réclamèrent leur pasteur dont ils ignoraient la mort. Desruisseaux fut poursuivi et acquitté, mais jugea prudent de passer dans l'Inde où il fut pris par les Anglais. Envoyé en Europe, il fut enfin expédié avec d'autres prisonniers à Saint-Malo où il fut mal reçu par les habitants qui le traitaient de chouan et de conspirateur. Il était dénué de ressources. Le Préfet d'Ille-et-Vilaine

78. En 1787 un membre de cette famille demanda la concession de la fabuleuse île de Juan de Lisboa, concession qui lui fut accordée sous diverses conditions, entre autres l'obligation de donner à la terre à retrouver le nom d'île de la Reine (*Annales des voyages*, t. X, 1809, p. 364-373). L'insuccès de l'expédition, en 1791, n'empêcha pas un autre navigateur de rechercher encore l'île légendaire en 1799.

ordonna de le mettre en liberté et de l'envoyer à Nantes où il pourrait recevoir de l'un de ses frères quelques secours <sup>79</sup>.

Le bas-breton Saliou fut un des fidèles matelots de Surcouf; en 1809, il revint avec lui de l'île de France sur le *Charles* et il embarqua plus tard sur plusieurs de ses corsaires. A la paix, il était toujours aussi pauvre; il servait en 1816 sur la *Méduse* et il fut un des naufragés du célèbre radeau. Il devint fou et pendant bien des années il erra dans les rues de Saint-Malo, répétant ce cri qui contenait une bonne part de vérité: « Il n'y a plus de justice ». Il mourut une nuit noyé dans le port <sup>80</sup>.

Aux îles, l'activité des corsaires et leurs succès donnaient à toute la colonie l'apparence de la prospérité; L'amiral Jurien de la Gravière qui, étant jeune officier fit escale au Port-Louis, a écrit qu'on n'y souffrait pas de l'atonie qui accablait tous les ports de France. Les prises n'apportaient pas toujours les choses nécessaires à la vie, mais elles répandaient des marchandises de luxe, de somptueuses étoffes de la Chine et des Indes. M<sup>me</sup> Decaen, parisienne élégante, aimait à recevoir; sous son influence, la vie mondaine fut au Port-Louis plus brillante qu'elle n'avait jamais été. Les hasards de la guerre de course et les profits énormes que procuraient parfois les parts dans les armements stimulaient le goût du jeu inné chez les créoles. Au milieu des bals ou dans les salles de jeu, on attendait gaiement la grande attaque anglaise que tous savaient prochaine et inévitable.

Les administrateurs de la colonie savaient que cette prospérité était très précaire. Decaen ne disposait plus en 1808 que de 1.678 soldats épuisés par un service très dur. Les effets d'équipement et les uniformes étaient usés; rien ne venait plus de France: les soldats y gagnèrent d'être

79. Arch. d'Ille-et-Vilaine, liasse 10 M. S. — En 1807, le canonier Desruisseaux se distingua à la défense de l'île de la Réunion (D'EPINAY, p. 538).

80. CUNAT, *Surcouf...*, p. 188.

pourvus d'habillements de fortune qui avaient l'avantage rare d'être en rapport avec le climat : des vêtements de Nankin et des shakos de rotin. Il ne restait que treize chevaux en état de servir : ce fut un bonheur d'en trouver seize à bord d'une prise. L'argent manquait : le gouvernement refusait d'envoyer des fonds non seulement parce qu'ils auraient couru risque de ne pas arriver à destination mais parce qu'il prétendait que les profits donnés par la guerre de course devaient suffire aux besoins de la colonie. Les rapports du préfet colonial Léger signalent la misère des arsenaux : « Tout est fini; on est réduit à démolir des vaisseaux qui pourraient naviguer; on spéculé sur les métaux qu'on peut en tirer. C'est le dernier degré du dénuement; il n'arrive rien d'aucune partie du monde. On n'a même plus de clous »<sup>81</sup>. De 1804 à 1810, Ripaud de Montaudevert commanda de petits bâtiments de l'Etat chargés de ravitailler la colonie, mission obscure et difficile qu'il accomplit avec autant d'habileté que de courage.

Le capitaine-général et le préfet colonial firent l'impossible pour développer les ressources agricoles locales. Ils réorganisèrent aussi sur des bases meilleures l'administration judiciaire et civile. Parmi les fonctionnaires inscrits dans les almanachs de l'Empire, on retrouve plusieurs noms que nous avons eu l'occasion de citer : Pitot de la Baujardière et Henri-Marie Salaun de Kerbalanec, membres du Conseil colonial, Gabriel-Hippolyte Allanic de Saint-Ougal, président; Louis Bidard et Du Drezit, juges au tribunal d'appel de l'île de France; Magon de Saint-Ellier, juge au tribunal civil; Advise des Ruisseaux, juge, et Geslin, greffier au tribunal d'appel de l'île Bonaparte; Gourel de Saint-Pern, ordonnateur; Laurent Trublet, commissaire; Kernavanois, Bégaignon et Bedier-Prairie, sous-commissaires; Dagorne et Le Cudennec, professeurs au collège.

81. PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 159, 521, etc.

Les colons restaient attachés à leurs îles. Roudic, descendant d'un contemporain de La Bourdonnais, exploitait avec une remarquable ténacité sa plantation et fondait une guildiverie<sup>82</sup>. Des mariages resserraient les liens entre les familles originaires de la même province; nous en avons cité plusieurs en parlant des Tréhouart, Bouvet, Le Breton, Bidard, etc.

Les enfants nés de ces unions faisaient leurs études en France; le jeune Charles Pitot de la Baujardière fut ainsi envoyé chez ses oncles de Saint-Malo et devint l'ami intime de son cousin Féli de La Mennais<sup>83</sup>; les deux jeunes gens traduisaient ensemble Anacréon, Catulle et Le Tasse et se communiquaient leurs rêves d'avenir et de fortune. En 1801, Charles Pitot repassa à l'île de France; Lamennais rêva de le rejoindre et de se faire planteur, rêve qui surprend quand on pense au caractère et aux tendances de Féli. Il était d'ailleurs dès cette époque incertain et changeant et il céda vite aux représentations de son cousin qui lui peignit l'état de l'île sous des couleurs peu encourageantes<sup>84</sup>. On peut être certain que Lamennais aurait fait un très mauvais colon.

Decaen s'était profondément attaché à la colonie. Dans des rapports dont le lyrisme contraste avec le style ordinaire des documents officiels, il essayait de ranimer l'intérêt de Napoléon : « Que l'île de France est heureusement située ! De ce point on embrasse le monde, que cette situation fait faire de réflexions, qu'elle fait naître de désirs ! De l'île de France, on porte des regards avides sur l'Inde ou sur l'île de Java et ses dépendances, ou plus modérés

82. PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 657-658. — Nous avons vu (chapitre VI) que Roudic, originaire de Caudan, avait émigré à l'île de France vers 1740.

83. La grand'mère paternelle de Pitot, Marie-Laurence Robert, était la sœur de Louis-François Robert, aïeul de Lamennais. Pitot était aussi le cousin de Surcouf.

84. F. DUINE, *Lamennais*, Paris, 1922, in-12, p. 7-8. — C. MARÉCHAL, *La jeunesse de Lamennais*, Paris, 1913, in-8°, p. 39-43. — VALLÉRY-RADOT, *Lamennais ou le prêtre malgré lui*, Paris, 1931, in-18, p. 16.

sur la vaste et fertile contrée de Madagascar »<sup>85</sup>. Cette lettre date de 1804; deux ou trois ans plus tard, l'horizon s'était bien rétréci : tout était perdu aux Indes et à Java; les relations avec Madagascar étaient devenues très difficiles; les îles Seychelles devaient amener le pavillon français toutes les fois qu'il plaisait aux Anglais de se présenter<sup>86</sup>.

Les succès des corsaires étaient soigneusement célébrés dans le *Moniteur*, mais tout le monde savait que les croisières de vingt ou trente navires ne pouvaient arrêter la marche des événements.

En 1807, le capitaine général envoya son frère René Decaen demander à l'empereur de secourir la colonie aux abois. Le rapport du jeune officier donne une image très vive de l'audience qui lui fut accordée le 27 janvier 1808. Napoléon exprima avec une fougueuse vivacité des sentiments divers; ce fut d'abord sa surprise que la colonie ne fut pas déjà tombée aux mains de l'ennemi. Il demanda à René Decaen « pourquoi les Anglais n'avaient pas pris l'île de France » et revenant trois fois sur cette idée au cours de la conversation, il répéta « qu'il ne concevait pas pourquoi ils ne l'avaient pas prise, que c'était une *ânerie* de leur part... »; mais, comme au temps de ses entretiens avec Magon de Médine, il revint à son vieux rêve d'une campagne dans l'Inde et l'officier lui ayant donné quelques renseignements favorables : « il me prit, dit-il, la figure entre ses deux mains en laissant échapper des étincelles de joie de toute sa figure. Il me fit cette espèce de caresse par trois fois différentes pendant le cours de la conversation... »; il lui parla des bons rapports qu'il entretenait

85. PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 330.

86. Charles Magon de Médine avait porté le drapeau tricolore à l'île Mahé, le 30 septembre 1791; il y avait alors aux îles 69 colons, 32 indigènes libres et 487 esclaves, mais la garnison n'était que de cinq hommes (G. SAINT-YVES, *Les îles Seychelles* dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1900, p. 268).

avec les souverains de la Turquie et de la Perse et des moyens de jeter une armée dans les plaines du Gange<sup>87</sup>.

En 1808, la situation de l'Europe permettait encore à l'Empereur de penser à l'Ouest, mais en 1810 il n'accorda pas d'audience au commandant Barois, le dernier émissaire que lui envoya Decaen.

Les Anglais ne devaient pas persister toujours dans l'indifférence ou dans l'ânerie qui étonnait Napoléon. S'ils attendirent jusqu'au mois de novembre 1810 pour faire la facile conquête des deux îles, ce fut probablement parce que l'occupation du Cap de Bonne Espérance diminuait la valeur des Mascareignes et parce qu'ils avaient peu de troupes disponibles; de plus, ils ignorèrent longtemps que la garnison était ridiculement faible. En 1809 enfin, ils résolurent de prendre les malheureuses îles que l'on appelait à Londres des nids de pirates. Une première reconnaissance dirigée le 16 août 1809 sur l'île Bonaparte fut repoussée; le 7 juillet 1810, l'ennemi revint en force: 5.000 combattants furent mis à terre. Nos 190 soldats et 350 miliciens opposèrent une résistance honorable, mais l'île Bonaparte capitula le surlendemain.

Les Anglais préparèrent avec méthode la conquête de l'île sœur. Jugeant utile d'occuper les îlots situés près des côtes, ils s'emparèrent le 14 août de l'île de la Passe, voisine du Grand Port. Dès lors, ils crurent être maîtres de la rade et lorsque la division de l'amiral Duperré y entra le 20 août, ils se flattèrent de la capturer facilement. La composition de cette division attestait la détresse de la marine française. Seule la frégate la *Bellone*, commandée par Duperré était un véritable bâtiment de guerre<sup>88</sup>; la frégate la *Minerve*, capitaine Bouvet, était un ancien navire de commerce portugais; la corvette le *Victor*, capitaine Morice, était un ancien bateau marchand anglais. Deux

87. PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 465-467.

88. La *Bellone* avait été construite sur les chantiers de Solidor, à Saint-Servan, ainsi que la *Piémontaise* du commandant Epron.

navires pris à la compagnie anglaise des Indes, l'*Iéna*, ex-*Revenant* de Surcouf, pris par les Anglais et repris par les Français, et le *Ceylan* capturé peu de temps auparavant et commandé par Moulac complétaient cette étrange escadre.

Le combat dura cinq jours, mais l'engagement décisif eut lieu le 23. Ce fut un triomphe. Duperré fut habilement secondé par Bouvet qui prit le commandement lorsque son chef eût été grièvement blessé. L'ennemi dut incendier deux de ses frégates et abandonner les deux autres. Cette victoire excita dans les îles et dans la marine un enthousiasme légitime<sup>89</sup>, mais elle fit naître aussi en France une confiance exagérée dans les possibilités de défense existant dans la colonie. Cette confiance régnait encore lorsque les Anglais avaient vengé leur défaite.

Ils attaquèrent l'île de France avec des forces écrasantes : les 29 et 30 novembre, 23.590 hommes débarquèrent sur plusieurs points du littoral : Decaen n'avait à leur opposer que 2.500 soldats et miliciens qui se battirent bien. Le 3 décembre 1810, une capitulation fut signée qui accordait à la garnison les honneurs de la guerre. Les navires transportant en France le capitaine-général, l'état-major et une partie des troupes arrivèrent dans la rade de Morlaix au mois de mars 1811.

L'île de France avait cessé d'être française.

\*

\*\*

Le traité de Paris du 30 mai 1814 attribua à l'Angleterre l'île de France — redevenue l'île Maurice — les îles

89. Le Grand Port est le seul combat naval dont le nom soit gravé sur l'Arc de Triomphe. L'histoire de cette rencontre fameuse a été souvent écrite; voir, par exemple, PRENTOUT, *L'île de France...*, p. 558-570; D'EPINAY, *Renseignements...*, p. 552-558; CHASSERIAU, *Vie de l'amiral Duperré*, Paris, 1848, in-8°, p. 307-325. — Dans la liste des combattants qui furent décorés ou promus, on trouve les noms de Bouvet, Moulac, Bernard du Haut-Cilly, Josset, Joseph Maingard.

Séchelles, Rodrigue et leurs dépendances; l'île Bourbon fut rendue à la France ainsi que les postes de Madagascar et les établissements bien déchus de l'Hindoustan. Le Gouvernement s'occupa aussitôt de reconstituer l'administration dans ces pauvres débris de nos colonies; il choisit de préférence des agents qui appartenaient à des familles coloniales. L'ancien correspondant de Decaen à Manille, Paul de Nourquer du Camper, promu capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, et son oncle Joseph-Jacques-Xavier Desnos de Kerjean<sup>90</sup> furent successivement gouverneurs de Pondichéry, François de Courson de la Villehélio fut nommé chef de comptoir à Yanaon<sup>91</sup>. L'honneur de rétablir l'autorité de la France à l'île Bourbon fut attribué à Athanase-Hyacinthe Bouvet de Lozier. Né à Paris le 20 juillet 1770, il était le fils de l'excellent navigateur J.-B.-Charles Lozier-Bouvet qui avait été gouverneur des Mascareignes de 1752 à 1755. Au début de sa carrière militaire il avait servi à Saint-Domingue, mais il adopta une ligne politique toute différente de celle que suivaient ses cousins, les Bouvet de Maisonneuve et de Précourt. Il revint en France pour chouanner et fut un des meilleurs lieutenants du comte de Frotté et de Georges Cadoudal. Condamné à mort en 1804, grâcié, enfermé au château de Bouillon, évadé en 1813, il reçut en 1814 le brevet de maréchal de camp et le gouvernement de l'île : peut-être Louis XVIII était-il bien aise d'envoyer à bonne distance ce serviteur dévoué mais difficile.

Quatre mois à peine après son arrivée, la colonie reçut au mois d'août 1815 la nouvelle du débarquement de Napoléon au Golfe Juan et de son entrée triomphale à Paris

90. Fils de Jacques Desnos, neveu et lieutenant de Dupleix; il avait été élu député de Pondichéry à l'assemblée constituante, mais il ne siégea pas et émigra. Il eut un fils mort jeune et non marié et une fille mariée à Law de Clapernoux, autre colonial.

91. Né à l'île de France en 1791, fils de François-Thérèse et de Augustine Tribar du Dressay, marié dans l'île à Marie-Amélie de Kersauson du Vijac, fille du compagnon de Suffren.

(20 mars). Le gouverneur publia une proclamation véhémement contre l'usurpateur : les habitants de Bourbon généralement royalistes étaient tout disposés à rester fidèles au souverain légitime ou tout au moins à attendre les événements. Les Cent-Jours n'auraient été marqués dans l'île par aucun incident si le gouverneur de Maurice n'avait essayé de profiter des circonstances pour remettre la main sur l'île qu'il avait restituée à regret; il avertit Bouvet qu'il ferait occuper Bourbon afin de la mettre à l'abri des attaques des bonapartistes. Bouvet, qui avait beaucoup conspiré avec les Anglais au temps de la Chouannerie, ne pensait pas qu'ils eussent l'habitude de rendre des services désintéressés. Il refusa les secours qui lui étaient offerts; le 5 octobre une division anglaise parut devant le port et établit le blocus. Il refusa encore de laisser débarquer les soldats et ne se laissa pas émouvoir par des sommations de plus en plus pressantes. Ce conflit singulier aurait peut-être tourné au tragique si le 28 octobre la colonie n'avait reçu la nouvelle de la défaite de Napoléon et du retour du roi<sup>92</sup>. Le gouverneur de la Guadeloupe, Durand de Linois, s'efforça lui aussi de préserver sa colonie de la protection anglaise, mais trahi par l'un de ses officiers, il dut subir le débarquement des forces « alliées ». Plus heureux, Bouvet de Lozier fut loyalement servi, notamment par Parfait-Amand de Courson, capitaine au 5<sup>e</sup> régiment de ligne qui tenait garnison dans l'île<sup>93</sup>.

92. *Mémoire du général Comte de Bouvet sur son gouvernement de l'île de Bourbon pendant les années 1815, 1816 et 1817*. Paris, décembre 1819, in-8° (Bibl. nationale, LK<sup>11</sup> 15). — Bouvet revint en France en 1817; il fut tué en duel en 1827. Une de ses filles épousa L.-C. Girodon dit d'Orgoni, garde du corps de Charles X, qui servit la légitimité auprès de la duchesse de Berry en Vendée, de Don Miguel en Portugal et de Don Carlos en Espagne. Puis, après un séjour à la Réunion, il alla offrir ses services à l'empereur de Birmanie; il devint secrétaire d'état, principal ministre et généralissime avec le titre de Grand Soleil d'Or, ce qui lui donnait le privilège considérable de porter une ombrelle bleue. Sa mort, survenue en 1865, arrêta malheureusement les progrès qu'il avait fait faire à l'influence française (Baron DE VILLERS DU TERRAGE, *Rois sans couronne...*, p. 149-150).

93. Les services que put rendre P.-A. de Courson ont été fortement exagérés par son fils, qui décerne au capitaine le titre de commandant des

Les habitants de l'île Maurice regrettèrent profondément de devenir sujets anglais; d'autres malheurs fondirent à cette époque sur la colonie : trois ouragans d'une violence extraordinaire, puis l'incendie d'une partie de la ville de Port-Louis causèrent des dégâts immenses<sup>94</sup>. Les relations commerciales avec la France étaient interrompues depuis 1810; les maisons françaises qui avaient des intérêts dans l'île chargèrent des mandataires de procéder à une liquidation difficile; René Vrignault, Buret, Le Clézio, Gonnet, Chauvet, Eugène Mancel s'y employèrent pour leurs compatriotes de Lorient. Les intérêts des Malouins purent être défendus par Auguste Blaise, marié à une créole, M<sup>lle</sup> Salaun de Kerbalanec<sup>95</sup>; il était le fils du grand armateur de Saint-Malo, Louis Blaise, associé et beau-frère de Robert Surcouf. Grâce à la fertilité du sol et au génie commercial des habitants, Maurice recouvra assez vite une belle prospérité; elle reçut de nombreux navires de commerce venus de France et qui étaient souvent commandés par d'anciens capitaines de corsaires : Potier de la Housaye, Bernard du Haut-Cilly, Cunat, Angenard.

L'île restait française sous le drapeau anglais; les historiens locaux ont raconté maints incidents qui montrent que dans toutes les occasions, les habitants tenaient à manifester que s'il avaient été conquis, ils n'étaient pas

troupes françaises et même de gouverneur de Bourbon! Le 10 octobre 1815, le capitaine fut nommé lieutenant-colonel : promotion irrégulière qui ne fut pas maintenue; il passa chef de bataillon en 1816 (R. DE COURSON, *Maison bretonne*, t. II, p. 193, 572). Le cousin de Parfait-Amand, François-Thérèse de Courson de la Villehéliou, l'officier passé au service des Anglais fut mieux traité : le gouvernement de la restauration le nomma capitaine de vaisseau, puis contre-amiral honoraire (R. DE COURSON, *La Maison de Courson*, in-4<sup>o</sup>, p. 14, 134, 135).

94. Journal de Vimont, médecin à bord du *Bordelais* (Arch. d'Ille-et-Vilaine, 4 F 16). Des Mauriciens accusèrent les anglais d'avoir allumé l'incendie; l'accusation était absurde, mais Vimont rapporte que des soldats anglais coupèrent les tuyaux des pompes et que d'autres témoignèrent de la joie du malheur des français.

95. Ces noms sont cités dans d'intéressantes instructions données en 1817, par l'armateur havrais Vassal, originaire de Lorient, au capitaine de son navire, le *Sully*, partant pour les Indes (Mss. de 68 p. in-f<sup>o</sup>, aux Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série E, fonds Vassal).

soumis. Le regret de la patrie perdue inspira des scènes émouvantes. Nous n'en citerons que deux. Le 20 septembre 1816 une fête solennelle fut célébrée pour commémorer le centenaire de la prise de possession par Dufresne d'Arzel, le 20 septembre 1715. La cérémonie eut un caractère profondément mélancolique; l'orateur qui racontait l'histoire de la colonie s'attendrit au récit des malheurs de La Bourdonnais. D'après Cunat qui était présent et qui écrivit le « Souvenir de Maurice ou la fête séculaire »<sup>96</sup>, il fut obligé de s'arrêter suffoqué par l'émotion; son manuscrit était trempé de ses larmes; tout le monde pleurait; le gouverneur anglais, lui-même, était ému.

Par un heureux hasard, un autre Malouin, le capitaine Angenard, se trouvait au Port-Louis lors de la translation des restes de M<sup>me</sup> de la Bourdonnais. Lui aussi a laissé le récit de la cérémonie : « En creusant la terre aux environs du palais du gouvernement, des noirs trouvèrent du 26 au 27 décembre (1828), un cercueil de plomb renfermant les restes de M<sup>me</sup> de la Bourdonnais et de son enfant. Ce cercueil fut revêtu d'une forte caisse de bois de natte et transporté dans le chœur de l'église du Port-Louis où il fut déposé. Le jour de la translation, je fis mettre mes vergues en croix et hisser à mi-mât tout ce que j'avais à bord de pavillons. Ayant appris que ces dépouilles mortelles devaient être portées par des nègres, j'allai trouver le gouverneur anglais et je revendiquai cet honneur pour mon équipage qui, lui fis-je remarquer, appartenait, ainsi que moi et mon navire, au pays natal de M<sup>me</sup> de la Bourdonnais. Cette faveur me fut accordée quoique l'usage de l'île s'y opposât, et ce précieux fardeau fut porté par huit matelots de la *Bonne-Mère* vêtus de blanc. Mes officiers, mes maîtres et moi, formions la tête du convoi. La cérémonie de la translation se fit avec la plus grande décence et avec le plus grand recueillement. La plus grande partie

96. Arch. de Saint-Malo, fonds Cunat.

des habitants de l'île et des régiments anglais qui se trouvaient au port accompagnaient le cortège. Quantité de vieux nègres et de vieilles négresses qui se rappelaient les bienfaits de cette famille à jamais vénérée dans l'île, suivaient aussi le cercueil en pleurant, et leurs sanglots fendaient le cœur »<sup>97</sup>.

Les deux îles reprirent les mêmes usages et la même vie qu'avant la Révolution; les enfants allèrent faire leur éducation dans les collèges et dans les couvents de la métropole; des officiers et des commerçants de passage épousèrent des créoles; des familles se partagèrent entre les Mascareignes et la France.

Enfin la Bretagne, comme au temps jadis, envoya de nouveaux habitants. Nous n'en citerons qu'un, parce qu'il n'est pas permis d'écrire l'histoire des bretons aux îles de France et de Bourbon sans nommer Leconte de Lisle. Il descendait d'une famille de médecins bas-normands dont une branche s'était établie à Dinan à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La branche bretonne était appelée Leconte de Lisle, du nom d'une petite terre située au village de l'île ou de l'île Saint-Samson dans la commune de Pleine-Fougères. Le médecin Charles-Guillaume Leconte, né à Dinan en 1787, passa à l'île Bourbon en 1816<sup>98</sup> et épousa l'année suivante Suzanne-Elisa de Lannux de Riscourt apparentée aux meilleures familles de la colonie. De ce mariage naquit, à Saint-Paul, le 23 octobre 1818, Charles-

97. *Mémoires...*, dans *Annales de Bretagne*, t. VI, p. 383.

98. Le père de l'émigrant, Charles-Marie-Jacques Leconte de Lisle (né à Avranches en 1739, mort à Dinan en 1806) avait eu dans sa jeunesse des velléités de voyage. Le 1<sup>er</sup> juin 1782, il embarqua en qualité d'aide apothicaire sur le vaisseau du roi le *Puissant*, qui partait pour un voyage de quatre ans, mais diverses circonstances forcèrent le vaisseau à revenir en France dès le mois d'octobre. Le livre de compte du père de Charles-Marie donne le détail minutieux des bagages du jeune voyageur. On remarque que l'aïeul du poète n'emportait que quatre livres, trois petits manuels de médecine et *La Journée chrétienne, livre pour passer saintement la journée*, mais il emportait aussi des cahiers de musique et une flûte traversière (Arch. d'Ille-et-Vilaine, Série E, fonds Leconte de Préval, registre intitulé : « histoire de mes enfants »).

Marie-René Leconte de Lisle. Il vint en France en 1837 et commença à Rennes des études juridiques qu'il s'empressa d'abandonner, mais ce fut à Rennes qu'il fit paraître dans un petit journal d'étudiants, la *Variété*, ses premiers essais poétiques tout inspirés des souvenirs de son île natale.

L'île Maurice et l'île de la Réunion ont vu naître plusieurs autres littérateurs, des savants, des officiers, des artistes : le naturaliste Geoffroy-Lislet, le physiologiste Brown-Sequard, le journaliste Edouard Hervé, les sculpteurs Prosper d'Épinay et José de Charmoy, le peintre Le Sidaner, l'historien Joseph Bédier.

On nous permettra de joindre à ces noms que citent tous les géographes, celui d'un honorable érudit, Aurélien de Courson, né au Port-Napoléon — ci-devant Port-Louis — le 20 novembre 1808<sup>99</sup>, mort à Pau le 2 novembre 1889. Ses premiers ouvrages obtinrent un grand succès : *l'Essai sur l'histoire, la langue et des institutions de la Bretagne armoricaine* (1840) et *l'Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine et de la Bretagne insulaire* (1843), *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les Îles britanniques* (1846). Ces livres paraissent aujourd'hui un peu vieillis; mais le *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, publié en 1863, sera toujours compté parmi les ouvrages essentiels que les érudits ou les curieux de l'histoire de Bretagne ne peuvent se dispenser de consulter.

Auprès de cet érudit né dans la colonie mais que ses parents amenèrent en France lorsqu'il avait à peine dix ans, on peut citer Charles Cunat, né à Saint-Malo,

99. Il était le fils de l'officier Parfait-Amand de Courson, plusieurs fois nommé dans les pages qui précèdent; son frère, Armand de Courson (1811-1879), entra dans l'armée et parvint, en 1873, au grade de général de division. Un autre frère, Georges, revint en 1835 à Maurice où il a fondé une branche coloniale de cette vieille famille bretonne (Cf. ROBERT DE COURSON DE LA VILLENEUVE, *Histoire d'une maison bretonne*, Nantes, 1888-1889, 3 vol. in-8°).

le 30 mai 1789<sup>100</sup>, mais qui passa les plus belles années de sa vie aux Mascareignes et dans l'océan Indien comme matelot volontaire et officier des corsaires le *Napoléon*, les *Deux-Sœurs* et la *Minerve* et après 1815 comme capitaine de navires de commerce. Revenu dans sa ville natale, il en écrivit l'histoire, mais ses meilleures études sont celles qu'il consacra à ses compatriotes et à ses anciens compagnons de combat, les corsaires malouins de l'océan Indien<sup>101</sup>.

Lorsque Cunat écrivait ses livres dans un des vieux hôtels de la rue de Toulouse construits par les armateurs enrichis par le commerce de la mer du Sud, Saint-Malo conservait encore le souvenir très vif des longues croisières menées par toutes les mers. A l'île Maurice que n'avaient pas transformée l'émancipation des esclaves et l'afflux des travailleurs hindous et chinois, les habitants cultivaient les traditions françaises et le souvenir des provinces d'où étaient venus leurs ancêtres. Le descendant d'une des plus anciennes familles de la colonie a décrit les fêtes familiales<sup>102</sup> qui réunissaient auprès de son aïeule M<sup>me</sup> de Rûne, née Jocet, dans son habitation de Bellemare, tous ses descendants, ses parents et ses alliés, les d'Épinay, les Magon, les Jocet, les Trublet de Nermont, les Pitot, les Tréhouart, les Chantoiseau, les Maingard, les La Gévaudais...

Des parties de plaisir charmaient les jeunes gens, les

100. Fils de Jean Cunat, notaire, originaire de Saint-Cast; trente ans auparavant, J.-B. Cunat avait servi à l'île de France en qualité de lieutenant de la Compagnie des Indes (Ordres de service dans les « papiers Cunat », aux archives de Saint-Malo).

101. Le meilleur ouvrage de CUNAT est *Saint-Malo illustré par ses marins* (Saint-Malo, 1857, in-8°); on lui doit aussi une *Histoire de Robert Surcouf* et plusieurs biographies de marins insérées dans la *Biographie bretonne*. Son ami LEVOT lui a consacré une notice dans *Les Gloires maritimes* (p. 108-109); la liste de ses œuvres donnée par KERVILLER dans la *Bio-bibliographie bretonne* (t. XI, p. 207-209) n'est pas complète.

102. Cette description se trouve dans une intéressante introduction donnée par P. D'ÉPINAY à un ouvrage qui n'a pas de valeur historique : *Mariage de Jean d'Épinay et son combat singulier avec Milort Dudlay*, Paris, 1893, in-4°. La relation de ce mariage est empruntée aux prétendus *Mémoires* du maréchal de Villevieille, écrit apocryphe du XVII<sup>e</sup> siècle.

unes toutes semblables à celles que l'on fait en Bretagne, les autres d'un caractère tout colonial. Mais l'aïeule, gardienne des traditions, entretenait ses enfants de l'histoire de leur pays et de la ville d'où étaient venus leurs parents. Elle s'indignait que les professeurs du collège colonial n'enseignassent pas l'histoire de la vieille France : « Pendant dix ans ils ont farci la tête de leurs enfants de l'histoire de Brutus et maintenant ce n'est que de celle de César... C'était l'histoire de sa ville natale de Saint-Malo qu'elle aimait particulièrement à évoquer, l'histoire de ses marins et de ses armateurs, guerriers à l'âme fière et généreuse... Saint-Malo !... Un Français avait-il besoin d'apprendre l'histoire romaine quand il pouvait apprendre l'histoire de Saint-Malo ? ».

Nous terminerons cette étude sur ces belles paroles de la vieille bretonne de l'île de France en joignant au nom de Saint-Malo ceux de la Bretagne et de la France.

---

H. BOURDE DE LA ROGERIE.